



# Réflexion sur la mise en cohérence des périmètres de protection des lacs d'Auvergne,

Cyrille Marlin, architecte et paysagiste dplg /  
Victor Miramand, paysagiste dplg /  
Emmanuel Boitier, photographe - consultant Environnement

*Décembre 2015*





*Un lac c'est toujours un jeu de la nature, qui n'a qu'une durée passagère. Une marque de jeunesse, comme pourrait l'être un étalage de larmes. Les glaciaires, derrière une moraine, ont déjà presque disparu. Les volcaniques reculent. Ils sont lacs de barrage, amassés dans un val bouché soit par quelque coulée, - tel le lac d'Aydat, - soit par le surgissement d'un volcan - tel le lac Chambon auquel le Tartaret a fait digue. Ou bien ils sont lacs de cratère, - tel ce gourg de Tazenat : ceux-là, les plus durables, que les alluvions ne combleront pas de longtemps, occupent la gueule d'un volcan ramonée par les explosions ; d'où leur forme ronde, leur pureté, leur profondeur.*

Henri Pourrat, En Auvergne, Edition Arthaud,  
Collection "les Beaux Pays", 1966



# Réflexion sur la mise en cohérence des périmètres de protection des lacs d'Auvergne

## *Propos généraux*

Contexte, méthode et discours paysager 6

## *1. Les "lacs protégés", expériences et perspectives*

Carte de localisation des "lacs protégés" d'Auvergne 9

Le lac Servières 12

Le lac Pavin 22

Le lac d'Aydat 32

Le lac de Guéry 42

Le Gour de Tazenat 52

Le lac Chambon 62

Le lac de Lastiouille et de la Crégut 72

Le lac du Bouchet 82

## *2. Les propositions de périmètres de réflexion, pour un (a)ménagement des lacs protégés*

Recueil des cartes et argumentaires 93

## *3. Les "autres lacs" d'Auvergne, pour une attitude d'aménagement soutenable*

Carte de localisation des lacs, étangs et retenue d'Auvergne 111

Le lac de Saint Front 112

Les lacs de la Godivelle 118

Les autres lacs 124

Propositions pour un itinéraire méthodologique partagé 127

# Réflexion sur la mise en cohérence des périmètres de protection des lacs d'Auvergne,

## *Contexte, méthode et discours paysager*

### I. CONTEXTE :

La commande de la DIREN Auvergne (aujourd'hui DREAL) à l'origine de cette étude a pour objectif de redéfinir les périmètres de protection des lacs d'Auvergne.

Une partie importante des sites de lacs auvergnats sont protégés au titre de la loi de 1930. Huit des neuf sites de lacs que doit recouvrir cette étude le sont :

1. Le lac Servières et ses rives, inscrit en 1932 (Puy-de-Dôme) ;
2. Le lac Pavin et ses rives, classé pour partie en 1939 et inscrit pour partie en 1939 et 1941 (Puy-de-Dôme) ;
3. Le lac d'Aydat et ses rives, inscrit en 1945 (Puy-de-Dôme) ;
4. Le lac de Guéry et ses rives, inscrits pour partie en 1946 et classé pour partie en 1973 (Puy-de-Dôme) ;
5. Le Gour de Tazenat, inscrit en 1934 et 1955 (Puy-de-Dôme) ;
6. Le lac Chambon et ses rives, inscrit en 1939, et ses alentours inscrits par fragments : le bois des Bouves, inscrit en 1941, le massif du Tartaret, inscrit en 1970 (Puy-de-Dôme).
7. Le lac de Lastioule et de la Crégut, inscrits en 1973 (Cantal).
8. Le lac du Bouchet, abords inscrits en 1950 et lac classé en 1950 (Haute-Loire).

Un seul lac ne fait pas encore l'objet d'une protection au titre des sites bien que ses qualités paysagères et ses particularités géologiques soient comparables à celles de la plupart des autres lacs : le lac volcanique de Saint Front (Haute-Loire).

Bien que la qualité paysagère de ces sites ne soit plus à démontrer, les évolutions qui ont eu cours tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle ont très largement induit des changements dans ces paysages. Changements qui la plupart du temps, n'ont pas eu que des effets positifs.

Aujourd'hui, l'état des lieux de ces lacs n'est pas forcément des plus radieux. C'est la rançon du succès de sites parfois très célèbres. Mais ce problème de l'exploitation importante des sites du Puy-de-Dôme en termes de tourisme, et notamment des lacs, ne date pas d'aujourd'hui. Déjà dans les années 1930, le dossier de protection du lac Pavin donne une indication à ce propos. Cette exploitation s'est « fréquemment traduite dans notre région par des initiatives regrettables ». Cela peut servir de constat de base à cette étude.

Ce que l'on peut facilement constater en reprenant la liste des lacs protégés d'Auvergne ainsi que leurs périmètres de protection, c'est que les mesures de protection en cours ne correspondent plus à l'évolution de ces lieux, à leur état actuel et à leur qualité paysagère... Trois d'entre eux seulement font l'objet d'un classement quand cinq autres ne sont qu'inscrits. Un n'est pas protégé.

La manière dont certains périmètres se sont constitués au cours des temps est instructive : les alentours des lacs ont, pour la plupart, fait l'objet d'inscriptions successives. Les périmètres de protection ont été agrandis progressivement au fur et à mesure de l'évolution des pressions dont ils ont fait l'objet.

Ainsi l'état actuel des protections est un assemblage de fragments de quatorze sites inscrits (10) et classés (4). Cinq des huit lacs protégés sont constitués d'au moins deux sites. Le lac Chambon en est le plus clair exemple (trois sites...)

## II. OBJECTIFS DE LA COMMANDE

En observant les périmètres actuels, on peut faire aisément un autre constat : ces périmètres posent aujourd'hui question. Les plus récents ont environ quarante ans : le massif du Tartaret (lac Chambon), les lacs de Lastioules et Crégut et le lac de Guery ont des périmètres instaurés dans le début des années soixante-dix. Le reste des périmètres date pour l'ensemble des années trente et quarante, soit environ quatre-vingts ans. Certains, comme celui du lac Servières, circulaires, correspondent à une ancienne logique de tracé de site au compas issu de celle du périmètre des 500 mètres autour des Monuments Historiques.

Les évolutions rapides de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle ont donc mis à mal ces protections qui ont été pensées à des époques où des modes de pression étaient très largement différents de celles que les sites ont vécu par la suite. Le lac d'Aydat en est un des meilleurs exemples aujourd'hui.

Aujourd'hui, certains efforts sont déjà menés pour redonner un sens à ces sites parfois trop malmenés. Par exemple, une zone de découverte des milieux humides a été « ménagée » en promenade douce sur pontons de bois au lac Chambon... Mais ces évolutions, récentes ou à venir, doivent pouvoir s'appuyer sur des périmètres mieux définis et des critères d'évaluations et de lecture des lieux appropriés à l'époque actuelle et aux sens d'évolution possibles de ces sites à partir de ce qu'ils sont actuellement. Certaines de leurs qualités les plus importantes sont mises en péril au profit d'une certaine exploitation touristique ou de nouvelles habitudes d'aménagement souvent banalisantes et parfois peu réversibles. Il est donc nécessaire de faire un état des lieux de ces sites aujourd'hui, de rendre compte de leurs qualités paysagères et des questions de développement qu'il s'y pose et de préciser le sens de l'évolution de ces lieux en termes paysagers. Tout cela de manière à redéfinir : 1. d'une part une stratégie de protection adaptée aux qualités et problématiques qui se posent pour chaque lac ; 2. et d'autre part une stratégie de protection plus large et cohérente à l'échelle de l'ensemble des sites de lac en Auvergne. C'est là le propos de l'étude lancée par la DREAL Auvergne.

Une réflexion poussée et concrète sur ces deux points doit servir à « la préparation des dossiers de classement permettant de rendre cohérents les périmètres de protection existants actuellement sur les neuf lacs et donner des orientations d'évaluation et d'évolution du paysage ».

### III. ORGANISATION DU DOSSIER ET USAGES DIFFERENTS DE SES PARTIES.

Le dossier se décompose en trois parties qui n'ont pas le même statut. En effet, les destinataires et l'utilisation de chacune d'entre elles diffèrent.

**1. La première partie**, la plus conséquente, est composée de petits dossiers d'une dizaine de pages qui constituent des sortes de portraits de chacun des lacs protégés. Ils rendent compte de la situation ancienne et actuelle du dispositif de protection et donnent des éléments d'expérience et de connaissance des lacs. Une fiche méthodologique en préambule de cette partie donne un mode d'emploi des éléments qui constituent ces dossiers.

Ces dossiers sont autonomes. C'est-à-dire qu'ils peuvent être détachés du dossier global et être utilisés sous forme de livrets à distribuer aux acteurs concernés par un lac en particulier. Ils peuvent de cette manière-là servir de base d'échange entre ces acteurs et les services de la DREAL pour entamer un dialogue construit sur la base d'un apport de connaissances et d'une première vision de la situation par le service des sites.

Chaque dossier s'achève sur une vision aérienne dessinée qui schématise la proposition d'un « *périmètre de réflexion pour l'aménagement ou la gestion du lac* » sur lequel les acteurs sont invités à se pencher s'il veulent aborder avec un recul suffisant la question de l'avenir du lac et se poser les bonnes questions à une échelle d'espace et de temps adéquate. Cette zone géographique de réflexion résulte des éléments présentés dans le dossier. Elle n'est d'aucune sorte à considérer comme un « *périmètre de classement* » mais est bien un « *outil de travail* » permettant d'aborder de manière globale la protection du lac.

*Remarque : Une photographie très esthétique est en couverture de chaque petit dossier. Cette photographie prise par le photographe naturaliste de l'équipe, Emmanuel Boitier, peut servir d'introduction esthétique et affective à toute conversation, de manière à éviter une entame de discussion trop orientée sur un point précis concernant un interlocuteur en particulier et mettre en place un contexte favorable à un échange où chaque point de vue sur le lac peut s'exprimer.*

**2. La deuxième partie** du dossier s'adresse strictement aux services de la DREAL. C'est un document interne aux services. Pour chaque lac, une double page présente :

1. d'une part, sur une base de carte IGN, une projection plus précise d'un périmètre de réflexion pertinent. Ceci superposé aux périmètres de sites inscrits et/ou classés existants.
2. d'autre part, un texte d'explication de ce périmètre de réflexion pertinent composé systématiquement de trois parties :
  - La partie Délimitation explique les éléments tangibles et physiques sur lesquels s'appuie ce dessin de périmètre.
  - La partie Attitude(s) de projet donne une indication sur un sens privilégié sur lequel devrait reposer la réflexion de protection.
  - la partie Relation à d'autres dispositifs de protection/gestion donne une base de combinaison d'acteurs et de problématiques qui sont déjà actives sur le site de lac et qui sont donc à combiner avec l'outil classement de site. Mais elle donne aussi les manques et lacunes de ce point de vue.

Cette partie présente donc des documents de travail susceptibles de nourrir des discussions en interne à la DREAL pour l'élaboration d'une stratégie de travail en vue de faire évoluer les périmètres de protection.

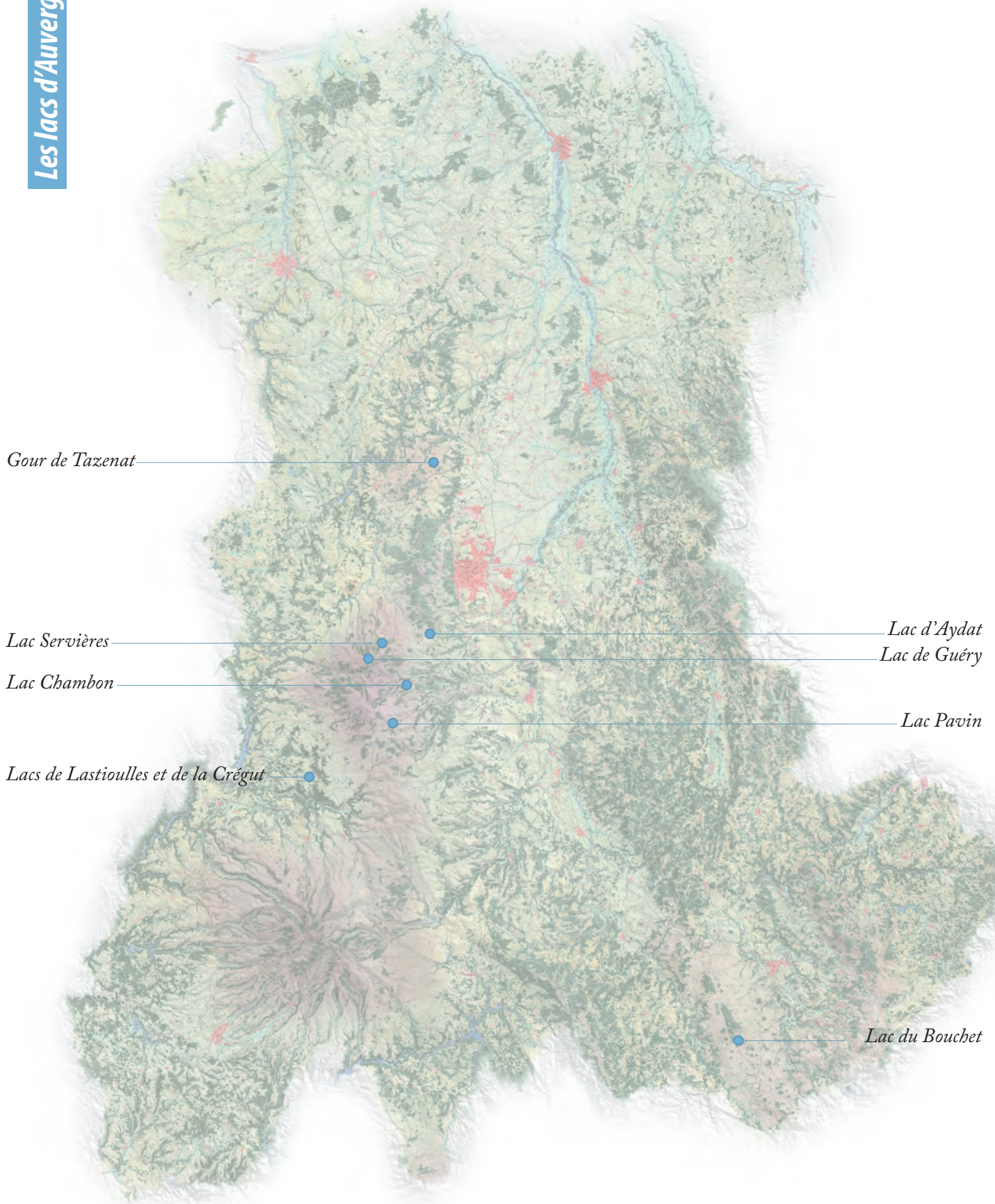
**3. La troisième partie** est à considérer comme une ouverture pratique. Elle présente des propositions méthodologiques afin de mettre en œuvre une stratégie d'échange collectif pour aborder les questions simples qui se posent pour chaque lac. Un outil graphique qui prend la forme d'une planche A3 est proposé pour servir de support de base à un échange constructif entre tous les acteurs concernés par la protection d'un lac. L'outil doit aider : 1. à mettre à plat les problématiques de chacun des acteurs, les centres d'intérêts ; 2. à les faire coexister les uns par rapport aux autres, 3. Cette coexistence devant servir de base à une élaboration collective d'un sens général à donner à l'avenir du lac, sa gestion, ses aménagements... et à positionner les outils de protections les uns par rapport aux autres pour aboutir à un projet de protection cohérent, dépassant très largement la simple problématique esthétique des paysages. Il s'agit bien ici de proposer un « outil intermédiaire » permettant la mise en place d'un échange polysémique autour des lacs et d'éviter l'écueil d'un échange unilatéral qui bien souvent ne permet pas de trouver des solutions de compromis rapides entre les acteurs.





# Les "lacs protégés" d'Auvergne

*expériences et perspectives*





# Mode d'emploi

**Présentation.** Chaque lac est présenté selon le déroulé suivant. L'approche croisant illustrations et brèves écrites constitue un apport synthétique de connaissances sur chacun des sites.

Le plan de synthèse final introduit la base sur laquelle un projet d'aménagement et/ou de protection peut s'appuyer.

Cadre rassemblant les informations pratiques liées au lac en question (contacts, zonage existant, statut...).

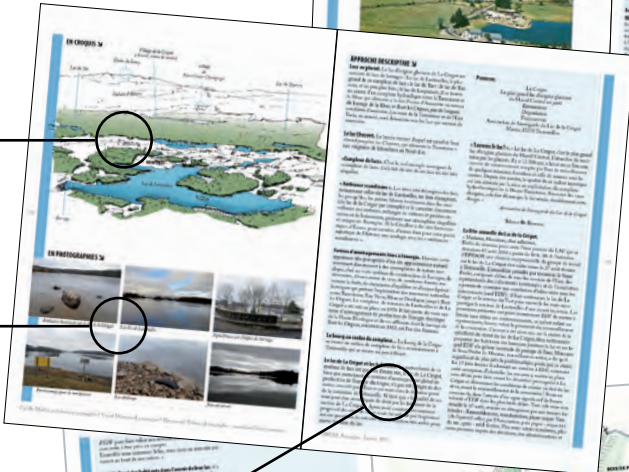


Illustration présentant une photographie sensible des lieux couplée à un extrait littéraire emprunté à un auteur préoccupé par tel ou tel lac.

Sélection de représentations anciennes des lacs.



Dessin d'ensemble pour une compréhension générale du site.



Sélection de photographies d'illustration, base d'un observatoire photographique des lacs d'Auvergne.



Eléments de synthèse reprenant le contexte et les raisons du classement



Recueil de brèves apportant des éléments de connaissance et d'actualité sur le lac concerné.

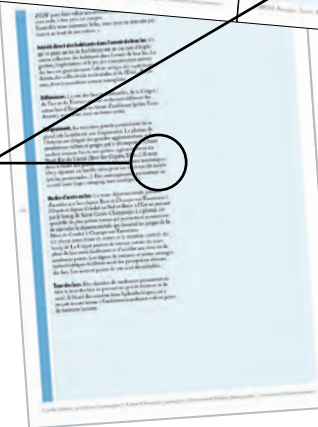
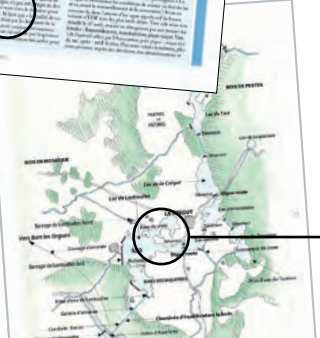
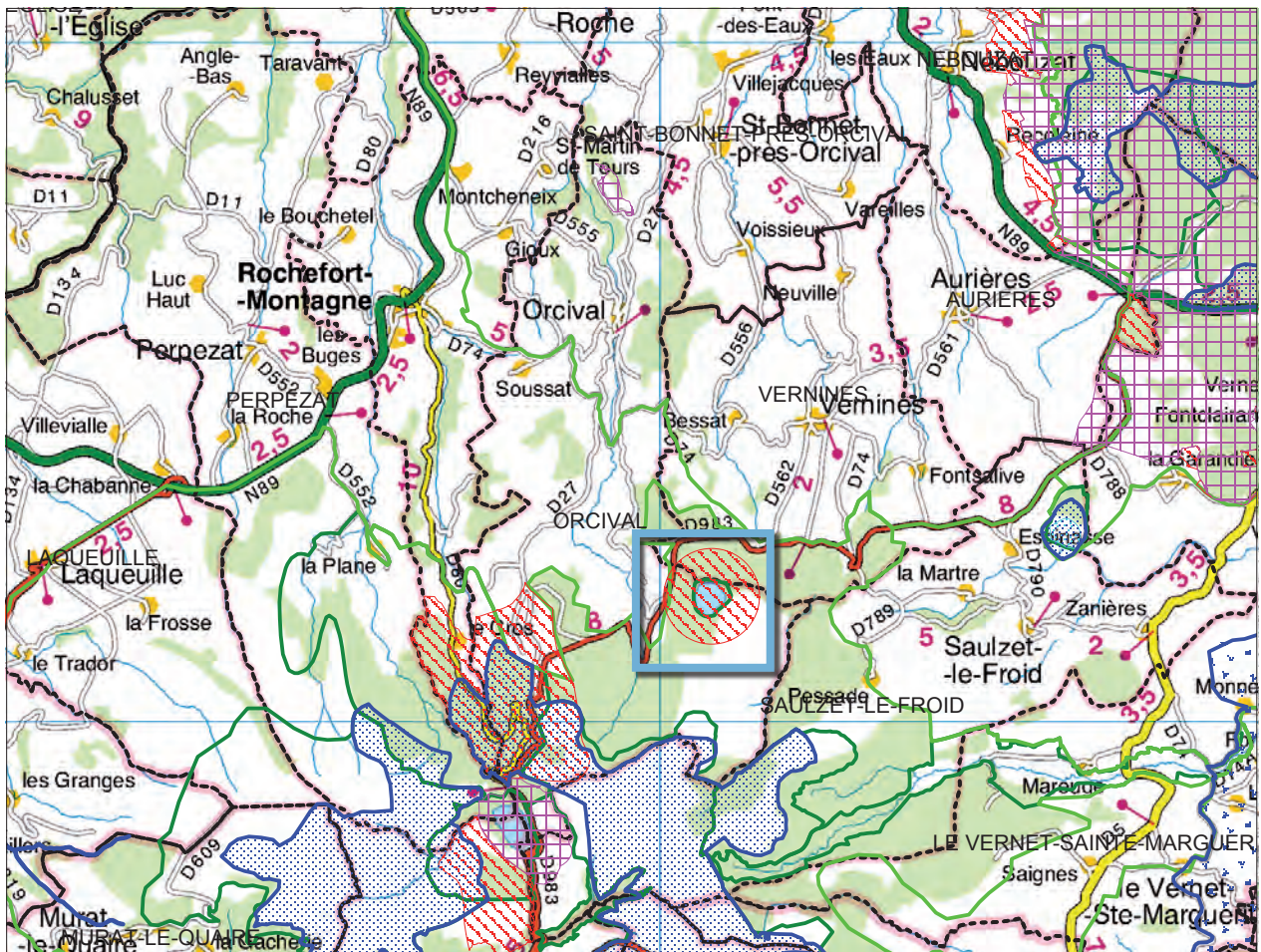


Schéma de synthèse présentant les éléments importants de chaque site traduits en plan.



Proposition et argumentaire d'un périmètre de réflexion cohérent en vue de la protection des sites





0 2.5 5 km

Echelle : 1 cm pour 1 km



Document réalisé le 3/05/2013

----- Limite de commune

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

APB-RN

SITE INSCRIT

SITE CLASSE

NATURA 2000

ZPS

Fond cartographique :  
 - BD Carto ©  
 - Scan 25 ©  
 - Copyright : © IGN - Paris - 1999  
 Autorisation n° 90-9068  
<http://www.ign.fr>

## PROPRIETAIRE(S)

Propriété privée : Michelin (lac), communes et sections (forêts), privés (estives)

## DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Lac Servièrès (00150030C)

ZNIEFF de type 2 : Monts Dore (00150000)

## AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne

SAGE : SAGE Sioule (en cours d'élaboration) - SMAD des Combrailles / Etablissement Public Loire

Contrat de milieux : Contrat de milieux Sioule (1987/1998)

## PARTENAIRES

Propriétaires privés

Commune de Vernines - 04 73 65 67 09

Commune d'Orcival - 04 73 65 82 13

Communauté de communes de Rochefort-Montagne - 04 73 65 87 63 - [cc.rochefort.montagne@wanadoo.fr](mailto:cc.rochefort.montagne@wanadoo.fr)

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - 04 73 65 64 26 - [Parc.volcans@wanadoo.fr](mailto:Parc.volcans@wanadoo.fr)

...

DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

## PROTECTION AU TITRE DES PAYSAGES

Site inscrit : le lac de Servièrès et ses rives

Nom du lac :

# Le lac de Servières,

Communes : **Orcival, Vernines**

Site inscrit et/ou classé : **Le lac de Servières et ses rives, inscrit en 1932 (Puy-de-Dôme)**



## MORCEAU CHOISI

*Le lac de Servières est avant tout un paysage de carte postale qui ravira les photographes et les amateurs de nature policée. Lorsque, en été, les troupeaux s'approchent de ses rives ensoleillées où rosissent à plaisir les touristes, au pied de chalets savoyards enfouis sous les sapins et les pins noirs d'Autriche, un havre de grâce est alors trouvé.*

*Servières, calme, riant, agreste, est le pendant nord du lac Pavin et cependant son contrepoint. Ici, tout est douceur et équilibre. Parfaitement circulaire, il s'inscrit sans rupture entre les modestes parois du cratère strombolien qui lui a donné naissance il y a quelques milliers d'années d'années (c'est un contemporain de la chaîne des Puys).*

Auvergne, Bourbonnais, Velay, Guides Bleus, Hachette, 1992, page 289

CLICHÉS ANCIENS ↘



## ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

**Année d'inscription : 1932**

**Critères d'inscription.** Très peu d'indications dans le dossier d'inscription de l'époque. Il est fait référence à la motte féodale incluse dans le périmètre. Cette référence à la motte féodale n'est pas anecdotique. C'est même ce qui donne au site une dimension exceptionnelle. En effet, il y a trois niveaux de lecture de cet endroit. Le premier est géologique. Le lac Servières est un lac de cratère récent (moins de 10000 ans) au bord d'un puy, le puy de la Combe Perret. Sa superficie est de 15 ha. et sa profondeur de 26 mètres. Le second est naturaliste. Le lac est notamment bordé au sud d'un milieu de tourbières riche en insectes, petits batraciens et végétaux caractéristiques. Le troisième est historique et c'est certainement ce qui, combiné aux deux autres, contribue à en faire un site très riche un peu sous-estimé. Au-delà de la motte féodale, témoignage de l'implantation d'une petite seigneurie constituée autour d'une maison forte au 13<sup>ème</sup> siècle (dont il reste quelques vestiges dans la forêt à 30 mètres à l'ouest des rives du lac : un talus circulaire haut de 2 mètres par endroit, reste d'une enceinte fortifiée et au centre une butte d'une dizaine de mètres de hauteur...), sont encore perceptibles sur le site de Servières, vestige important de l'occupation humaine en moyenne montagne au Moyen-âge. C'est en effet là que se trouve une des plus fortes concentrations encore lisible de « tras », constructions pastorales anciennes antérieures aux burons (ces derniers ont fait leur apparition au 18<sup>ème</sup> siècles). La prairie de la Combe Perret où des sillons curieux dévoilent le linéaire des emplacements de ces constructions a, en ce sens, une très grande qualité historique car il s'y lit des transformations de l'histoire pastorale du massif du Sancy. La relation entre la motte féodale, le lac, le puy de la Combe Perret et les prairies alentours est donc chargée d'un sens historique très perceptible.

*NB : « A chacun des tras ou trax étaient attachés quatre à cinq pasteurs qui surveillaient le bétail, fabriquaient le fromage et le beurre et y stockaient ces denrées » (source : site internet de Patrimoine de France, ensemble de fromageries d'estives dites tras et burons à Orcival 63) « C'étaient des habitats sommaires. Les pasteurs creusaient le sol en entassant la terre en talus autour et étayaient les parois de roches brutes. La charpente était montée de bois récupérés ou coupés dans les forêts environnantes. L'en-semble était recouvert de terre et de mottes d'herbe. L'étanchéité était assurée par des mousses et des lichens. Pour les besoins de l'activité pastorale, huit à douze abris étaient construits en alignement : abris pour les veaux, cochons, pour la fabrication du fromage et du beurre. En avant de cette ligne se trouvait une construction isolée, le fogal, abri pour le feu et le berger. Fragiles et exposés aux intempéries, ils ne duraient que quelques années. Une fois effondrés, seules les portes et la charpente étaient récupérées, pour reconstruire un peu plus loin comme en atteste le nombre de vestiges... » (source : site internet de ballades dans le massif du Sancy, Dans l'intimité du lac Servières)*

**Contexte social de l'inscription (désaccords, pressions...) .**

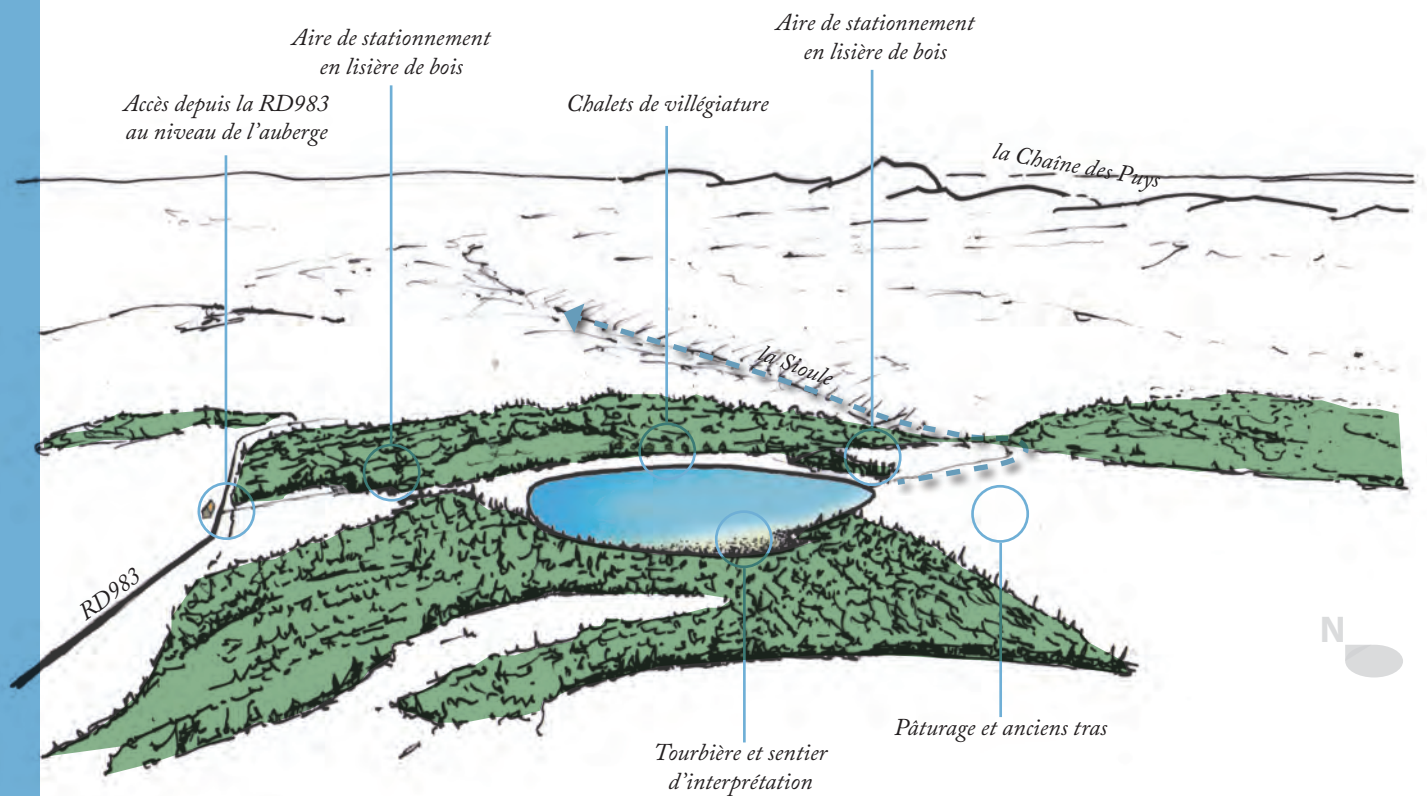
Aucune information

**Délimitation.** Rayon de 900 mètres dont le centre est le centre du lac. Le périmètre intègre la route D983 à l'ouest et l'auberge construite au croisement du chemin menant au lac. Il inclut la motte féodale et le sommet dit Augère, s'étend au sud jusqu'au sommet du puy de Combe Perret sans l'inclure et au sud-est jusqu'à un buron sans l'inclure. La délimitation relève d'une ancienne pratique du service chargé de la protection des sites : la technique du compas, ne prenant en compte aucune réalité physique ni paysagère de l'endroit en question.

**Etat du site par rapport à l'époque de l'inscription.** Le dossier d'inscription ne fournit aucune indication de l'état du site à l'époque de l'inscription. Deux photos montrent que l'entourage du lac était occupé aux trois quarts par des forêts de résineux et le quart restant par des pâturages. La délimitation actuelle de la forêt est identique. Des chalets de vacance en bois ont été construits au bord du chemin qui permet de longer le lac sur sa partie nord. Aucune trace de ces chalets dans le dossier. On a laissé pousser des arbres dans cette zone si bien qu'ils sont assez peu visibles, excepté quand on passe devant. Ils ne gênent pas l'usage du lieu mais induisent une atmosphère de propriété privée au visiteur. Ce sentiment est accentué par les essences de jardin plantées par les habitants temporaires de certains chalets. Pour d'autres, l'utilisation des plantes spontanées existantes en gestion jardinée donne un effet très positif.

Une coupe de bois privé dans les parcelles de bord de lac au nord-est a fait l'objet d'un travail concerté entre le propriétaire et le service chargé de la protection des sites. Il a été préconisé à l'exploitant de préserver une bande de 30 mètres de boisement en bordure du lac pour conserver l'effet d'homogénéité de boisement sur les trois quarts du bord du lac. Il a été de plus proposé une gestion de la coupe prenant en compte les changements d'apparence de la forêt à cet endroit-là. Le point est effectivement stratégique puisqu'il s'agit de la zone de transition avec la zone de pâturage à l'est.

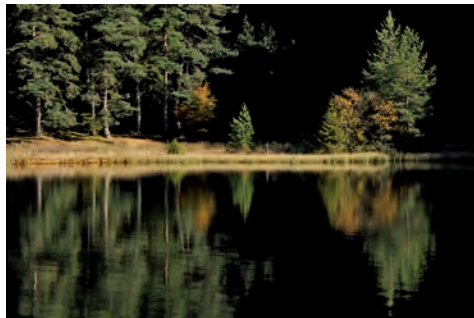
## EN CROQUIS ↘



## EN PHOTOGRAPHIES ↘



*Activité de pêche sportive sur le lac*



*Tourbière de Servières*



*Matériel d'interprétation*



*Source de la Sioule*



*Traces de tras*



*Parking d'accueil*

## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**Eloignement.** Le lac de Servières est relativement éloigné des zones habitées. Il est à 5 kilomètres d'Orcival, à une quinzaine de kilomètres du Mont-Dore et à une trentaine de kilomètres de l'agglomération de Clermont-Ferrand.

Bien que facile d'accès, il reste à l'écart des grands sites de fréquentation touristiques. On s'y rend pour pique-niquer en famille, se baigner les jours de grande chaleur, pêcher en solitaire, cueillir des framboises... La fréquentation la plus importante est plutôt estivale.

**Modes d'accès au lac.** Deux voies d'accès sont comme « branchées » sur la route qui relie le croisement de Randanne au col de Guéry et qui contourne le site du lac à distance. De cette route, le lac n'est pas visible.

Le premier mode d'accès : A l'ouest du lac, une voie bitumée, large et en pente, permet d'accéder à un parking en une cinquantaine de mètres. Les parcelles forestières directement autour du parking ont été exploitées et sont en voie de reconquête par des plantes pionnières à fleurs. Les souches ont été laissées sur place. L'ambiance est celle d'une exploitation forestière. Une fois la voiture laissée, une promenade brève de 300 mètres environ en direction de l'est, mène aux rives du lac. On traverse une bande étroite de végétation très fournie et diversifiée, arbustive ou fleurie, (framboisiers, épilobes, sureaux...) qui constitue une sorte de « lisière traversant la forêt ». Le sentier tracé par les habitudes de passage débouche sur une « plage-prairie » d'où l'on découvre le lac au dernier moment.

Le deuxième mode d'accès : Au nord-est du lac, une route forestière mène en plusieurs centaines de mètres jusqu'à une barrière, à une centaine de mètres du lac. Les voitures se garent le long de la route entourée par la forêt. La parcelle forestière qui sépare le parking du lac a été exploitée de la même manière qu'autour du premier parking à l'ouest. Si bien que le lac est visible.

**Constructions.** Cet accès secondaire a été aménagé pour desservir la dizaine de chalets de villégiature construits il y a une quarantaine d'années sur la rive nord du lac en lisière de forêt. Après le parking et la barrière, le large chemin est carrossable et mène aux seules constructions existantes autour du lac. Les chalets se confondent avec la végétation mi-forestière mi-jardinée par les occupants temporaires.

**L'auberge.** Le premier accès à l'ouest est indiqué par la présence de l'auberge en bord de route. Elle surplombe la vallée alentour qui s'étend vers Orcival. La vue est plongeante et panoramique.

**Panneaux.** Au niveau des parkings, à l'entrée des chemins qui mènent aux rives du lac, des panneaux informatifs du parc et de l'ONF ont été installés.

**Forêts.** Le lac est encerclé de forêts, excepté dans sa partie est, où une « lucarne » dégagée entre deux plantations de conifères connecte le lac à une zone d'estive.

**Tour du lac.** Il est relativement facile de faire le tour du lac. Le sol est plat et la distance courte, étant donnée sa petite superficie. Les rives du lac sont toutes accessibles et dégagées. Quand on arrive de l'accès principal, l'espace de « plage-prairie », permet de contourner le lac par le nord en passant devant les chalets et le chablis d'exploitation du deuxième parking. Le passage par le sud est plus forestier. La forêt descend jusqu'aux rives. Des pontons de bois ont été installés pour passer au-dessus de zones humides ponctuelles. Sous les arbres de rive et les arbres morts laissés en place, une colonie de plantes aquatiques de rive peut-être observée depuis le chemin. Dans la partie sud-est, des pontons ont été aménagés pour traverser une tourbière.

Pour passer par la pâture qui borde le lac à l'est sur une bande étroite, il faut enjamber les clôtures par une installation classique de marchepied en bois. C'est le seul « obstacle » à la promenade.

**Panneaux.** Des panneaux d'information ont été installés dans la tourbière. Une série de panneaux d'orientation a été concentrée au croisement de différents chemins de randonnées au nord du lac.

**Superpositions.** Le cheminement se superpose aux zones les plus favorables à la biodiversité. Zones de lisières (cheminement d'accès au lac par l'ouest, lisière de jardins forestiers des chalets au nord...), de tourbières, de rives boisées ou de chablis d'exploitation (autour des parkings).

**Sources de la Sioule.** A l'est, à l'endroit où la pâture le borde, il faut enjamber un fil d'eau qui s'écoule du lac. C'est ni plus ni moins que la naissance de la Sioule. Le fait que le lac de Servières soit la source d'une rivière comme la Sioule n'est jamais souligné comme un élément de singularité du lac.

**Vestiges de l'histoire agricole.** Le lac de Servières est apparemment sans histoire. Pourtant, qui s'aventure dans la pâture à l'est du lac peut y découvrir d'étranges traces, des sortes de longs sillons étranges dans la prairie qui, ponctués de tas de pierres, s'étendent jusqu'au buron plus à l'est. Ces « Tras » sont les traces d'une organisation agricole ancienne datant du Moyen-âge. La présence laissée apparente sur le sol même de la prairie d'une activité agricole est un fait rare, contrairement aux constructions. Ces Tras sont un peu un équivalent patrimonial et populaires des étangs du Livradois aménagés au Moyen-âge par les moines. Ils ne sont pas les seuls vestiges du Moyen-âge présents aux alentours du lac. Les ruines d'un château ou d'une maison forte sont enfouies dans la forêt sur

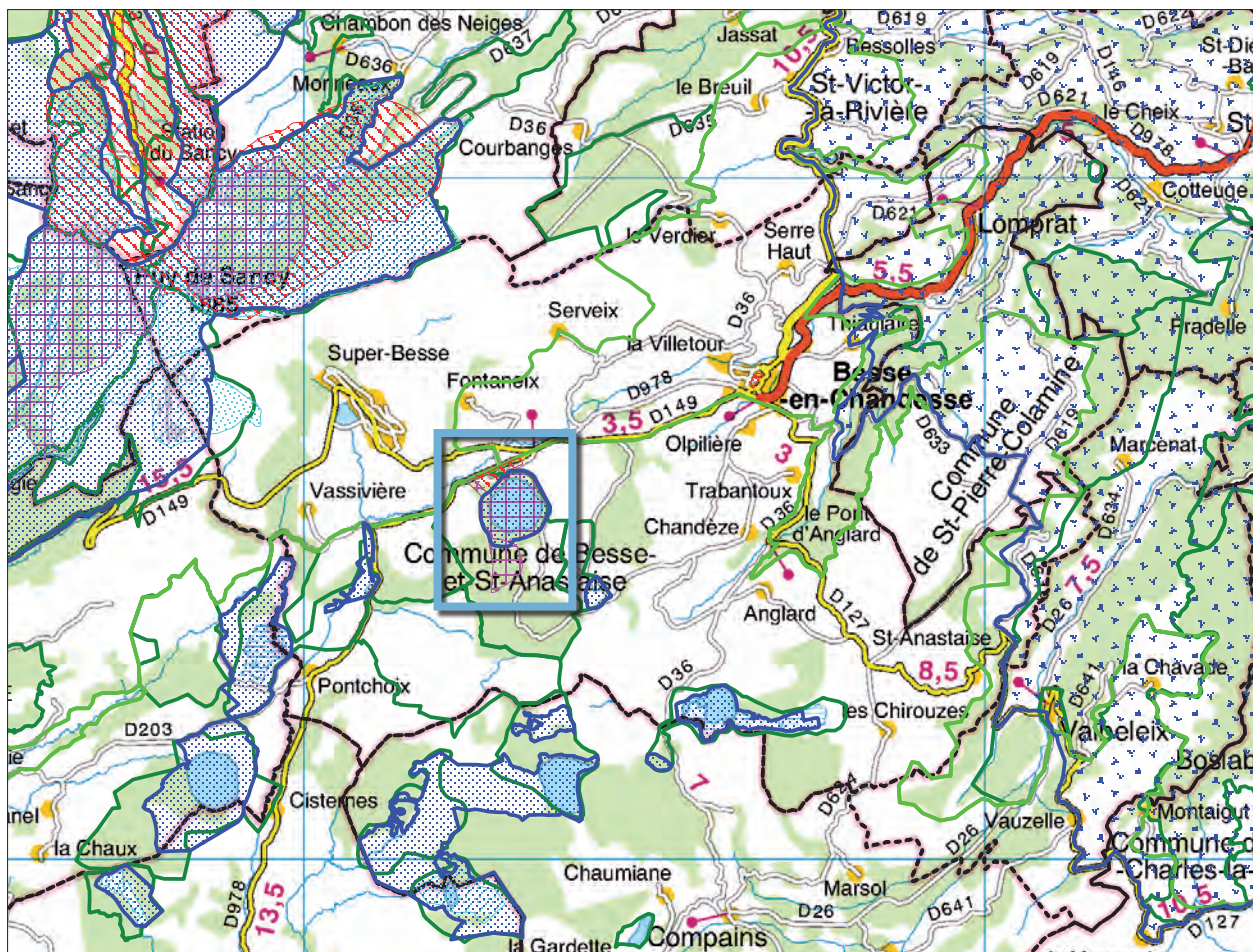
les pentes du puy de Combe-Perret. Le puy porte d'ailleurs le nom de la zone des tras. Ces présences témoignent de l'importance de l'occupation du site au Moyen-âge dans l'aire d'influence d'Orcival.

**Vue panoramique.** En découvrant la pâtures étrange aux tras, on découvre aussi l'une des plus belles vues panoramiques sur la chaîne des puys.

**Alignement.** Ce qui est singulier au lac de Servières, c'est l'orientation de l'expérience que l'on peut y faire selon un axe ouest-est. Une densité d'éléments de grande qualité, voire parfois même étranges, s'accumulent, alignés le long de cet axe : la vue panoramique et l'auberge le long de la route à l'ouest, le cheminement dans une lisière riche en biodiversité et en petits fruits de montagne comestibles, le point de découverte du lac au bout du sentier, la lune montante dans le cadrage des résineux certaines nuits, l'eau du lac, la pâture et ses tras, la vue panoramique exceptionnelle sur la chaîne des puys. Deux vues panoramiques occupent les deux extrémités de l'axe.

**L'expérience de la lune.** Aujourd'hui, la lune ne fait pas vraiment l'objet d'un regard particulier dans nos sociétés, contrairement à d'autres. Sa présence est très souvent banalisée comme un éléments peu remarquable de notre environnement nocturne ordinaire. Au lac de Servièrre, il est possible de faire une expérience de la lune singulière, quand elle se trouve mise en scène par l'organisation spatiale générale et par son mode de découverte. Quand elle monte dans le ciel nocturne, elle se retrouve parfois précisément dans l'axe de l'alignement précédemment décrit. L'arrivée sur le lac par le sentier venant de l'ouest fait découvrir le lac en même temps que la lune, les liant l'un à l'autre pendant un moment. Cette mise en scène de la lune en fait une expérience propre à ce lac.





0 2.5 5 km

Echelle : 1 cm pour 1 km



Document réalisé le 3/05/2013

----- Limite de commune



Fond cartographique :

- BD Carto ©
- Scan 25 ©
- Copyright : © IGN -Paris -1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>

## PROPRIETAIRE(S)

Propriété : Commune de Besse-et-Saint Anastaise

## DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Lac Pavin (830005688)  
 ZNIEFF de type 2 : Cézallier (830007458)

## AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne  
 SAGE : SAGE Allier-Aval - Commission Locale de l'Eau / Etablissement Public Loire  
 Contrat de lac : Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la Couze Pavin - PNR Volcans d'Auvergne / Conseil Régional

## PARTENAIRES

Commune de Besse-et-Saint Anastaise - 04 73 79 50 12  
 Communauté de communes du Massif du Sancy - 04 73 65 24 48 - [ccms@cc-massifdusancy.fr](mailto:ccms@cc-massifdusancy.fr)  
 Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - 04 73 65 64 26 - [Parc.volcans@wanadoo.fr](mailto:Parc.volcans@wanadoo.fr)  
 ...  
 DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

## PROTECTION AU TITRE DES PAYSAGES

Site inscrit : Abords du lac Pavin  
 Sites classés : lac Pavin et puy de Montchal

## PROTECTION AU TITRE DE LA BIODIVERSITE

Natura 2000 - ZSC : Cézallier (FR8301040)

Nom du lac :

# Le lac Pavin,

Communes : Besse-et-Sainte-Anastaise

Site inscrit et/ou classé : **Le lac Pavin et ses rives, classé pour partie en 1939 et inscrit pour partie en 1939 et 1941 (Puy-de-Dôme)**

Puy-de-Dôme

Expérience



## MORCEAU CHOISI

*Remontant la Couze naissante et ses rapides écumants, on arrivait à une maisonnette, dont les écailles doivent sembler aux poissons celles d'un monstre marin échoué sur le rivage ; on était devant le lac.*

*Rond dans son cratère, ceint d'une courtine de forêts, que domine de son épaule le puy de Montchal, le Pavin est fait pour parler aux imaginations. A douze cents mètres de haut, le voilà, si solitaire. Enfoncé, entouré d'ombrages, il semble qu'il se taise ; que son silence ne soit pas absence de bruit seulement, mais taciturnité. Pas de ruissellement d'eaux, pas de froissis de feuilles. Pour quelles sorcelleries hausse-t-il vers la lune cette écuelle de trois kilomètres de tour, emplie de quelque limpide goudron de volcan mort ? Sa profondeur et son encaissement font que dès le bord il perd sa transparence, dans une énigme d'ombre.*

Henri Pourrat, En Auvergne, Edition Arthaud, Collection "les Beaux Pays", 1966

ICONOGRAPHIE ↘



## ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

**Année de classement : (1) 1939 (classé) + (2) 1939 (inscrit) + (3) 1941 (classé).**

*(1) Lac Pavin et ses rives + (2) Terrains à proximité de lac Pavin + (3) Cratère du puy de Montchal*

**Critères de classement.** Le lac Pavin est décrit dans le dossier comme « *l'un des sites les plus remarquables d'Auvergne* ». Grâce à sa facilité d'accès, « *des milliers de visiteurs peuvent ainsi venir chaque année contempler ce site pittoresque et unique, formé d'une nappe d'eau circulaire de 42 hectares, profonde de 92 mètres, occupant un ancien cratère d'explosion creusé à travers le gneiss et les coulées de volcan quaternaire du Montchal qui domine lui-même le lac de plus de 200 mètres* ». « *Accrochées sur les parois abruptes, des forêts de hêtres et d'épicéas se reflètent dans une eau étonnamment claire et adoucissent de leur présence la grandeur sauvage du paysage* ». Le dossier enfin donne une indication sur l'état de l'exploitation du tourisme en Auvergne à l'époque. Elle s'est « *fréquemment traduite dans notre région par des initiatives regrettables* ». Le problème d'exploitation importante des sites du Puy-de-Dôme, notamment des lacs, ne date pas d'aujourd'hui...

**Contexte social du classement (désaccords, pressions...).**

Le dossier de 1938 indique que le projet de classement a été déclenché par un événement et la crainte que le site ne soit altéré par une quelconque opération : « *Il y a plusieurs années, une Société Financière avait formé le projet d'acquérir une partie notable du terrain qui domine l'entrée du lac à droite, pour y ériger un hôtel-restaurant. La dissolution de la Société a heureusement empêché la réalisation de ce projet qui aurait entraîné le déboisement complet de la colline et aurait altéré de façon très fâcheuse le caractère de ce Site. Mais il importe d'éviter que de semblables entreprises ne soient tentées....* »

**Délimitation.** Les périmètres des trois sites englobent le lac et le tour du lac sur une épaisseur maximale de 200 mètres, une partie du puy de Montchal (zone du sommet et du cratère) et la zone d'accès au lac depuis la D978.

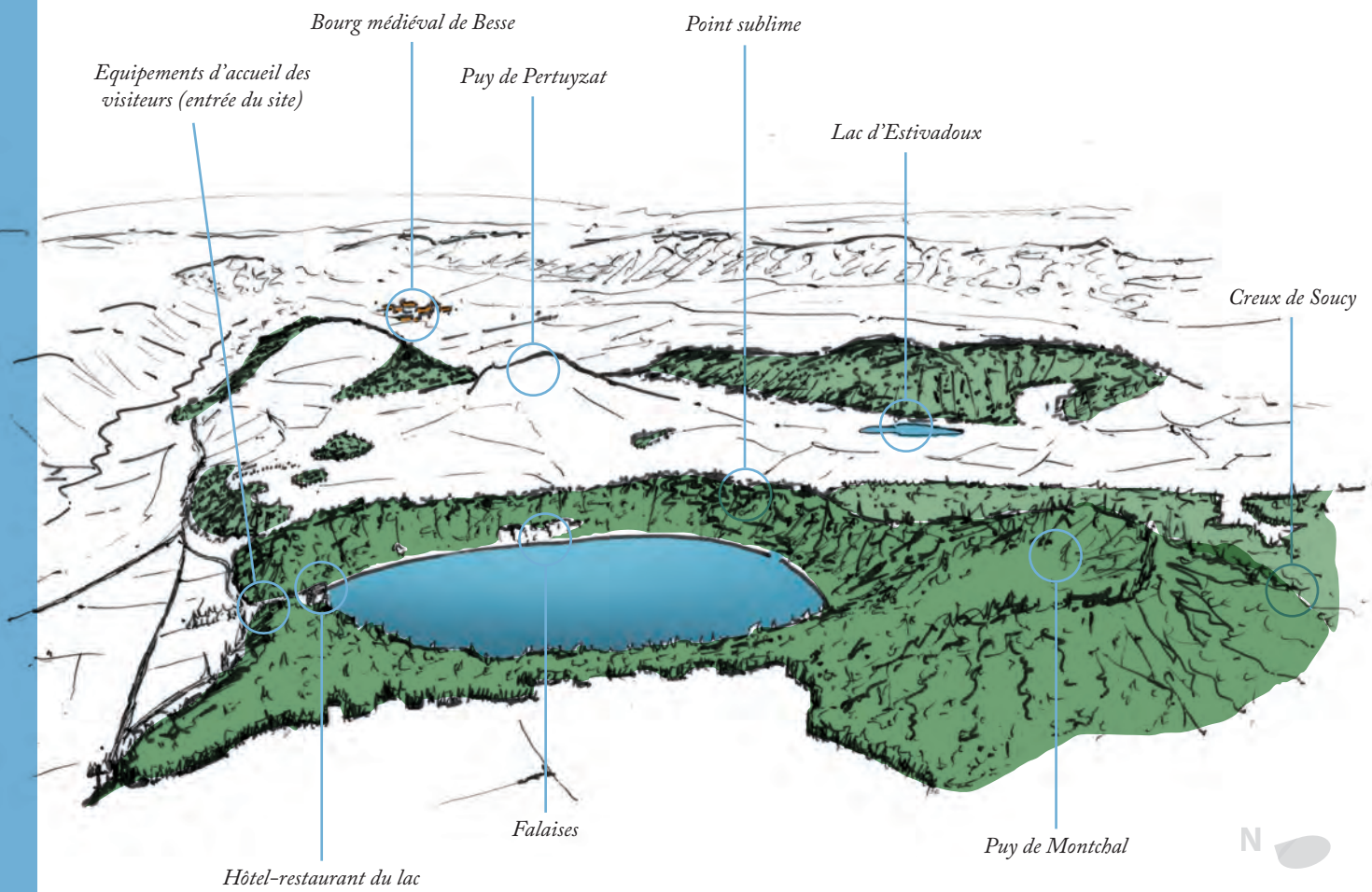
**Etat du site par rapport à l'époque du classement.** Le dossier de classement ne fournit aucune indication écrite sur l'état du site à l'époque du classement. Mais deux photos montrent d'une part que le lac était très fréquenté pour le canotage et d'autre part que le point de vue dit « *point sublime* », au niveau du parking des Fraux (accès Est du lac en surplomb) était entretenu, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En effet, les points de vue en plongée sur le lac ne sont pas aujourd'hui entretenus comme il le faudrait. Des arbres ont poussé en contrebas et leurs cimes bouchent la vue depuis le point sublime. Idem pour le point de vue depuis le puy de Montchal, que l'on vient chercher par une marche et qui est très décevant lorsque l'on s'aperçoit qu'il n'est plus considéré

comme un objectif important de promenade. Le caractère désaffecté de ces vues se ressent pleinement à l'état des panneaux qui les signalent. Les indications sont effacées. Idem pour les panneaux d'orientation entre le point sublime et le puy de Montchal. Il est probable qu'ait été prise la décision de ne pas encourager la promenade et l'accès vers certaines zones du puy de Montchal pour des raisons de préservation d'espèces végétales ou animales.

Du canotage est toujours possible sur le lac. Le guide vert de 1956 dit que la pêche y était une activité courante (« *Ses eaux, qu'anime un léger scintillement, sont peuplées d'ombles chevaliers et de truites atteignant parfois un poids prodigieux* »). Une buvette existait en 1956 à l'emplacement de l'hôtel-restaurant-boutique actuel. La route d'accès au nord du site a été prolongée de manière à permettre un fonctionnement en sens unique. Entrée et sortie sur la D978 sont séparées d'une longue distance pour faciliter les flux.

Si la pression touristique semble avoir été bien gérée contrairement à d'autres sites de lacs en Auvergne, la pression naturelle est plus délicate. En effet, un problème de sécurité se pose aujourd'hui sur ce site. Les parois des escarpements rocheux dans la partie est et sud-est du lac menacent de s'effondrer. Une étude de mise en sécurité a été réalisée proposant l'installation de filets de sécurité. Néanmoins, au préalable, il est nécessaire de réaliser une étude faune-flore (Natura 2000) et une étude paysagère, afin de limiter les interventions trop prégnantes pour le site et de lui conserver son authenticité. De plus un séminaire de chercheurs renommés qui a eu lieu récemment sur place, au sujet des risques de résurgence des gaz statiques se formant dans les eaux profondes immobiles du lac, a démontré que les risques étaient peu probables.

## EN CROQUIS ↘



## EN PHOTOGRAPHIES ↘



Première vue !



Panneautage informatif à destination du visiteur



Hôtel-restaurant du lac



Hêtraie sur fond de lac



Ambiance mystérieuse

## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**Eloignement.** Le lac Pavin n'est pas très éloigné de zones habitées. Il n'est qu'à quatre kilomètres de Besse-en-Chandesse et seulement deux kilomètres de Super-Besse. Il est très facile d'accès en voiture à quelques dizaines de mètres de la route départementale 978. Malgré sa localisation relativement éloignée des grandes agglomérations, en « arrière » du massif du Sancy, à « l'entrée » de territoires relativement reculés (Cézallier et Artense), c'est l'un des sites auvergnats les plus célèbres et les plus visités.

**Profondeur de l'eau et légendes.** Le lac Pavin est le lac le plus profond d'Auvergne (environ 90 mètres). Sa profondeur, sa forme singulièrement géométrique de lac de cratère volcanique, les incertitudes planant sur l'imprévisibilité de ses eaux, les couleurs variables qui les animent et la présence dans ses fonds du poisson au nom curieux d'omble chevalier... ont favorisé le développement de légendes, populaires ou scientifiques, et contribuent à faire du lieu un endroit relativement mystérieux.

**Modes d'accès au lac.** Le site du lac Pavin est situé en plein milieu d'une zone d'attrait touristique hivernal (station de ski de Super-Besse, domaine nordique de Pertuyzat...). La large route départementale 978, aménagée pour desservir la station de ski de Super-Besse, permet d'accéder rapidement au lac depuis Besse. Depuis la route, on ne voit pas le lac. Une petite voie se connecte à la départementale pour monter jusqu'au goulet d'étranglement et déversoir du lac. C'est « l'entrée principale » du lac : une sorte de « porte naturelle ». Un embranchement, avant d'arriver à la porte du lac, permet de s'élever en longeant le flanc est du cratère pour rejoindre une deuxième zone de parking. De là, on peut descendre à pied dans le cratère.

### «L'entrée principale» : une expérience immédiate du lac.

Un parking relativement récent a été aménagé dans la pente du déversoir du lac, pour gérer le flux de véhicules. Une voie piétonne, le long de la route qui monte au lac, permet aux automobilistes d'accéder en toute sécurité à « l'esplanade d'entrée » du cratère. Celle-ci a été aménagée comme une « place publique ». Par cette entrée directe, en quelques minutes (moins pour les touristes descendant des bus juste au niveau de l'esplanade), le « spectacle théâtralisé » du lac depuis l'esplanade est consommé.

### «Coulisses» : une autre expérience immédiate du lac.

Un deuxième mode d'accès mène à une autre expérience spectaculaire du lac, qui est tout aussi immédiate et sans peine. On emprunte une petite route qui mène en montée au domaine nordique à l'est du lac. On s'arrête sur une zone élargie qui sert de parking. Depuis l'endroit historiquement nommé point sublime, on peut profiter d'une vaste vue panoramique en plongée sur le lac qui repositionne le cratère dans son contexte géomorphologique (massif du Sancy, puy de Montchal, Artense...).

**Points de vue et célébrité.** Les deux manières d'accéder au lac sont très spectaculaires. L'immédiateté d'accès à ces deux vues accentue l'effet qu'elles produisent et participe certainement de la popularité du lac.

**Point sublime.** La deuxième vue, depuis le point sublime, bien que reprise par beaucoup des cartes postales anciennes du lac, est « voilée » par les cimes des arbres qui ont progressivement poussé devant le panorama. Elle semble avoir été négligée ces dernières décennies au profit de la vue spectaculaire de la « porte principale » du lac.

**Restaurant.** On peut venir au lac pour son restaurant, où il est dit que l'on consomme des ombles chevaliers pêchés dans les profondeurs du lac. Parcours réduit du lac à l'assiette. On peut difficilement faire plus local.

**Tour du lac.** Le lac Pavin est un lac d'une simplicité redoutable en termes d'expérience : deux entrées spectaculaires permettant une vision globale immédiate de l'intérieur et de l'extérieur ; les profondeurs du lac dans l'assiette du restaurant... Des dimensions relativement réduites, sa forme géométrique quasi circulaire et le tour que l'on peut en faire rapidement participent de cette simplicité. Depuis l'esplanade, on s'engage sur le large sentier plat au bord de l'eau, après avoir dépassé une série de panneaux qui dissuadent de s'écarter de la norme du bon comportement. La moitié du tour du lac se fait sur sol plat. Les pentes du cratère sont couvertes d'enrochements naturels et de blocs menaçants et « pittoresques » plus ou moins apparents sous la hêtraie. Au bord du chemin, des pierres aux formes célèbres ont attiré le regard et la conversation des visiteurs depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Un peu moins aujourd'hui. De l'autre côté du lac, au sud-est, les sources marquent le début d'une montée sur les flancs du cratère. Le chemin très aménagé évite le passage sous les falaises et mène le visiteur à travers une pinède. Des rambardes de bois ont été installées pour éviter les chutes dans la pente raide. Un embranchement permet d'accéder vers le haut, au point sublime et vers le bas à « l'esplanade d'entrée » en passant devant le restaurant-auberge et l'espace de location de canots.

**Falaise.** Les flancs du cratère sont entièrement recouverts de forêts qui estompent la présence des éboulis, amas de roches et bouts de falaises que le visiteur découvre quand il en fait le tour. Le seul moment où cette présence rocheuse émerge de la forêt est la grande falaise de deux cents mètres de longueur et une vingtaine de mètres de hauteur sur le côté est du lac. Elle semble tomber dans l'eau à la verticale. Depuis l'esplanade, elle est le seul élément de la vue qui se différencie de l'eau et de la forêt. C'est le point unique et obligatoire de focalisation du regard pour quiconque est dans le cratère. Elle joue un rôle de « ponctuation » (au sens photographique) au sein de la trilogie presque simpliste forêt-eau-falaise qui constitue la première expérience visuelle du lac depuis l'esplanade.

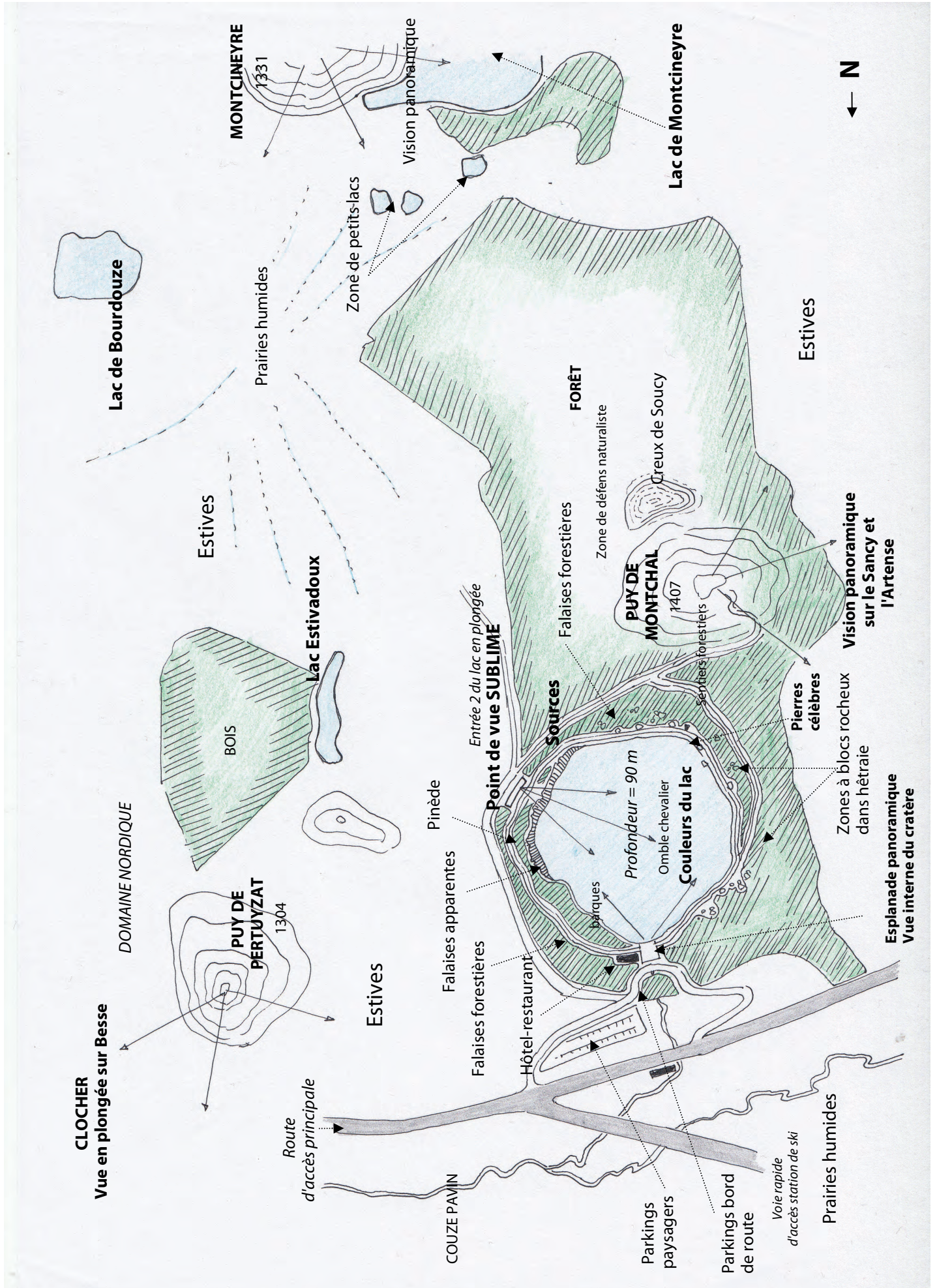
**La couleur de l'eau.** La couleur des eaux du lacs est très variable. Vue à travers les pins sur le flanc est du cratère, la couleur bleu-émeraude de l'eau augmente l'effet d'étrangeté et de mystère du lieu. Elle introduit une vague impression de bord de mer Méditerranée au centre de l'Auvergne.

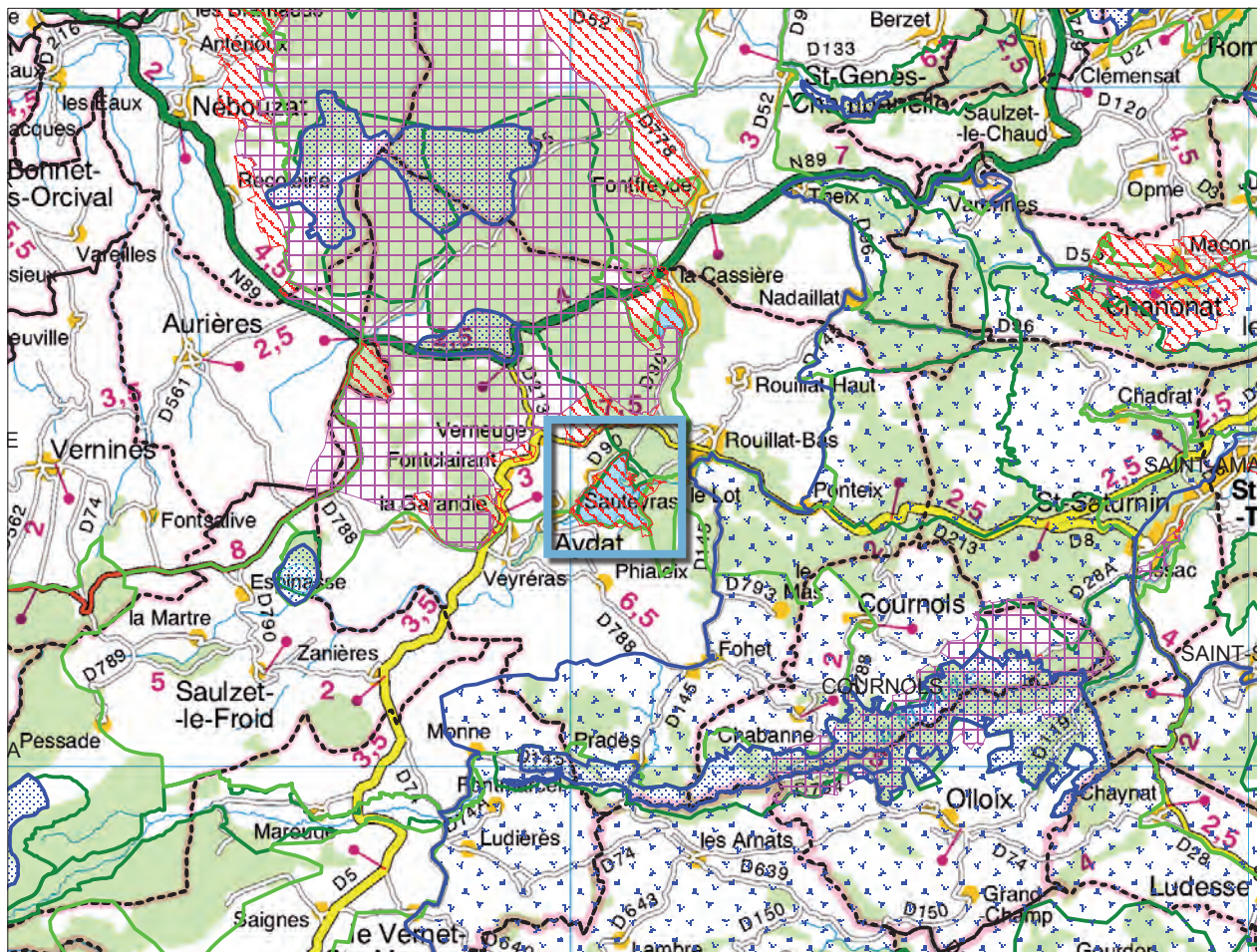
**Un point de vue dans l'oubli : le puy de Montchal.** En montant dans la forêt au Sud du lac, depuis le point sublime, on atteint le sommet du puy de Montchal. De là, vue imprenable à 280° sur le massif du Sancy, l'Artense, les monts du Cantal, le Cézallier et le lac en plongée.

**Un autre point de vue dans l'oubli : le puy de Pertuyzat.**

En traversant les estives vers l'est depuis le point sublime, on atteint le sommet du puy de Pertuyzat d'où, pendant longtemps, les touristes séjournant à Besse-en-Chandesse venaient admirer la ville par une vue plongeante sur la vallée de la Couze Pavin. Le point de vue disparaît progressivement des guides touristiques.

**Le complexe de lacs et de zones humides.** Le lac Pavin est au centre d'un dispositif complexe de lacs et zones humides, qui dépasse très largement le simple site du cratère : Lac Estivadoux, Lac de Montcineyre jusqu'au lac de Bourdouze en passant par les prairies humides des estives entre ces lacs. Ce dispositif aquatique est encadré par un ensemble de points hauts et points de vue panoramiques : le puy de Montchal, le puy de Pertuyzat, le puy de Montcineyre... et ponctué de creux comme le cratère du lac Pavin et le Creux de Souci... C'est sous cet angle complexe qu'il faut appréhender le site du lac.





0 2.5 5 km

Echelle : 1 cm pour 1 km



Document réalisé le 3/05/2013

- Limite de commune
- ZNIEFF 1 ■
- ZNIEFF 2 ■
- APB-RN ■
- SITE INSCRIT ▨
- SITE CLASSE ▨
- NATURA 2000 ■
- ZPS ■

Fond cartographique :  
 - BD Carto ®  
 - Scan 25 ©  
 - Copyright : © IGN -Paris -1999  
 Autorisation n° 90-9068  
<http://www.ign.fr>

### PROPRIETAIRE(S)

Propriété privée : Fondation Jean Moulin (concession à la Communauté de commune les Cheires)

### DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Lac d'Aydat (830000996)  
 ZNIEFF de type 2 : Chaîne des Puy (830007456)

### PROTECTION AU TITRE DES PAYSAGES

Site inscrit : lac d'Aydat et ses rives

### AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne  
 SAGE : SAGE Allier-Aval - Commission Locale de l'Eau / Etablissement Public Loire  
 Contrat de Milieux : Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat (2005/2010) - SMVVA  
 Contrat territorial : Vallée de la Veyre (2012/2016) - SMVVA

### PARTENAIRES

Propriétaires privés  
 Commune d'Aydat  
 Communauté de communes les Cheires - 04 73 39 61 50 - [contact@Les-cheires.com](mailto:contact@Les-cheires.com)  
 Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - 04 73 65 64 26 - [Parc.volcans@wanadoo.fr](mailto:Parc.volcans@wanadoo.fr)  
 ...  
 DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

Données pratiques

Nom du lac :

# Le lac d'Aydat,

Communes : **Aydat**

Site inscrit et/ou classé : **Le lac d'Aydat et ses rives, inscrit en 1945 (Puy-de-Dôme)**



## MORCEAU CHOISI

*Comme le gourg de Tazenat vers le nord, le lac d'Aydat peut marquer ici, au midi, l'autre bout des Dôme. Entre ces deux nappes, les puys s'étendent comme une double enfilée de cabochons entre les plaques émaillées d'un fermoir.*

*De Theix, on passe par le tunnel de la Cassière, on traverse la cheire de bruyère, de genièvre ; et l'on arrive au lac d'Aydat.*

*Festonné de golfes, au point que nulle part on ne peut le voir d'une vue, ses eaux dorment sous les collines aux belles lignes. Trois villages s'étagent sur leurs prés, parmi les aubépines et les hautes verdures. La lave descendue des puys de la Vache et de Lassolas a été bien inspirée de jeter une digue ici. Les bords du lac sont par endroits coupés à pic, et on le tient pour dangereux. Mais comme il est bien dessiné, avec cet archipel de huit îlots égréné sur sa limpidité à ras de l'herbe.*

Henri Pourrat, En Auvergne, Edition Arthaud, Collection "les Beaux Pays", 1966

## ICONOGRAPHIE ↘



Lac d'Aydat - Auvergne

## ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

**Année d'inscription : 1945**

**Critères d'inscription.** Le dossier d'inscription est peu argumenté. Mais le rapport pour l'inscription établi en 1944 décrit le site comme suit : « *Le lac d'Aydat est situé à 825 mètres d'altitude, il a une superficie de 60 hectares, et une profondeur moyenne de 14 mètres. C'est le type parfait du lac de barrage volcanique, il doit son existence à la Cheire d'Aydat dont l'extrémité a formé dans la vallée de la Veyre une véritable digue de lave en amont de laquelle les eaux se sont accumulées. Près de la rive nord une petite île porte le nom de St-Sidoine en souvenir de l'évêque de Clermont, Sidoine Apollinaire, qui avait fait construire au 5<sup>ème</sup> siècle une « villa » sur les rives de ce lac. Les vestiges Gallo-Romain sont croit-on nombreux en cet endroit. Des genévriers, des genêts, et un bois de sapins plantés au début du 19<sup>ème</sup> siècle atténuent quelque peu la désolation et le tragique de ce paysage volcanique* ».

### **Contexte social de l'inscription (désaccords, pressions...)**

L'origine de l'inscription du lac n'est pas très claire, faute de documents dans le dossier. Un premier arrêté en 1943 délimite un premier périmètre de protection. Mais en 1944, l'administration intervient auprès du préfet pour éviter qu'une construction ne gâche les qualités du lieu. L'événement est de taille car c'est un bâtiment projeté par l'Etat lui-même qui pose problème : une maison de repos et de convalescence destinée aux membres de la Police. Le chef du gouvernement établi à Vichy à l'époque, Pierre Laval, intervient pour clore l'affaire. Une lettre est envoyée par son directeur de cabinet au secrétaire général des Beaux Arts dans laquelle est écrit : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Président Pierre Laval m'a chargé de vous écrire que le Conseil d'Administration de l'établissement, dont il a choisi personnellement les membres, est apte, par les qualités de ces derniers, à étudier tous les problèmes d'ordre esthétique avec toutes les garanties qui s'imposent* ». Un deuxième arrêté en 1945 élargit le périmètre pour éviter tout nouveau problème.

**Délimitation.** Le périmètre actuel intègre le lac et ses rives mais ne dépasse qu'à de rares endroits la bande de 100 mètres de large. La protection des rives s'épaissit dans la partie nord-nord-est dans la zone des îlots. Cette zone, par ailleurs, semble avoir été ajoutée au périmètre de 1945 ultérieurement si l'on considère un plan de proposition d'élargissement du site, contenu dans le dossier administratif. Malheureusement le plan n'est pas daté et aucun autre document ne se réfère à cela. Ce qui ne va pas sans alimenter une certaine confusion concernant ce site.

**Etat du site par rapport à l'époque de l'inscription.** Le dossier d'inscription ne donne pas d'indication écrite sur l'état du site en 1945, mais propose quatre photographies qui indiquent que les alentours du site étaient encore peu construits et que la forêt, bien que présente, n'atteignait pas les bords du lac. Les îlots étaient, eux, boisés, ce qui les démarquait assez fortement des rives. La forêt aujourd'hui a rempli quasiment entièrement l'espace des rives sur la partie Nord et Est.

Le site a subi une forte pression et diverses constructions de plus ou moins grande taille, divers aménagements touristiques ont été réalisés sur la partie Ouest et Sud. Divers campings ont été installés dont celui qui occupe la rive du lac dans la zone des îles. Le système de desserte des routes a été bouleversé puisque de nouvelles routes sont apparues dans la zone à l'Ouest pour desservir le village de Sauteyras et longer le lac vers le sud... Des aménagements récents ont transformé la zone de la plage à Sauteyras. Un cheminement piéton a été réalisé au bord du lac prolongé par une passerelle permettant de remonter vers la route... La liste des constructions et aménagements est longue et va au-delà de la bande étroite du site. Dorénavant, les bords du lac dans la partie Ouest sont parsemés de maisons individuelles avec vue qui ne sont pas incluses dans le périmètre.

Diverses activités touristiques se sont développées qui donnent au site un air de « Center-Parc » sans en être : campings, plage, centre de voile, restauration, aire de jeu pour enfants, promenade à dos d'ânes, mini-golfs, accrobranche... L'ensemble dense de ces activités et des aménagements qui leur correspondent donne une impression de trop plein et de surexploitation d'un site naturel de qualité. La qualité du lieu s'estompe très largement sous leur poids.

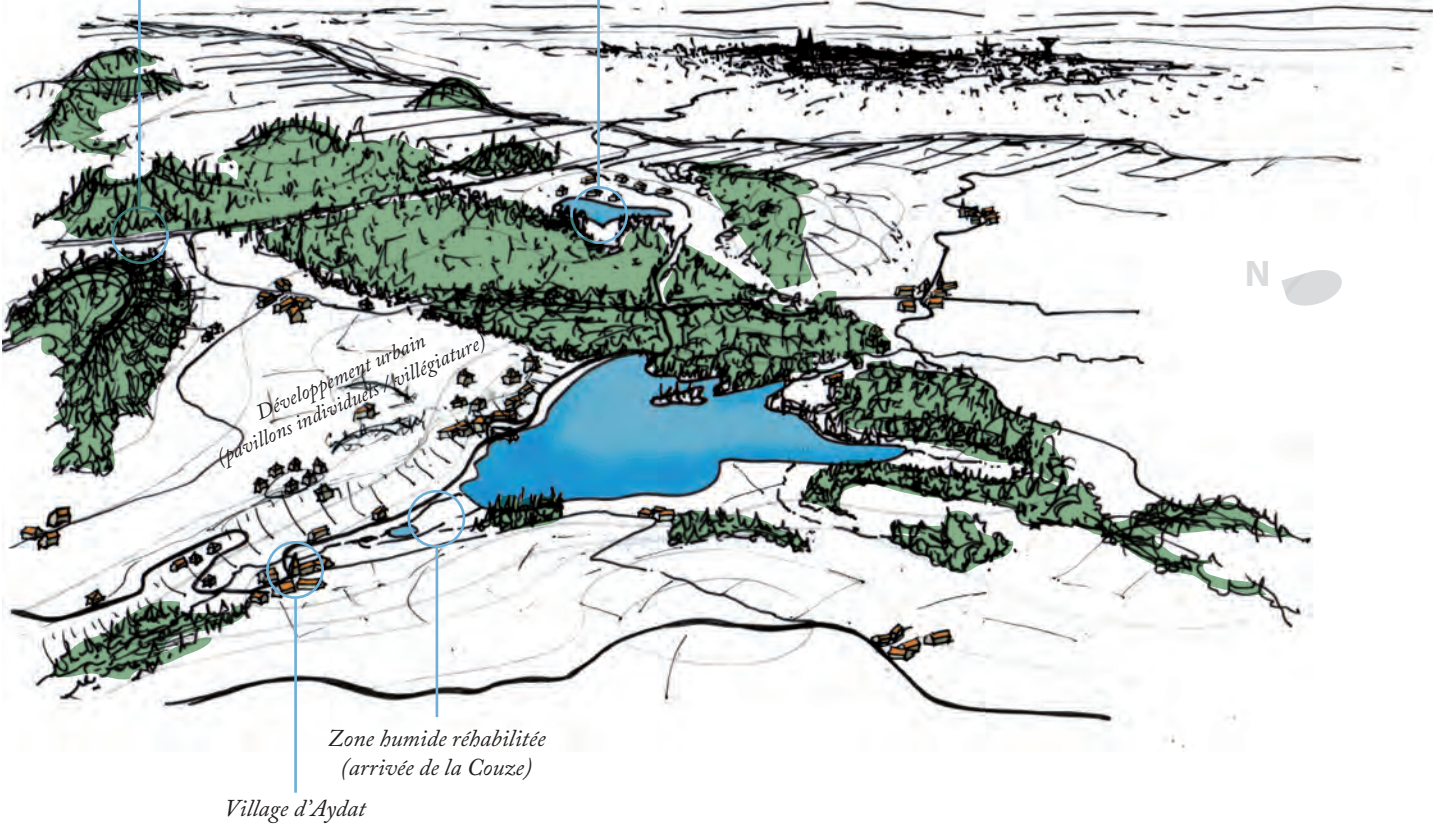
Une autre pression est plus invisible : c'est la pollution des eaux du lac. Une étude réalisée sur le lac et le cours de la Veyre, qui alimente le lac, a montré dans les années 1990 que la pollution en nitrate notamment était en constante augmentation. Un contrat de rivière portant sur la vallée de la Veyre et le lac d'Aydat est en place pour aller dans le sens d'une gestion concertée des milieux aquatiques. Des panneaux sur le site incite à la vigilance de chacun : « Aidez-nous à protéger notre lac - Gardons le propre ».

## EN CROQUIS ↘

Col de la Ventouse - RN89

Lac de la Cassière

Agglomération clermontoise



## EN PHOTOGRAPHIES ↘



Développements récents autour de la base de loisirs



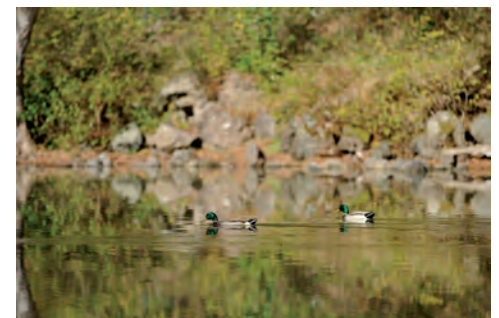
Fermeture et privatisation du versant



Dispositif de mise en défens du tour du lac



Vue de panoramique depuis la berge opposée



Colverts

## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**«Binôme» de lacs.** Les deux lacs de barrages volcaniques, le lac d'Aydat et le lac de la Cassière, sont liés par ce qui les sépare : la coulée volcanique, dite Cheire d'Aydat, provenant des Puy de Lassolas et de la Vache. Les « binômes » de lacs sont suffisamment rares pour être soulignés. Il s'apparente ainsi au « faux binôme » de lacs de La Godivelle : le lac d'en Haut et le lac d'en Bas.

**Lac à proximité de Clermont-Ferrand.** Le lac d'Aydat est le lac le plus proche de l'agglomération de Clermont-Ferrand (à une quinzaine de kilomètres). Il s'apparente en cela au lac du Bouchet en Haute-Loire, très facile d'accès pour les urbains du Puy-en-Velay, qui peuvent l'utiliser comme une infrastructure de loisir ordinaire. On s'y baigne sur une plage aménagée, on y pêche, on y pratique les sports nautiques.

**Superficie.** C'est le plus grand lac naturel d'Auvergne en superficie (hors lacs de barrage) : 65 hectares. Les lacs les plus grands sont aussi les plus urbanisés (Aydat et Chambon).

**Lac «urbanisé».** Le lac d'Aydat, comme le lac Chambon, est un lac dit « urbanisé ». Historiquement, le bourg d'Aydat a été installé à quelques centaines de mètres en amont du lac au bord de la Veyre qui l'alimente principalement. Sous la pression touristique, les versants nord-ouest du lac (Sauteyras) ont été progressivement construits : habitat individuel et infrastructures d'accueil touristique (plage, base nautique, commerces, restaurants, hôtels...). Les nouveaux aménagements de loisir sur ce côté du lac ont accentué son caractère quasi « périurbain ».

**Route surdimensionnée.** Les dimensions de la route qui mène de Sauteyras à Aydat rend plus évidente cette tendance à l'image périurbaine du lieu.

**Modes d'accès au lac.** L'unique route qui permet d'accéder au site du lac n'est pas une route principale (D90 qui relie La Cassière à Aydat). Contrairement au lac Chambon, on ne passe pas par hasard au bord du lac sans l'avoir décidé. On bifurque par exemple dans l'univers forestier qui recouvre la Cheire à l'endroit d'un grand giratoire routier pour se rendre au lac par le nord. Avant de longer le lac sur la route-digue qui surplombe la plage à l'ouest, on peut emprunter une petite route qui dessert sur la rive nord le camping sous les bois, l'accrobranche et d'autres infrastructures de loisir. Depuis le village d'Aydat au sud-ouest, la route d'accès longe d'un côté la Veyre et une zone humide et de l'autre côté un versant largement bâti de maisons individuelles. Au bord du lac, les zones de parking ne manquent pas, notamment près du camping au nord et près de la base nautique et plage, zone d'attraction centrale à l'ouest.

**Le clocher et le lac.** Une des premières images que le visiteur a du lac en arrivant par le Sud, c'est une vue en enfilade du clocher de l'église d'Aydat, au niveau du bourg, et du lac. Au paravant, entre le clocher et le lac, des terrains de sports et de jeux s'interposaient. Aujourd'hui, des travaux sont en cours pour restaurer la zone humide ancienne.

**Eutrophisation du lac.** « De nombreuses actions du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre (SMVV) dans le cadre du contrat de rivière visent à limiter l'eutrophisation accélérée des eaux du lac d'Aydat. Des travaux d'aménagement ont été réalisés en amont pour faire retrouver à la Veyre son lit d'origine. Le remembrement des parcelles agricoles l'avait réduit à un fossé rectiligne où l'eau circulait vite et qui était peu propice à l'épuration naturelle de l'eau par des plantes de bordure qui avaient du mal à s'y installer. Les sédiments et les composés chimiques (nitrates et phosphates) étaient transportés jusqu'au lac d'Aydat. Suite à cette réhabilitation, la longueur de la rivière a augmenté de 60%.

Un nouveau chantier est en cours aujourd'hui entre le bourg d'Aydat et le lac. La zone des terrains de sport et de jeux anciennement aménagée pour le loisir est détruite et sera remplacée par une zone humide, telle qu'elle devait être avant le remblayage nécessaire aux infrastructures ludiques. La zone humide permettra d'épurer naturellement les eaux par les plantes comme les roseaux qui utiliseront les composés comme le phosphate pour leur croissance. Un bassin de décantation sera aussi réalisé pour « capter les sédiments afin qu'ils ne se déposent pas dans le lac ».

L'eutrophisation du lac qui peut être lisible par la présence des algues pourrait interdire toute activité nautique sur le plan d'eau.»

(Source : Atlas des paysages d'Auvergne sur la base des écrits du SMVV, itinéraire 17, DREAL Auvergne 2014).

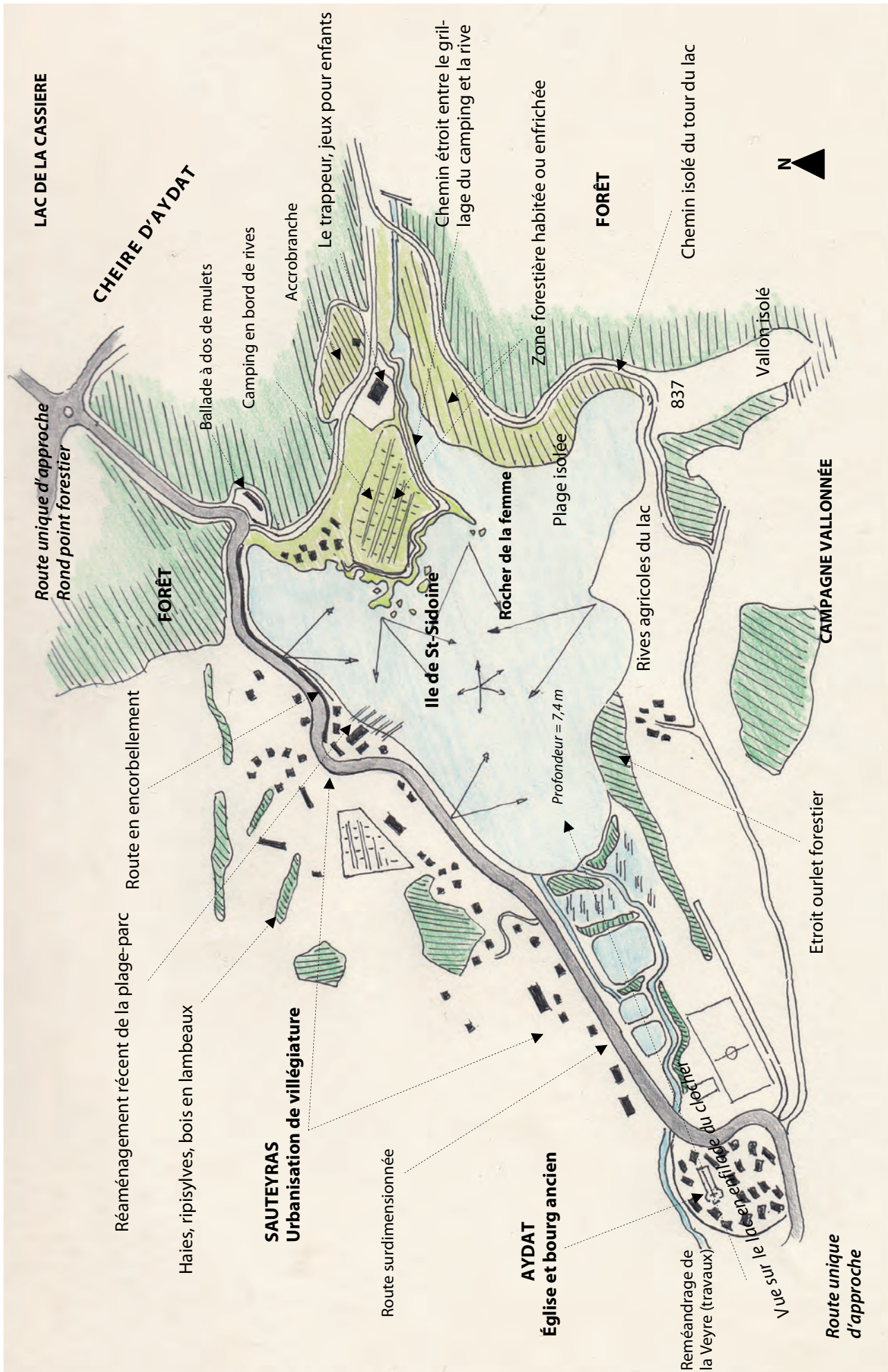
**Tour du lac.** Le tour du lac est assez long (5,5 kilomètres). Il est beaucoup moins aménagé et plat qu'au lac Chambon. Les aménagements « durs » des abords ont été réalisés sur la partie ouest, au niveau de Sauteyras (base nautique, plage herbue, sentiers et passerelles pour accéder à la route surélevée par un mur de soutènement ancien, aires de jeux et de pique-nique, restaurants...). En partie nord, après un « parking d'ânes de location », on longe les rives à l'ombre des arbres (elles sont déchiquetées par les rochers de la Cheire) sur un sentier étroit délimité par la clôture du camping. Quelques rochers forment des îlots « pittoresques » plus ou moins accessibles (l'île de Saint-Sidoine, le rocher de la Femme...). On traverse le bras où le lac s'écoule en aval, et on continue de longer les rives, toujours forestières. Puis, on quitte l'ambiance forestière qui caractérise fortement les abords du lac pour une campagne vallonnée de basse montagne. En s'éloignant un peu des rives, on voit le lac avec en fond le sommet du puy de Dôme. Les nouveaux aménagements de la zone humide au sud, accompagnés certainement de pontons de découverte du milieu humide, permettront de boucler le tour du lac de façon plus naturelle.

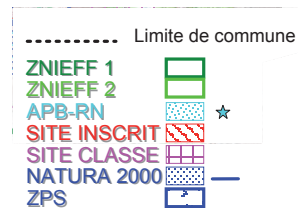
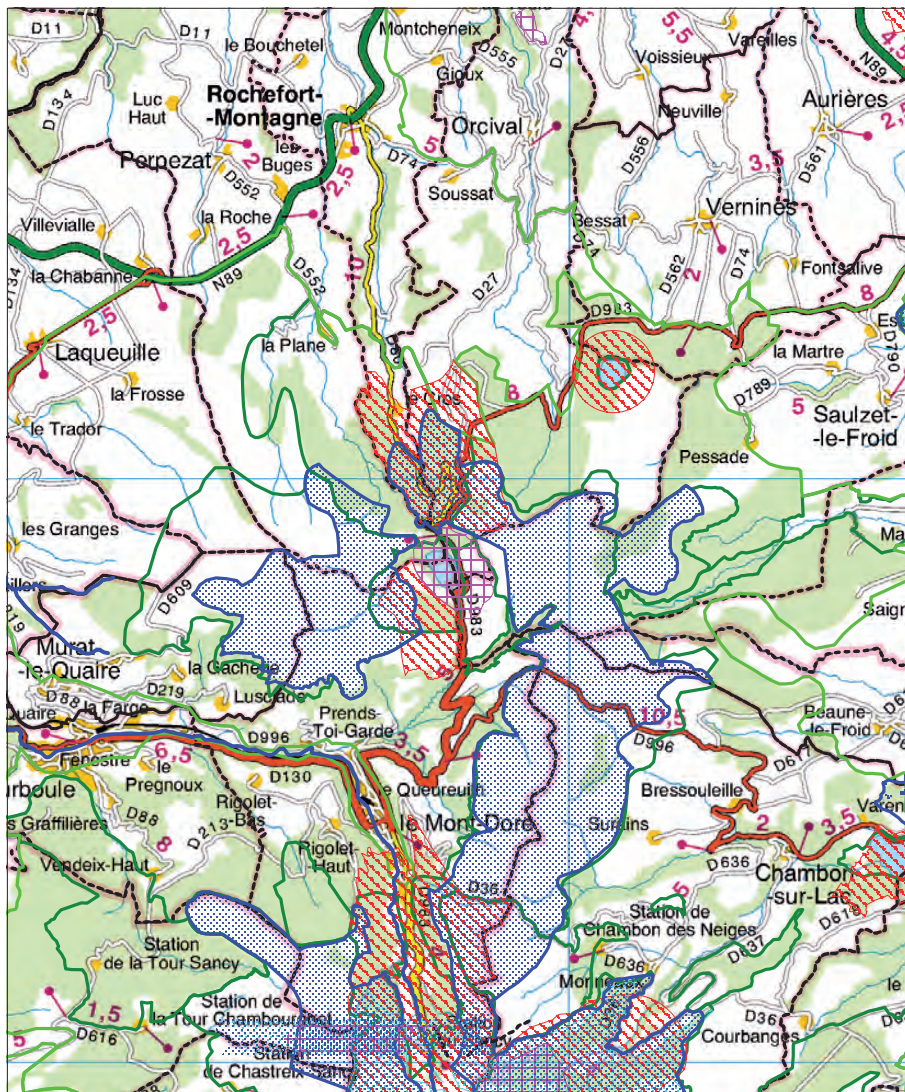
**Atmosphère forestière et atmosphère de campagne de basse montagne.** L'image la plus présente dans les commentaires sur le lac d'Aydat, c'est celle de l'atmosphère forestière qui l'entoure. Pourtant, ce qui en fait sa caractéristique et le singularise par rapport à la plupart des lacs auvergnats, c'est plutôt son caractère de «campagne de basse montagne». A cause des espaces ouverts qui le bordent notamment au sud-est et puis, au-dessus des zones urbanisées, à l'ouest.

**Campagne en voie de dissolution.** L'organisation des versants de campagne à l'ouest se disloque progressivement par l'accumulation des constructions et actes divers d'aménagements. C'est perceptible au travers de la présence en lambeau des arbres de haie, de ripisylves de ruisseaux, de petits bois...

**A qui appartient le lac d'Aydat ?** « À qui appartient le lac ? À la commune d'Aydat ? Non. Au Conseil général ? Non. À la communauté de communes ? Oui, le temps d'une concession de 45 ans concédée par le ministère de l'intérieur. Mais avant d'en arriver là, l'histoire est longue. Avec trois autres familles de notables clermontois, Conchon s'en rend propriétaire avec 150 autres hectares. Au début de la guerre, il fait don de ses biens à la mairie de Clermont. Bien embêtée par ce lac, la mairie décide de le vendre aux enchères. Aydat sera donc vendu «à la bougie » et c'est Pierre Laval qui s'en retrouve propriétaire. À la fin de la guerre, tous ses biens sont saisis et donnés au ministère de l'intérieur et à la société des pupilles de la police. Quelques années plus tard, le lac se retrouve propriété de la fondation Jean Moulin. C'est celle-ci qui, il y a quelques années, donnera concession du lac pour quarante-cinq ans à la communauté de communes.» (*Article paru dans le journal la Montagne - 1<sup>er</sup> août 2013*)

**Saint-Sidoine.** Il est rare qu'une présence plane à ce point sur le site d'un lac. Celle, fantomatique, de Saint Sidoine plane très largement au-dessus du lac d'Aydat. Elle s'incarne dans deux supports concrets et très perceptibles qui constituent des points de focalisation du regard autour du lac. Le premier a été construit par l'homme : l'église romane d'Aydat qui porte le nom du Saint et qui montre à quel point il hante depuis longtemps déjà le site ; le deuxième est l'île au Nord du lac qui porte le même nom et sur laquelle on suppose que le Saint aurait construit une maison. Cette présence rapproche ce lac de deux autres : le gour de Tazenat associé plus faiblement à la présence de l'écrivain Maupas-sant qui y a séjourné et les présences légendaires autour du lac Chambon.





Fond cartographique :  
 - BD Carto ©  
 - Scan 25 ©  
 - Copyright : © IGN-Paris-1999  
 Autorisation n° 90-9068  
<http://www.ign.fr>

Echelle : 1 cm pour 1 km



Document réalisé le 3/05/2013

## PROPRIETAIRE(S)

Propriété privée : EDF

## DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Lac de Guéry (830005680)

ZNIEFF de type 2 : Monts Dore (00150000)

## PROTECTION AU TITRE DES PAYSAGES

Site classé : lac de Guéry et ses abords

Site inscrit : lac de Guéry et ses abords

## AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Adour-Garonne - Agence de l'eau Adour-Garonne

SAGE : SAGE Dordogne Amont - EPIDOR

Contrat de Milieux : Haute Dordogne (2003/2010) - Conseil Départemental 63 / EPIDOR

## PARTENAIRES

Propriétaires privés

Commune d'Orcival - 04 73 65 82 13

Commune de Perpezat - 04 73 65 81 24

Commune du Mont-Dore - 04 73 65 20 00

Commune de Saulzet-le-Froid - 04 73 79 33 65

Communauté de communes de Rochefort-Montagne - 04 73 65 87 63 - cc.rochefort.montagne@wanadoo.fr

Communauté de communes du Massif du Sancy - 04 73 65 24 48 - ccms@cc-massifdusancy.fr

Communauté de communes de Rochefort-Montagne - 04 73 65 87 63 - cc.rochefort.montagne@wanadoo.fr

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - 04 73 65 64 26 - Parc.volcans@wanadoo.fr

...

DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

Nom du lac :

# Le lac de Guéry,

Communes : Chambon-sur-Lac, Mont-Dore, Orcival, Perpezat, Saulzet-le-Froid

Site inscrit et/ou classé : Le lac de Guéry et ses rives, inscrits pour partie en 1946 et classé pour partie en 1973 (Puy-de-Dôme)



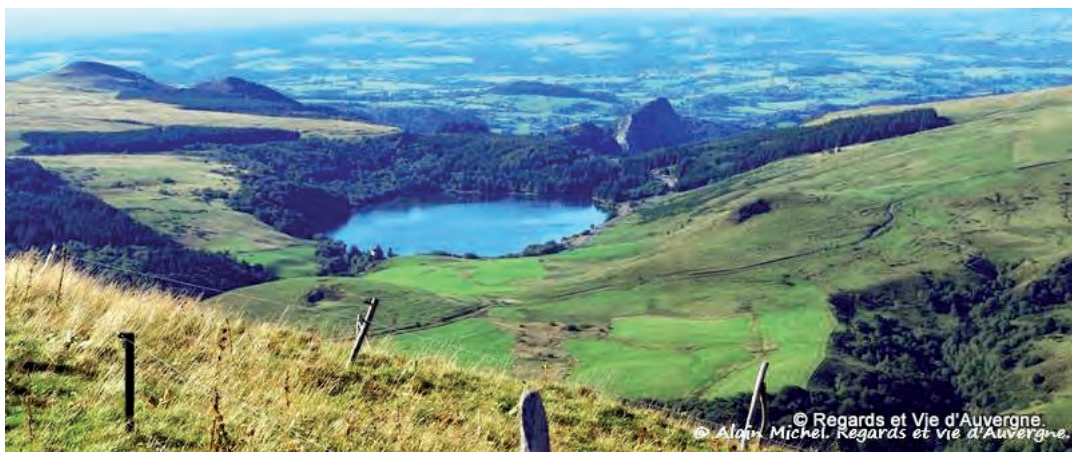
## MORCEAU CHOISI

*Au lac de Guéry, on a devant soit les hauts lieux. Sur le plat des eaux, devant une auberge de rouliers, luisait le bleu même du ciel. Des cars passaient sans trop gêner les lentes vaches. L'été avait jauni les gazons. Pour la mi-septembre, l'oeillet sauvage fleurissait près d'une centaurée aux houppes de carmin plus serrées qu'un pinceau. Des sonnaïlles essayaient de chanter la chanson de ce lac ; puis, y renonçant, elles laissaient se rasseoir le silence. (...) On entrait dans l'air de ces monts, on respirait la liberté du vent. Le regard remontait alors sur ces versants. On imaginait dans les hauts ravins les fissures de roche hérissées de cristaux. On déboucherait vers le faite et se hissant sur la plate-forme d'herbe, on découvrirait le monde taché au large des plaines par l'ombre volante des nuages.*

*Il suffit de ce pâturage qui s'élève jusqu'au ciel d'azur pâle. Que d'air on sent entre sa ligne de gazon et le bleu qu'elle touche : bleu de jeunesse, d'une suavité si fine qu'il donne à qui sait voir une autre idée de l'Univers.*

Henri Pourrat, En Auvergne, Edition Arthaud, Collection "les Beaux Pays", 1966

## ICONOGRAPHIE ↘



Quelques instants avec France ...

## ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

### Année de classement : (1) 1946 + (2) 1973

(1) *Lac de Guéry et ses abords (inscrit)* + (2) *lac de Guéry et ses abords (classé)*.

**Critères de classement.** Peu de traces écrites concernant la vie administrative de ces 2 sites. La description du lieu à l'époque de l'inscription est la suivante : « *Le lac de Guéry se trouve en bordure de la N. 683. Il fait partie de cette mosaïque de lacs qui émaillent la région du Mont-Dore et qui rendent cette partie de l'Auvergne si pittoresque. Ce lac est différent du lac Chambon et du lac d'Aydat ses voisins. C'est une nappe d'eau ovale de 22 hectares à 1260 mètres d'altitude dans un cadre de pâturage d'aspect nu et triste. Venant de Clermont, il forme un superbe paysage dans le magnifique décor que lui compose au loin le massif des Monts Dore. Un torrent venant de la Banne d'Ordanche alimente le lac, dans lequel il tombe par une double cascade de petite hauteur* ». Le lac de Guéry est un lac de surcreusement glaciaire associé à un barrage volcanique.

### Contexte social du classement (désaccords, pressions...).

Aucune information n'est donnée dans le dossier concernant le classement d'une partie du site en 1973. Le rapport d'inscription fait la remarque qu'un ensemble de parcelles comprenant le lac et ses rives « *appartiennent à la Société Anonyme d'Énergie Industrielle* ». On se demande alors « *s'il n'y a pas lieu de craindre qu'il vienne un jour à l'idée de ce propriétaire de vider ce réservoir naturel pour le plaisir de faire de l'électricité* » et si « *ce n'est pas avec cette pensée que la S.A.E.I. se serait rendue acquéreur de cette masse d'eau* ». Le rapporteur ajoute : « *Il importe de veiller* ». Une autre crainte argumente l'inscription : « *Il serait déplorable de voir surgir un village nègre sur ces rivages. Toutefois nous ne croyons pas à une telle erreur car le climat est rude et deux mois de l'été seulement, la venue des touristes est possible* ».

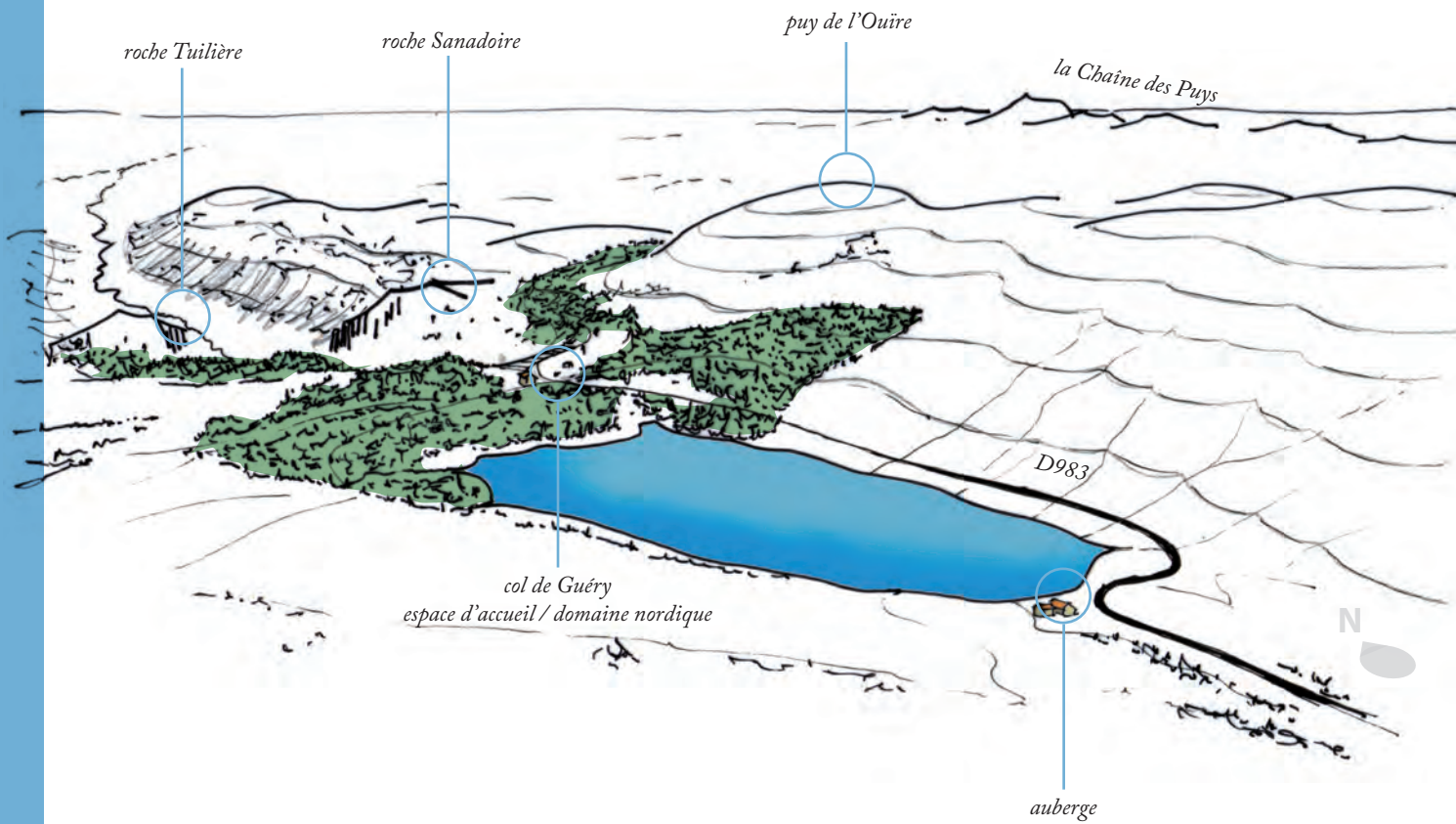
**Délimitation.** Le site classé est environ trois fois moins étendu que le site inscrit. Il comprend le lac en son centre et intègre la rive Est et Sud sur une largeur de 500 mètres environ et la rive ouest et nord-ouest, plus pentue, sur une largeur de 250 mètres environ. Au nord, elle s'étend jusqu'au col de Guéry et vient buter sur le site des roches de Sanadoire et de Tuilière. Le site inscrit prolonge le site classé vers le sud intégrant la ferme de Guéry et les constructions de la Clef du Lac. Il correspond grosso-modo au bassin versant du cours

d'eau qui s'écoule du lac jusqu'à la jonction avec un ruisseau plus large (Ruisseau de l'Enfer).

**Etat du site par rapport à l'époque du classement.** Le dossier administratif apporte des informations concernant l'état du site en 1946 : « *Un des côtés agréables du Lac de Guéry, c'est son aspect sauvage et dénudé. Les seules habitations qu'on peut voir sur ses rives sont l'Auberge du lac de Guéry et un buron à sa pointe sud près de l'origine du déversoir naturel du lac* ». Il ajoute que « *le lac est désolé et triste* » (le sens est ici esthétique), ce qui est corroboré par l'impression forte et belle que donnent les photographies d'époque.

Les rives du lac sont aujourd'hui plus fournies : une ou deux petites constructions récentes liées à l'auberge (garage...), la Maison des Fleurs gérée par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le cabanon de la station de ski de fond au Nord du site... Les restes d'une remontée mécanique sur le versant Est du site au milieu des pâturages témoignent des pressions que le lac a pu subir en ce qui concerne les sports d'hiver... La remontée est théoriquement en voie de retrait. La décision en a été enterinée récemment en Commission des Sites (CDNPS). Des zones de parkings ont été aménagées le long de la route qui longe le lac. Tout autour des berges, les arbres ont poussé, ce qui confère au lac une impression beaucoup moins forte et beaucoup plus tendre que celle que montrent les photographies de 1946. Le lac a perdu de son austérité. Il apparaît plus « *charmant* ». Les roches noires que l'on pouvait voir autour du lac dont parle le rapport d'inscription (qui correspondent certainement aux orgues basaltiques sur la rive Ouest, au niveau de la cascade) ne sont plus perceptibles qu'en pénétrant dans la forêt.

## EN CROQUIS ↘



-48-

## EN PHOTOGRAPHIES ↘



*Les sites du Guéry et des roches Tuilières et Sanadoire*



*Parking pêcheurs*



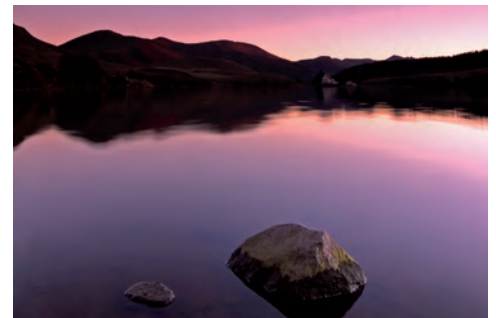
*Panneautage surprenant*



*Panneautage aquatique*



*Vue du lac et du puy de l'Ouire*



*Lumière du couchant sur le lac*

## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**Eloignement.** Le lac de Guéry est relativement éloigné des zones habitées. Il est à mi-distance de Rochefort-Montagne et du Mont-Dore (environ à 10 kilomètres de chaque côté) et à une quarantaine de kilomètres de l'agglomération de Clermont-Ferrand. Il est facile d'accès, au bord de la route départementale D983. Il bénéficie d'une localisation très attractive, juste en-dessous du col du même nom et près du célèbre site panoramique des roches Tuilière et Sanadoire.

Sa fréquentation est de toute saison. On s'y rend en hiver pour faire du ski de fond, pour pêcher sur le lac glacé, aux autres saisons pour y pêcher, s'y promener, admirer les fleurs qui le bordent, se rendre à la cascade, manger à l'auberge de Guéry. C'est un des lacs les plus hauts d'Auvergne (1260 mètres d'altitude).

**Modes d'accès au lac.** Le lac a une forme allongée du nord au sud. Une route départementale longe sa rive est. Elle constitue, sur un kilomètre, un accès et parking sauvage linéaire et parallèle au lac. Le lac de Guéry s'apparente en ce sens à la catégorie des lacs longés par une route. Ce qui génère un effet caractéristique d'immédiateté du rapport au lac. Le large gabarit de la route permet aux visiteurs de garer leurs voitures sur le bas-côté et d'accéder en descendant quelques mètres à la rive.

Bien que le bord de route soit largement utilisé, les deux points d'extrémité du lac, au nord et au sud, peuvent être considérés comme ses véritables « entrées ». Ce sont les deux endroits où sont concentrés les aménagements.

L'entrée nord est la plus fréquentée du fait des aménagements du grand parking du col et de son belvédère, de la présence de plusieurs infrastructures de tourisme : la « maison des fleurs » et la station de ski de fond...

L'entrée sud est plus « orientée » dans la mesure où elle s'agence autour d'un espace d'apparence plus privatisé : l'auberge, ses annexes et son parking. Elle permet l'accès à la digue sur laquelle s'installent de nombreux pêcheurs.

**Voir le lac depuis la route, « en passant ».** L'automobiliste de passage au col, peut admirer sans effort le lac sur une distance de plus d'un kilomètre. Le lac « se présente » à lui. Il peut en garder une image simplifiée en mémoire, une « impression » (bonne ou mauvaise) et avoir (ou pas) envie un jour de s'y arrêter. Cette constitution rapide et simplifiée d'une image du lac, qui peut s'élaborer « en passant », est plutôt un cas rare. C'est le cas pour trois grands lacs auvergnats situés aux abords d'axes de communication plus ou moins importants : le lac d'Aydat, de Chambon et de Guéry. La plupart des autres lacs sont au contraire des destinations. Pour aller au lac, il faut faire un « détour », plus ou moins court. Le lac de Guéry et le lac Chambon occupent une place toute particulière : ils sont sur des routes de col...

**Le vide et le plein.** On ne peut pas dissocier le lac de Guéry du col de Guéry. C'est un « lac de col », accessible. C'est une singularité rare en Auvergne. Les cols d'altitude sont, de façon générale, des endroits d'estives plutôt isolés et « vides » (col de la Croix Saint-Robert, col de la Croix Morand sur

le massif du Sancy, cols du Cantal). Dit autrement, les expériences de cols sont habituellement plutôt des expériences du « vide ». Personne ne s'attend à voir un lac au niveau d'un col, tout du moins en Auvergne. Les cols « pleins » sont rares. Celui de Guéry s'apparente en ce sens aux cols habités (même temporairement) comme le col des Supeyres dans le Forez (jasseries).

**Le lac n'est pas le site.** Contrairement à beaucoup de sites de lacs où le lac constitue un point central qui focalise l'attention, le lac de Guéry n'est pas un site à lui seul. Il n'est qu'une partie d'un « complexe de sites » : celui du col de Guéry. En somme du site de passage qu'est le col. Il contribue à l'expérience de basculement d'un territoire vers un autre que l'on éprouve sur tout col. C'est le pendant en direction du Sud du site célèbre des roches Tuilière et Sanadoire au nord.

Le « col plein » de Guéry constitué d'un assemblage concentré d'éléments naturels imposants et clairement identifiables (roches Tuilières et Sanadoire, lac de Guéry) est une entrée spectaculaire dans le massif des Monts Dore dans un sens et dans la zone de la chaîne des puys dans l'autre.

**Point de vue.** Depuis le sommet du puy de Corde, vision magique d'une « enfilade » d'éléments naturels spectaculaires : massif du Sancy, Banne d'Ornanche, lac de Guéry, roches Tuilière et Sanadoire, chaîne des puys...

**Disparition d'une vue.** Les aménagements du col sont orientés sur le spectacle des roches de Sanadoire et de Tuilière. Il y a longtemps, on pouvait voir le lac depuis le col, avec comme horizon les sommets des Monts Dore.

**Tour du lac.** La possibilité de faire facilement le tour du lac est récente. Le tracé du GR a longtemps été cantonné à la route départementale à l'est, plutôt aménagée pour un passage rapide des voitures (largeur des voies et qualité des revêtements). Un parcours de découverte dans les espaces boisés de la partie nord permet de marcher au bord du lac sur des pontons en bois en traversant des clairières de mégaphorbiaies (sentier de la « maison des fleurs »). Des pontons et des ponts en bois très récents permettent de passer les zones humides et cours d'eau qui viennent se jeter dans le lac au nord-ouest. Le promeneur peut alors s'engager sur le chemin étroit, récemment aménagé, qui traverse la hêtraie sur le flanc ouest du lac, en sinuant jusqu'au barrage de l'auberge au sud. Ce chemin forestier remplace l'ancien tracé routier du GR. Il a augmenté l'expérience que le visiteur peut faire du lac. Il a créé de plus un point de vue inédit en plongée. Au sud, la digue du barrage sert de chemin pour rejoindre le parking de l'auberge.

**La cascade.** Un chemin étroit dans la hêtraie ancienne, à l'endroit où les cours d'eau s'écoulaient dans le lac au nord-ouest, permet de s'éloigner des rives pour monter vers un petit belvédère spectaculaire, enfoui dans la forêt. De là, on peut admirer la cascade quelques dizaines de mètres plus haut. On ne peut plus voir le lac.

**Panneaux dans l'eau.** A l'endroit où les cours d'eau s'écoulaient dans le lac au Nord-Ouest, après avoir traversé les pontons et les ponts pour les franchir, une dizaine de panneaux ont été alignés plantés dans l'eau : lac de Guéry, réserve, pêche interdite.

**L'auberge et la carte postale.** L'auberge est historiquement, avec la route, le premier aménagement des abords du lac. L'apparence touristique bien datée de la construction, son implantation réfléchie et sa présence redondante sur les cartes postales anciennes (dont les photos sont le plus souvent prises depuis la rive Nord vers le col en présentant les Monts Dore en toile de fond), la lient étroitement au paysage du lac. La bâtisse participe de la carte postale.

**Le cèdre.** Le grand conifère, incongru dans ce paysage de hêtraies et d'estives, planté devant la porte de l'auberge, est un signe de présence humaine fort. Auberge et arbre sont maintenant indissociables.

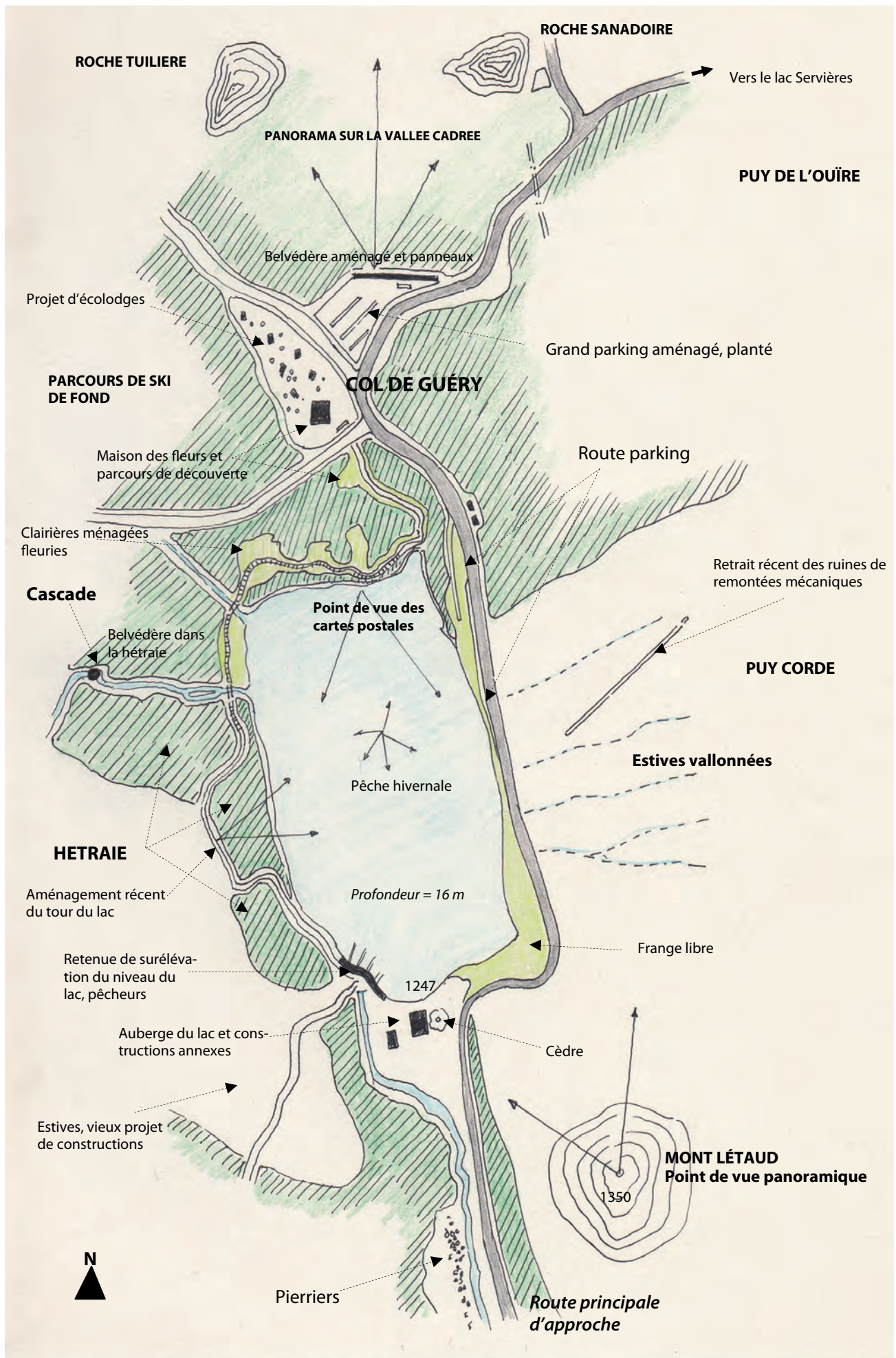
**Infrastructure hydraulique.** Un barrage a été construit au Sud du lac, près de l'auberge, pour rehausser artificiellement le niveau des eaux de quelques mètres. La digue sert de point de rassemblement des pêcheurs.

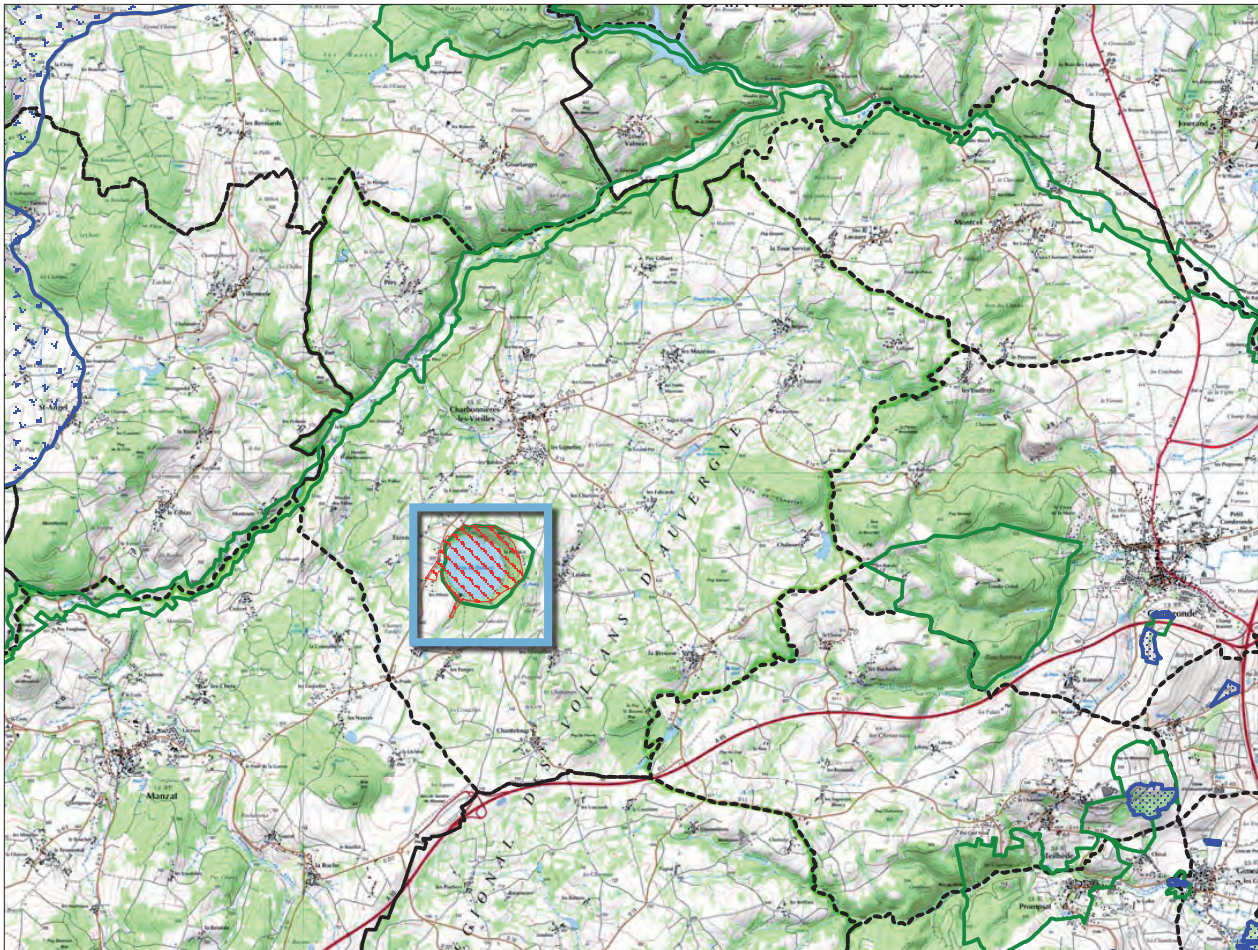
**Effacement.** Sur les pentes des estives à l'Est du lac, au-delà de la route départementale, une remontée mécanique de la station de ski avait été laissée à l'abandon. La ruine a disparu, « effacée » récemment par les services de l'Etat et la collectivité.

**Parking.** Il articule les usages au niveau du col.

**Superposition d'infrastructures de tourisme et de loisir = concentration de signes et de panneaux.** Au Nord du lac, en contact direct avec le parking du col, plusieurs fonctions et activités d'accueil de tourisme et de loisir ont été superposées : la station de ski de fond avec sa salle hors-sac, sa cabane de tickets... ; la « Maison des fleurs » pour l'été ; un complexe d'hébergement-nature de type « écolodge », en cours d'aménagement. Chaque activité a nécessité l'installation de signes et panneaux.

**Lac entièrement gelé en hiver.** Contrairement à beaucoup de lacs auvergnats, l'image du lac de Guéry est très fortement hivernale. L'altitude du lac, son accès facile en hiver, les atmosphères qui s'en dégagent et la tradition unique en France de pêche sur le lac gelé contribuent à perpétuer cette image hivernale singulière.

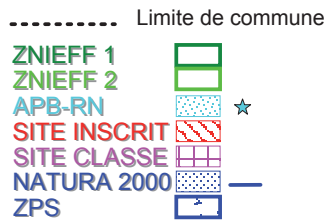




Echelle : 1 cm pour 0.75 km



Document réalisé le 3/05/2013



Fond cartographique :  
 - BD Carto ®  
 - Scan 25 ®  
 - Copyright : © IGN -Paris -1999  
 Autorisation n° 90-9068  
<http://www.ign.fr>

### PROPRIETAIRE(S)

Propriété privée : M. P. Giraud + biens de section

### DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Gour de Tazenat (830005664)

ZNIEFF de type 2 : Monts Dore (00150000)

### PROTECTION AU TITRE DES PAYSAGES

Site inscrit : Gour de Tazenat et extensions

### AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne

SAGE : SAGE Allier-Aval - Commission Locale de l'Eau / Etablissement Public Loire

### PARTENAIRES

Propriétaires privés

Commune de Charbonnières-les-Vieilles - 04 73 86 54 85

Manzat Communauté - 04 73 86 99 19 - manzat-communauté@orange.fr

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - 04 73 65 64 26 - parc.volcans@wanadoo.fr

...

DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

Nom du lac :

# Le Gour de Tazenat,

Communes : **Charbonnières-les-Vieilles**

Site inscrit et/ou classé : **Le Gour de Tazenat, inscrit en 1934 et 1955 (Puy-de-Dôme)**



## MORCEAU CHOISI

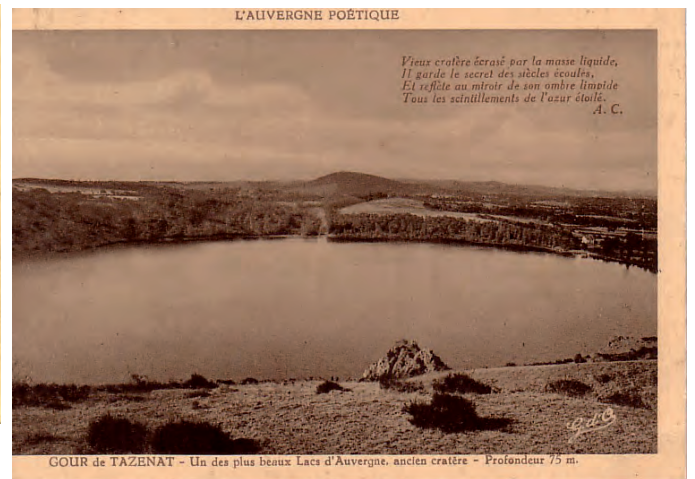
*Quel coin singulier ! Ce cratère engagé dans le plateau n'en sort que par son rebord, tacheté, là de broussailles, là de roches et étonnamment régulier dans sa rondeur. Tel est le gourg de Tazenat : un lac en disque de deux kilomètres et demi de tour, un miroir d'un bleu de cantharide largement lamé d'argent, qui du plat de ses eaux répète le zenith et met au-dessous de nous le gouffre de clarté du ciel.*

*Sur la hauteur, des pins aux ramages fantastiques masquaient à demi une maison de campagne et ses pavillons bas. C'est Rochegude. Un oncle du général Desaix, M. Gilbert, élevé selon l'Emile, s'y plaisait aux travaux de la menuiserie. Il y plantait des chênes, quand lui naissaient des neveux. On doit voir encore au bout de l'allée, distingué par une inscription, le "chêne du général". L'arbre n'a pas pris le croît qu'il devrait avoir : il a cessé de pousser du jour de Marengo...*

*Maupassant aurait habité Rochegude. Et il a peint Tazenat dans Mont-Oriol, aux couleurs bleu-blanc-rouge d'une soirée du de 14 juillet.*

Henri Pourrat, En Auvergne, Edition Arthaud, Collection "les Beaux Pays", 1966

## ICONOGRAPHIE ↘



## ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

**Année d'inscription : (1) 1934 + (2) 1955.**

(1) *Gour de Tazenat* + (2) *Gour de Tazenat (extension)*.

**Critères d'inscription.** Le dossier administratif du site ne contient pas d'information concernant la première inscription en 1934. On peut s'en remettre à deux formes de descriptions particulières pour rendre compte de la grande qualité du site : 1. La description scientifique concernant la formation du gour ; 2. la description d'un visiteur écrivain célèbre du 19<sup>ème</sup>, Guy de Maupassant.

1. Description scientifique extraite d'un panneau d'information sur site : *« Le gour de Tazenat est le volcan le plus septentrional de la chaîne des Puys : sa forme en entonnoir le différencie des autres édifices volcaniques (cônes stromboliens et dômes) de la chaîne des Puys. Ce volcan est un cratère d'explosion, un Maar, rempli actuellement par un lac circulaire d'environ 650 m. de diamètre et 65 m. de profondeur. Au début de sa formation, des explosions appelées « phréatiques » ont entaillé à l'emportepièce le socle de granite : une nappe d'eau superficielle ayant été surchauffée et violemment vaporisée par la chaleur d'une colonne de magma ascendante. Le rempart en forme de croissant qui cerne cet abîme s'est construit par accumulation de matériaux arrachés au socle et projetés lors de violentes explosions ».*

2. Description de Maupassant qui a séjourné en 1885 autour du Gour et qui y aurait écrit des parties du roman *« Le Mont-Oriol »*. Voici un extrait proposé au visiteur par un panneau d'information sur le site, dans lequel *« il célèbre les changements de couleur du Gour et la beauté du site »* : *« Lorsque le soleil fut prêt de disparaître, le ciel s'étant mis à flamboyer, le lac tout-à-coup eu l'air d'une cuve de feu ; puis, après le soleil couché, l'horizon étant devenu rouge comme un brasier qui va s'éteindre, le lac eu l'air d'une cuve de sang. Et soudain sur la crête de la colline, la lune presque pleine se leva, toute pâle dans le firmament encore clair. Et lorsqu'elle fut haut dans le ciel, le lac eut l'air d'une cuve d'argent ».*

**Contexte social de l'inscription (désaccords, pressions...).**

Le rapport d'une Commission des Sites concernant les débats suscités par l'extension du site en 1955 est significatif du désaccord important entre les services de l'administration et le conseil municipal. Celui-ci reproche à l'administration que le projet d'extension ne lui ait pas été soumis à discussion suffisamment tôt et s'élève contre le projet avec pour argument principal la crainte que les propriétaires des parcelles en question ne puissent plus construire. La Commission des Sites rappelle alors que l'inscription ne signifie pas une interdiction de construire mais le respect de quelques règles et l'obligation de soumettre un quelconque projet au regard de l'administration. Le ton semble monter entre la commune et le préfet. L'enjeu en réalité porte sur l'exploitation touristique

du Gour. En effet, la commune aurait alors le projet d'élargir la route d'accès et de réaliser des parkings. Il est demandé, lors de la Commission des Sites, qu'un véritable projet d'urbanisme soit élaboré au préalable pour saisir l'impact sur le lieu. Les services de l'Etat craignent un développement incontrôlé des aménagements autour du site et opposent les exemples d'autres hauts lieux d'Auvergne dans la même situation. Finalement, contre l'avis du conseil municipal et sans prendre en compte la pression exercée par une association spécialement créée pour s'opposer à cette décision, l'extension du site est votée quasiment à l'unanimité par la Commission des Sites.

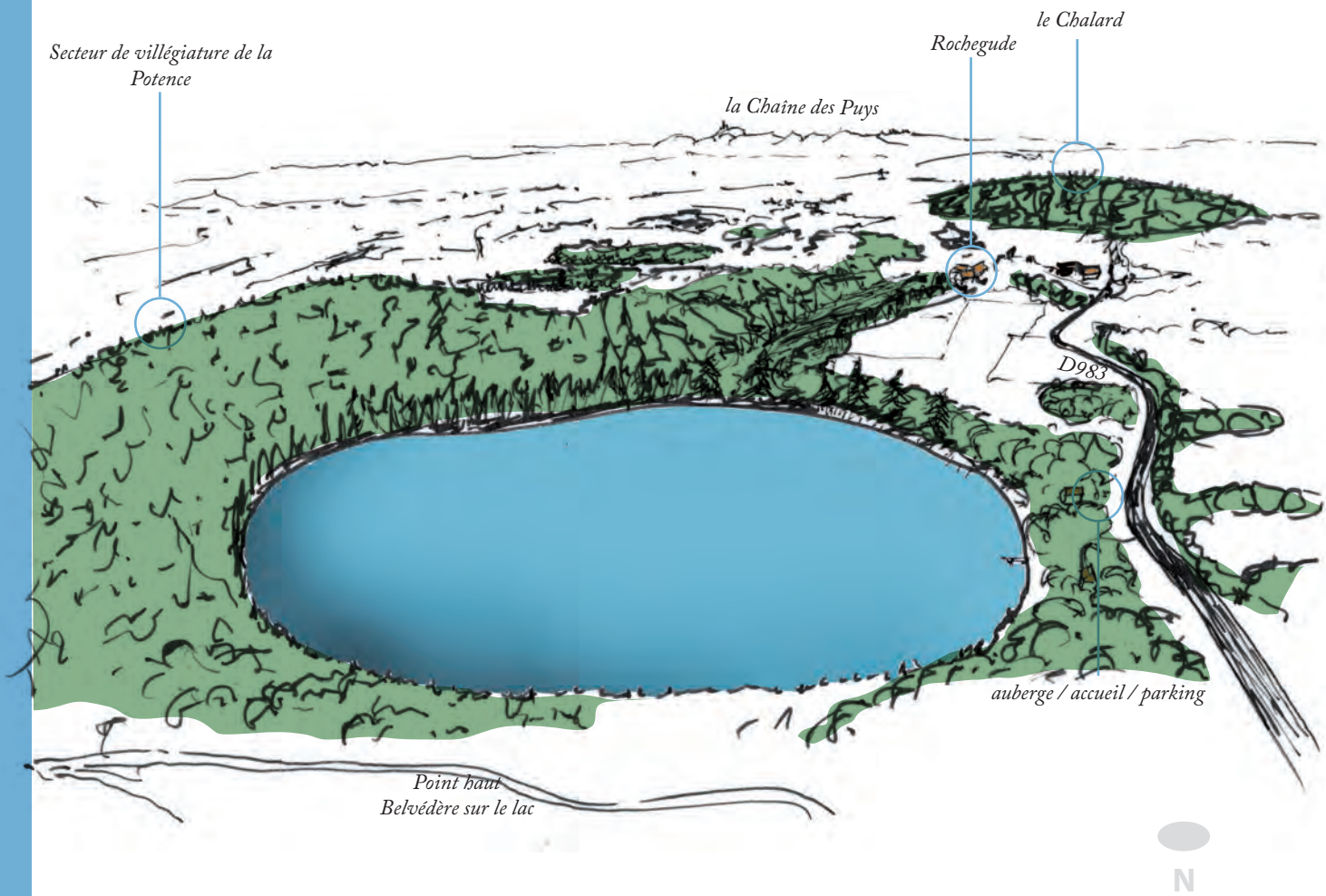
**Délimitation :** Le périmètre de 1934 concerne directement le Gour. Il reprend l'ensemble de la cuvette du cratère dans lequel se trouve le lac. Une bande étroite au sud permet d'intégrer sur 300 mètres de longueur les rives du ruisseau de Rochegude *« dont les eaux ont rempli le cratère volcanique il y 40000 ans »*. L'extension de 1955 concerne la zone d'accès par la D19, une bande 800 mètres de long sur 200 mètres de large environ.

**Etat du site par rapport à l'époque de l'inscription :**

Aucune information n'est fournie par le dossier administratif concernant l'état du site en 1934 et 1955. Une grosse demeure est construite au bord de l'eau du lac à l'Ouest. Des photos anciennes, datant des vingt premières années du 20<sup>ème</sup> siècle, montrent l'existence d'une maison (détruite ?) qui aurait appartenu à la tante d'Arletty (et qui aurait abrité ses amours), d'une gloriette le long du chemin descendant du château de Rochegude, d'une tour près de l'embouchure du ruisseau de Rochegude, et d'un chalet du garde (difficilement identifiable car il ressemble à la tour). La gloriette et la tour existent toujours, le chemin du château de Rochegude aussi (début du tour du lac). Les photos anciennes montrent encore un hôtel et des canots de location (source : site internet de la mairie). Aujourd'hui, une buvette-crêperie est installée près de la gloriette qui sert de cabane de location pour des pédalos. Des maisons individuelles ont été construites dans la partie Sud-Ouest du lac et des chalets dans la partie haute au Nord-Est. Ces constructions restent discrètes. Le chemin qui fait le tour du lac est en mauvais état dans la partie forestière escarpée au Sud-Est après la zone de la tour. La zone d'accès est un grand parking allongé bordant la D19. Le parking dessert un restaurant *« chaumière »*. Les ruines de buvette des années 60/70 dans un champ et les différents bâtiments hôtel-auberge-restaurant-buvette du site témoignent de la pression d'exploitation touristique au fil des époques.

## EN CROQUIS ↘

Secteur de villégiature de la Potence



## EN PHOTOGRAPHIES ↘



Vue générale du site



Panneau d'information du PNR



Garage à pédalo



Chemins du bord du lac



Rive habitée



Vallon de Rochevade

## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**Lac « habité ».** Le gour de Tazenat est habité depuis plusieurs siècles. Le propriétaire habite la demeure construite au bord du lac sur la partie plane et dégagée à l'ouest. C'est un des rares « grands » lacs d'Auvergne où une partie des rives, privée, n'est pas accessible par tous. Un groupe ancien d'habitations a été construit près des rives mais un peu en retrait, dans la même zone à l'ouest. Elles n'entravent pas l'accès. Un peu plus loin, à quelques dizaines de mètres, le long de la route, une poignée de maisons individuelles ont été construites dans les quarante dernières années. Idem à l'est, dans la partie haute qui surplombe le gour. Elles ne sont pas visibles depuis le site.

**Lac de proximité.** Le gour de Tazenat est un « trou étrange », presque rond et aux deux tiers forestier, dans une campagne d'élevage. Il n'est pas très éloigné de zones plus habitées : à un kilomètre, le bourg de Charbonnières-les-Vieilles ; un peu partout très proches, des hameaux dispersés.

Il est à une quinzaine de kilomètres de Châtel-Guyon. Il est facile d'accès, au point qu'il a fait parti, à l'époque du thermalisme (de 1880 aux années 1930), du réseau de sites et destinations célèbres qui permettaient aux curistes / touristes de rayonner en excursions autour de Châtel-Guyon : vallée de Sans Souci, cascades des gorges d'Enval, château de Tournôel, puy de la Nugères, château de Chazeron, vallée des Prades... Il sert aujourd'hui de plan d'eau où l'on peut pêcher, se baigner et faire du canotage (location de pédalos et barques).

**Modes d'accès au lac.** La route principale d'accès longe le gour à l'ouest, à une distance de cent mètres environ. Le lac fait partie de la catégorie des « lacs à route décalée ». La route a été élargie sur de grandes longueurs pour ménager des places de stationnement. L'ambiance de parking est prégnante. Une auberge avec un toit de chaume a été construite près des parkings dont elle profite directement.

Les modes d'accès au lac ont la forme de « piquetages » en plusieurs points de chemins connectés à des routes légèrement en retrait du lac. Il y en a trois :

1. Depuis la route, un premier chemin encadré par des haies permet l'accès à celui qui fait le tour du lac. C'est une « entrée principale » à caractère « intimiste ».
2. Un deuxième chemin accessible en voiture permet d'arriver par le nord dans une carrière désaffectée. Il permettait de se rendre au point haut et de rejoindre la route secondaire qui longe la partie haute à l'ouest à une centaine de mètres pour desservir des habitations.
3. Un troisième accès est plus sportif et moins clair. Depuis la route à l'ouest, on peut descendre par des « chemins » forestiers dans le cratère et rejoindre le chemin qui borde le lac.

Un quatrième accès plus confidentiel est le cheminement qui part du château au Sud et qui suit, dans les bois ou les prés, les ruisseaux qui se dirigent vers le gour.

**L'impression d'un intérieur.** Depuis l'accès principal, la première image du lac est celle d'une certaine « confidentialité » du chemin étroit, pris entre les haies, qui débouche sur le petit parc de la propriété privée. Ce dernier s'interpose entre les rives et le visiteur. Cette impression première d'entrer chez quelqu'un (comme un intérieur) est unique en comparaison aux autres grands lacs auvergnats. Elle subsiste par la suite du fait du caractère confiné du cratère, de la déclivité importante de ses pentes, et d'une ambiance générale de « parc paysager » dans lequel le regard converge en permanence vers la demeure privée et son parc clairsemé.

**Le son des baigneurs qui résonne.** Le diamètre du lac (environ 600 mètres) et le caractère escarpé des flancs du cratère semblent accentuer les bruits des baigneurs, des plongeurs, des rames ou des paroles des canoteurs « comme si on parlait dans une marmite ». Les sons qui résonnent contribuent à accentuer l'effet d'intérieur du site.

**Tour du lac.** La deuxième image que l'on a du lac, si l'on commence à en faire le tour par le sud, est une construction étrange : la petite tour en pierres, « fabrique de jardin » qui ponctue le parc privé. Elle est occupée par le loueur de pédalos. A quelques mètres, la buvette et ses tables de pique-nique. Le tour du lac commence réellement quand on s'avance dans une masse sombre de conifères centenaires, plantés pour accompagner et mettre en scène le cheminement vers une petite clairière enherbée au sud du lac. Sous les grands arbres, le long du chemin qui ressemble à une allée de parc, des bancs de pierre anciens, judicieusement placés pour admirer le lac, ont été conservés.

**Premier arrêt : la clairière « point de vue ».** La clairière a été conçue et aménagée comme un point de vue ouvert sur le lac. On y découvre une vision « pittoresque » de la demeure privée dans le paysage lacustre du cratère. Une fabrique (une petite tour) y a été construite, en ruine aujourd'hui. La clairière est l'endroit où le cours d'eau provenant de l'étang du château de Rochegude se déverse dans le gour. Une vanne témoigne des échanges hydrauliques. La clairière est à mi-chemin entre la demeure du bord du lac et le château.

**Tour du lac (suite).** Le chemin qui contourne le lac par le sud et l'est est escarpé dans la forêt à flanc de cratère. Il s'affaisse régulièrement à différents endroits du fait des éboulements de terrains, de la chute des arbres... Au nord-est, on débouche sur une zone ouverte d'anciens parcours à moutons, à l'abandon et en voie d'enfrichement. Les genêts, ajoncs et petits arbres transforment déjà le coteau en fourré dense peu accessible.

**Deuxième arrêt : sur les rochers.** Au nord, une zone de rochers sert de plongeur aux baigneurs. C'est le deuxième grand point de vue sur le lac et la demeure. De l'autre côté du cratère et en position un peu élevée et plus périlleuse, il est opposé au point de vue au ras de l'eau de la petite clairière.

**Tour du lac (fin).** Le chemin débouche sur la zone de l'ancienne carrière équipée de tables de pique-nique et panneaux d'informations. Le tour du lac se finit en passant, un peu à l'écart des rives du lac, derrière le parc de la propriété, entre deux haies élevées.

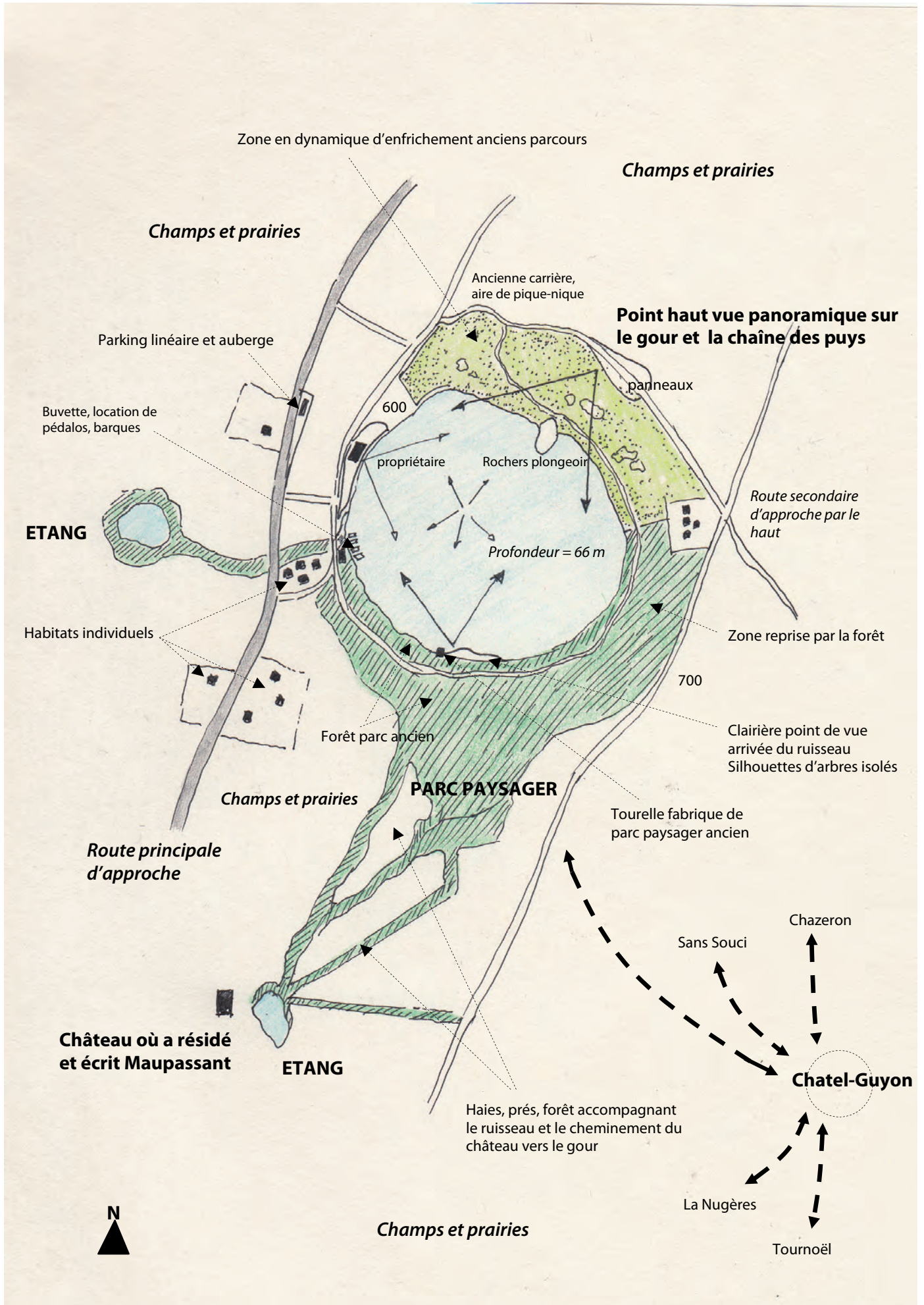
**Troisième point de vue.** Un troisième point de vue vient s'ajouter aux deux premiers (clairière et rochers). Au-dessus des rochers, dans la zone la plus élevée du cratère au Nord, un chemin carrossable mène à une esplanade aménagée ou utilisée comme un parking jusqu'à maintenant. C'est uniquement de cet endroit que l'on peut découvrir le gour dans son ensemble et dans son contexte : vers le sud, la chaîne des puys ; vers le nord, les Combrailles. C'est l'équivalent du « point sublime » du lac Pavin (d'où l'on voit le lac Pavin dans son contexte des Monts Dore, de l'Artense et du Cézallier).

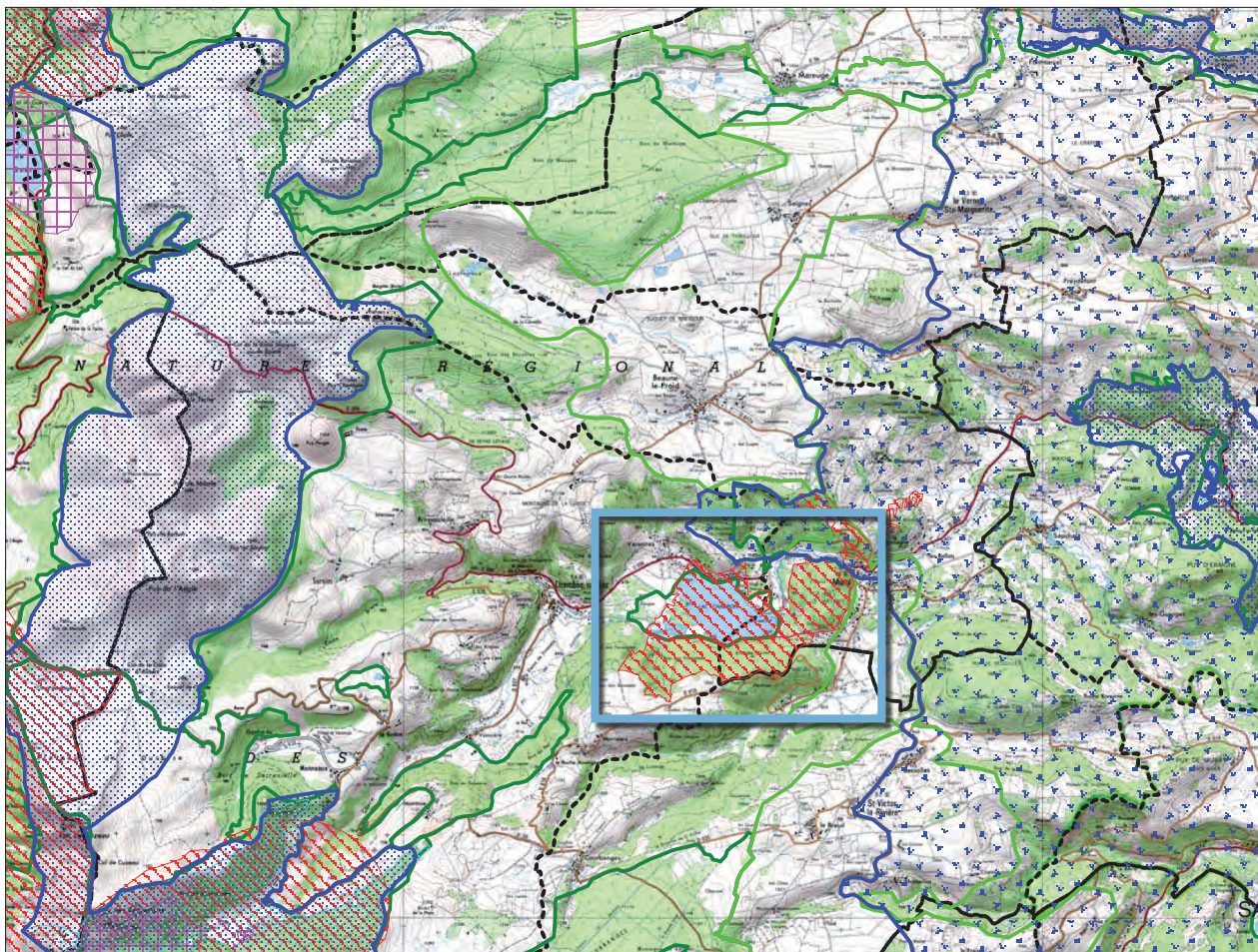
**Mont-Oriol.** Maupassant a séjourné plusieurs mois dans le château près du gour en 1886. On dit qu'il aurait écrit Mont-Oriol lors de ce séjour. Le site du gour est un des « personnages » principaux du roman.

**Couleurs.** Un panneau a été planté par le PNR des Volcans à l'emplacement de ce point de vue. Des lignes de Maupassant y sont citées qui soulignent l'étrangeté des couleurs que prend l'eau du gour au fond du cratère : « Lorsque le soleil fut près à disparaître, le ciel s'étant mis à flamboyer, le lac tout à coup eut l'air d'une cuve de feu ; puis, après le soleil couché, l'horizon étant devenu rouge comme un brasier qui va s'éteindre, le lac eut l'air d'une cuve de sang. Et soudain, sur la crête de la colline, la lune presque pleine se leva, toute pâle dans le firmament encore clair. Puis, à mesure que les ténèbres se répandaient sur la terre, elle monta, luisante et ronde, au-dessus du cratère tout rond comme elle. Il semblait qu'elle dût se laisser choir dedans. Et, lorsqu'elle fut haut dans le ciel, le lac eut l'air d'une cuve d'argent ».

**Parc paysager.** L'atmosphère générale du gour, l'organisation des points de vue, notamment celui de la petite clairière au bord du lac, des fabriques de jardin, la mise en scène du cheminement par les grands conifères, la présence connectée du château et de la demeure... laissent présumer fortement du caractère de « parc paysager » historique du site. En effet, l'organisation générale des espaces et cheminements notamment dans le vallon descendant de Rochegude peuvent clairement être rapprochés d'une expression de l'art des jardins du 19<sup>ème</sup>, s'appuyant sur une mise en scène réfléchie « des abords des palais, des châteaux, des monuments situés dans de vastes parcs, traités selon les lois de l'architecture et de la géométrie, et passant graduellement aux parties éloignées où la nature spontanée reprend ses droits, voilà ce qui peut tenter les efforts des paysagistes de l'avenir ». Edouard André, *l'Art des jardins*, Masson, Paris, 1879, p. 151

**HORS UNESCO pour cause d'autoroute.** Le gour de Tazenat est le dernier volcan de la chaîne des puys vers le nord. Il est en quelque sorte en « bout de chaîne ». L'autoroute A89 s'est interposée entre le gour et la Chaîne. Il ne fait pas partie du périmètre du site proposé à l'Unesco.





-64-

0 1 2 km

Echelle : 1 cm pour 0.75 km



Document réalisé le 3/05/2013

----- Limite de commune  
**ZNIEFF 1**  
**ZNIEFF 2**  
**APB-RN** ★  
**SITE INSCRIT**  
**SITE CLASSE**  
**NATURA 2000**  
**ZPS**

Fond cartographique :  
 - BD Carto ®  
 - Scan 25 ®  
 - Copyright : © IGN -Paris -1999  
 Autorisation n° 90-9068  
<http://www.ign.fr>

## PROPRIETAIRE(S)

Propriétés privées et publiques

## DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Lac Chambon (830005683)

ZNIEFF de type 2 : Monts Dorés (00150000)

## PROTECTION AU TITRE DES PAYSAGES

Site inscrit : lac Chambon et ses rives + Bois des Bouves  
 + Massif du Tartaret

## AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne

SAGE : SAGE Allier-Aval - Commission Locale de l'Eau / Etablissement Public Loire

Contrat de Milieux : Lac Chambon (démarche en veille depuis 1995) - SIVOM de la Vallée verte

## PARTENAIRES

Propriétaires privés

Commune de Chambon-sur-Lac - 04 73 88 61 21

Commune de Murol - 04 73 61 15 75

Communauté de communes du Massif du Sancy - 04 73 65 24 48 - [ccms@cc-massifdusancy.fr](mailto:ccms@cc-massifdusancy.fr)

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - 04 73 65 64 26 - [Parc.volcans@wanadoo.fr](mailto:Parc.volcans@wanadoo.fr)

...

DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

Nom du lac :

# Le lac Chambon,

Communes : **Chambon-sur-Lac, Murol**

Site inscrit et/ou classé : **Le lac Chambon et ses rives, inscrit en 1939, et ses alentours inscrits par fragments : le bois des Bouves, inscrit en 1941, le massif du Tartaret, inscrit en 1970 (Puy-de-Dôme)**

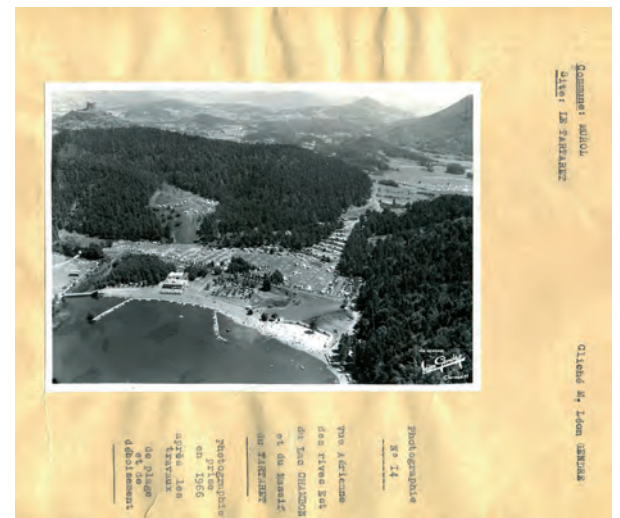
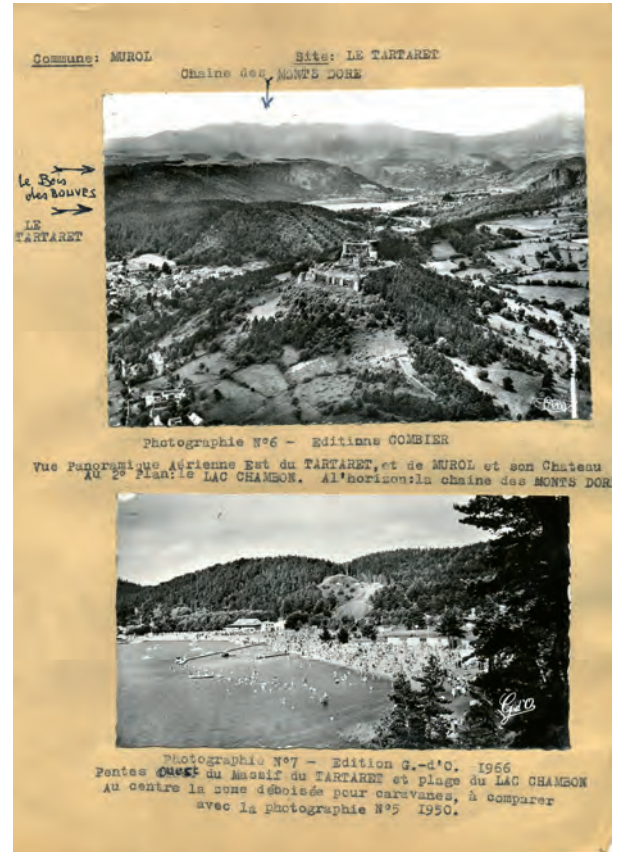
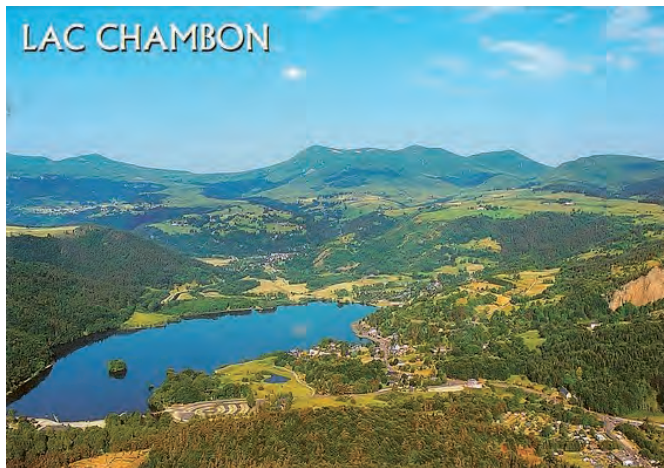


## MORCEAU CHOISI

*Ce lac est vaste mais peu profond. son existence est due au volcan du Tartaret, un des plus récents d'Auvergne, qui surgit au milieu de la vallée de la Couze et en arrêta les eaux. Il occupe un très joli site qu'embellissent encore certains couchers de soleil. Parsemé d'îlots, il a des rives très découpées, sauf au nord où la route le longe et au sud-est où une grande plage de sable avec cabines, a été aménagée. On peut canoter sur le lac, s'y baigner et y pêcher. Plusieurs hôtels permettent de séjourner sur ses bords ou d'y goûter.*

Guide du Pneu MICHELIN, Auvergne, Edition Services de tourisme Michelin, Paris, 1950-51

ICONOGRAPHIE ↘



## ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

### Année d'inscription : (1) 1939 + (2) 1941+ (3) 1970

(1) Lac Chambon et ses rives (inscrit) + (2) Bois des Bouves (inscrit) + (3) Massif du Tartaret et terrain compris entre le Tartaret et le lac Chambon (inscrit)

**Critères d'inscription.** Le dossier administratif est peu fourni. Seuls existent un rapport et une description datant de l'inscription du site du massif du Tartaret dans les années soixante. Les questions qui se posent semblent être les mêmes qu'en 1940 : la préservation d'un des plus beaux paysages d'Auvergne face aux excès malheureux que l'engouement touristique pour l'endroit ne manque pas ou ne manquera pas de causer. La description générale que fait l'inspecteur des sites en 1966 donne toute la dimension du site : « *Le lac Chambon, belle nappe d'eau s'étendant à 800 m. d'altitude sur une superficie de 60 hectares, est l'un des plus importants des lacs de barrage du pays d'Auvergne. Il est le plus fréquenté, grâce au voisinage des stations thermales (Saint-Nectaire, Le Mont Dore, La Bourboule), à sa plage aménagée et à sa situation privilégiée le long de la route nationale 496, l'un des itinéraires touristiques de la région les plus appréciés. Mais son renom mondial tient principalement au cadre incomparable qui enchasse le miroir de ses eaux dans un merveilleux décor de verdure : 1. A l'ouest, en fond de tableau, ce sont les crêtes du Sancy, le roc du Cuzeau, les puys de l'Angle, de la Croix Saint-Robert et de Dyane ; 2. Au nord se dressent vers le ciel la falaise abrupte de la Dent du Marais et le volcan du Saut de la Pucelle ; 3. Au sud-ouest l'évasement glaciaire de la vallée de Chaudefour, et au sud le massif du bois des Bouves enserrent le lac d'une mystérieuse barrière vert sombre ; 4. A l'est le volcan du Tartaret, dont l'éruption a formé le lac par le barrage de la Couze Chaudefour, prolonge le bois des Bouves par une enceinte boisée indispensable à l'ensemble harmonieux du décor* ». Suit une courte description du Tartaret : « *Le Tartaret, volcan quaternaire à double cratère égéulé, est l'un des derniers volcans éteints d'Auvergne et également l'un des plus caractéristiques. Il se présente comme une calotte boisée, allongée du nord au sud entre la ville de Murol à l'est et le lac Chambon à l'ouest* ». Il ajoute de façon imagée que le Tartaret est comme une « *réplique aux ruines imposantes du château de Murol* » (site inscrit).

### Contexte social de l'inscription (désaccords, pressions...).

En 1966, c'est le Conseil Municipal de Murol qui fait une demande pour élargir le périmètre de protection des années quarante et y intégrer le massif du Tartaret. Celui-ci fait en effet l'objet de pressions d'exploitation touristique. Des photos dans le rapport de l'inspecteur des sites permettent de comparer la situation du massif en 1950 à celle de 1966. Des déboisements ont été réalisés « *pour organiser des plateformes étagées à l'usage des caravanes* ». « *A cet endroit, dit le rapporteur, l'allée verte (promenade pittoresque qui traverse le Tartaret et permet de relier à pied Murol et la plage du*

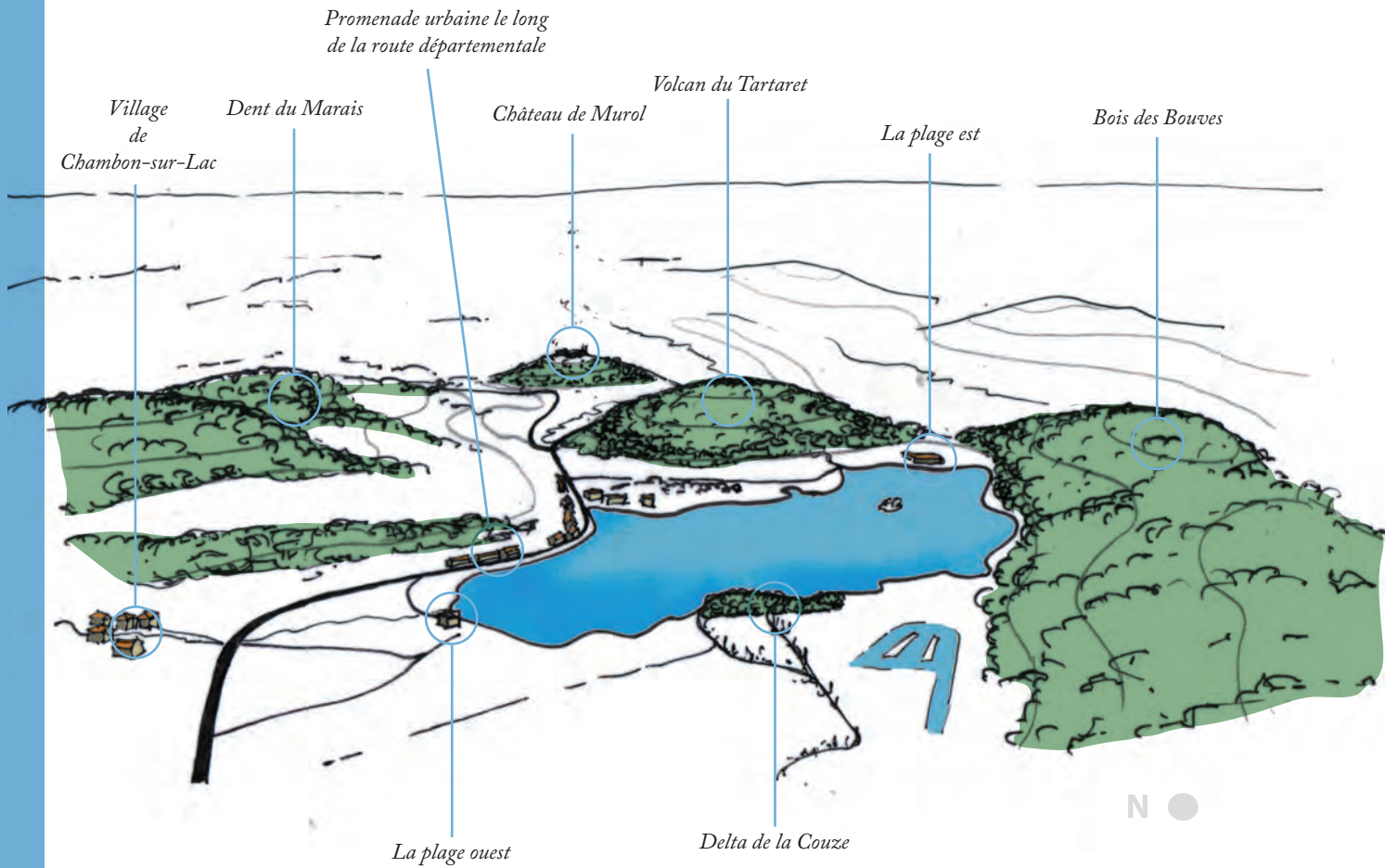
*lac Chambon, en s'arrêtant au niveau des cratères du volcan Tartaret et en profitant de très belles vues plongeantes sur le lac et vers le massif du Sancy) ressemble plus à un champ de bataille pilonné par l'artillerie qu'à une pittoresque sapinière* ».

**Délimitation.** Les trois sites ont des limites bien étudiées qui correspondent à des entités visuelles très marquées et très claires : un lac et ses rives intégrant le delta humide du cour d'eau venant de la vallée de Chaudefour et alimentant le lac (Couze de Chaudefour) ; un bois ; un volcan recouvert d'une forêt.

**Etat du site par rapport à l'époque de l'inscription.** Le dossier administratif montre, photographies à l'appui, les installations et les dégâts déjà engagés par la pression du développement touristique dans les années 1950/1960. Cela concerne essentiellement les déboisements du Tartaret et la zone de la plage. Aujourd'hui, la vue du Tartaret n'est plus aussi dramatique qu'à l'époque, de loin. De près, c'est-à-dire au niveau de la plateforme supérieure du camping, sous la zone des cratères, les pentes de pouzzolanes ont une apparence très rude mais rappelle que le Tartaret est un volcan.

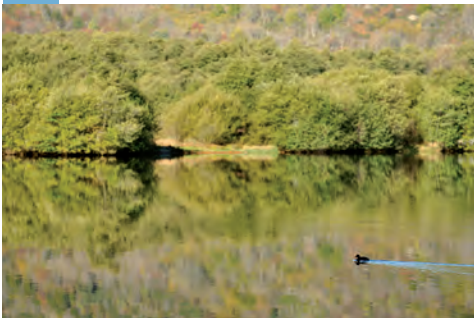
La zone de la plage que jouxte le parking est la plus marquée par des aménagements importants. Tous les éléments d'équipements touristiques sont réunis (camping, grands parkings, aires pour camping-cars, bétonnage divers, magasins de souvenirs et de glace, cafés avec chaises en plastique...) De grands efforts ont été portés récemment pour contrebalancer certains excès plus anciens. Notamment, le chemin des rives du lac sous le bois des Bouves et des pontons permettant de traverser la zone humide du « delta » de la Couze de Chaudefour (aménagement du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme)... De nouveaux projets comme une piste cyclable le long de la route qui longe le lac sont réfléchis avec précaution de manière à ne plus reproduire les erreurs du passé. La nécessité du regard et du savoir-faire d'un expert comme un architecte-paysagiste pour les aménagements à venir se fait de plus en plus sentir. Une réflexion plus globale serait utile et efficace dans le cas du lac Chambon vu l'engouement qu'il suscite toujours.

## EN CROQUIS ↘



-68-

## EN PHOTOGRAPHIES ↘



*Rive "nature" et volatile nageant*



*A l'est, Chambon-plage*



*Rive "urbaine", côté route et hôtel-restaurant*



*Le lac comme espace d'expression artistique*



*Le lac et la Dent du Marais vus de la rive opposée*



*Ambiance "japanisante" autour des îlots*

## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**Lac habité.** Les rives du lac Chambon sont entourées de zones habitées. Le côté nord du lac est urbanisé. En amont, à un kilomètre environ, se trouve le bourg ancien de Chambon-le-Lac et en aval, à deux kilomètres environ au bord de la couze Chambon et au-delà du massif du Tartaret qui bloque le lac, la ville de Murol compte plus de cinq cents habitants au pied du château féodal. C'est le lac d'Auvergne à plus forte concentration d'habitat. Et la présence humaine est renforcée sur ses rives en été par la présence de deux grands campings : un à l'est et un à l'ouest.

**Croisée des chemins.** Le lac est très facile d'accès, au bord de la route départementale qui mène au col de la Croix Morand. Sa situation de passage obligé à la croisée des chemins, près de Murol, à huit kilomètres de la station thermale de Saint-Nectaire a contribué à son développement touristique et à son attractivité. Sa faible profondeur en a fait un lac touristique familial de baignade et de voile.

**Modes d'accès au lac : parkings et plages.** Les deux grands parkings permettent d'accéder aux deux grandes plages, localisées près des deux grands campings : la plage de sable historique à l'est, où a été bâtie l'auberge (parking auquel on accède par une petite route branchée sur la départementale par un grand rond-point), et la plage enherbée à l'ouest qui sert de base nautique (directement au bord de la route et du lac). Le lac est longé par la route départementale sur sa partie nord. Sa digue, forme d'aménagement touristique historique autour du lac, fait promenade en balcon sur le lac sur environ cinq cents mètres.

**Tour du lac.** Depuis les aménagements récents qui permettent la traversée des zones humides au sud-ouest du lac et du fait du caractère plat de la promenade, il est facile d'en faire le tour, à pied ou à vélo, ainsi que pour des personnes handicapées. La superficie et la forme allongée du lac en font une promenade assez longue. En partant des commerces de la zone urbanisée au nord, on longe la rive et la route sur la digue ancienne. Puis on traverse la plage enherbée de la base nautique sur laquelle a été construite une cabane où est indiquée la météo du lac. Un chemin qui passe entre le camping et la rive permet d'accéder à une zone de prairies humides puis à la zone très humide du « delta » que fait la couze de Chaudefour en arrivant sur le lac au sud-ouest. Les pontons permettent de traverser une aulnaie marécageuse, un marais aménagé.

**Panneaux et pontons «pour voir».** Des panneaux d'information ont été installés à l'entrée de la zone du « delta », le long du parcours sur les pontons de bois surélevés et au bord du marais. Ceci pour permettre au visiteur de comprendre l'importance et le fonctionnement du « delta », la nécessité des travaux réalisés dans cette zone et donner à voir la biodiversité dans ce genre de milieu. La zone marécageuse sert de « support pédagogique » pour le lac.

Le ponton bifurque à deux reprises vers des impasses pour : 1. amener le visiteur à traverser la roselière et la saulaie, accéder aux rives du lac en lui faisant découvrir une vue panoramique sur la partie nord du lac et le petit massif à falaises qui lui sert de fond (Saut de la Pucelle, Dent du Marais, Rocher de l'Horloge...) ; 2. pénétrer au cœur de la frayère à saumons où un panneau explicatif attend le visiteur.

**Tour du lac (suite).** Le chemin longe ensuite les berges du lac dans sa partie sud, au pied des pentes escarpées du bois des Bouves. Les berges ont été aménagées avec des blocs et rochers disparates de manière à leur donner une apparence « naturelle ». Des herbes et plantes de rive peu profonde parachevent spontanément l'aménagement.

On arrive enfin sur la plage historique à l'est qui vient d'être, elle-aussi, réaménagée. On traverse le pont sur lequel un panneau donne des explications sur l'infrastructure hydraulique qui maintient le niveau du lac, puis on accède soit au grand parking circulaire qui dessert la plage, soit au chemin qui borde le lac et qui rejoint, à travers une zone en voie d'urbanisation lente, la route départementale.

**Deux ambiances distinctes.** Le tour du lac est divisé en deux grandes ambiances : une partie routière, urbanisée et touristique (plages) ; et une partie plus naturelle, tout du moins à « vocation naturaliste » (partie sud et ouest du delta et du bois des Bouves). Chaque partie regarde l'autre. Depuis le ponton du delta qui mène sur un belvédère en bord de lac, parmi les saules, on regarde ses eaux calmes sur fond panoramique de la zone touristique urbanisée. Depuis la digue urbanisée, on regarde les eaux du lac sur fond de forêts humides du delta et du versant du bois des Bouves.

**Un fond de tableau célèbre.** Le lac est entouré de rochers, falaises, montagnes ou petits monts aux noms très évocateurs et plus ou moins célèbres : rocher du Saut de la Pucelle, rocher de l'Horloge, Dent du Marais, massif du Tartaret (le volcan à l'origine de la formation du lac)...

La présence de ces roches auxquelles le regard ne peut presque pas échapper, non seulement sert en permanence de fond à toutes les vues sur le lac, mais l'enveloppe aussi en permanence d'une atmosphère de légendes ou de petits récits. C'est une particularité du lac Chambon si on compare cette expérience à celles des autres lacs d'Auvergne. Par exemple, Aydat n'a qu'un fond de collines, Pavin, Le Bouchet, Saint-Front, le Gour de Tazenat sont encaissés dans leur cratère. Le lac Chambon se rapproche en ce sens du lac de Guéry, bien que ce dernier soit trop haut sur son col pour avoir autant de points de mire et d'horizons célèbres.

**Visible de loin.** Le lac est visible de loin en montant sur la route du col de la Croix Saint-Robert. C'est aussi l'une de ses multiples particularités paysagères qui en font un lac très différent des autres lacs auvergnats.

**La vue du Sancy.** Cette environnement, un peu « fantastique » et spectaculaire, est accentué par la présence du Sancy qui surplombe le lac de sa présence lointaine (perspective depuis la plage historique).

**Les «îlots japonais».** A proximité de la plage, à l'Est du lac, trois îlots recouverts spontanément de pins donnent à la perspective sur le Sancy un caractère exotique d'estampe japonaise. Le petit bois conservé près de l'exutoire, lui aussi en forme d'îlot mais terrestre, accentue l'impression. Le nom des îles (Iles d'Amour) participe de la dimension immatérielle du site (légendes, histoires, récits que traduisent les toponymes).

**La plage : un endroit complexe.** La plage de l'est, près des îlots, est sans aucun doute la zone la plus dense en termes d'expérience. C'est aussi la plus aménagée. S'y concentre l'expérience des îlots, de la perspective du Sancy, de la proximité imposante du bois des Bouves, du rocher isolé dans l'eau surmonté d'un panneau d'interdiction, de la plage de sable parsemée de quelques pins en périphéries, des pontons d'embarcation pour du canotage, des terrassements en béton et du bâtiment touristique (commerce, café, auberge...), du minigolf avec sa miniature du château de Murol, du camping au bord du Tartaret, des infrastructures hydrauliques pour maintenir le niveau de l'eau du lac en été, de la passerelle qui traverse l'exutoire du lac, de la ripisylve le long de la Couze, du parking en forme de cercle et de l'urbanisation rampante dans la zone entre la plage et la route départementale. Bref, un endroit complexe.

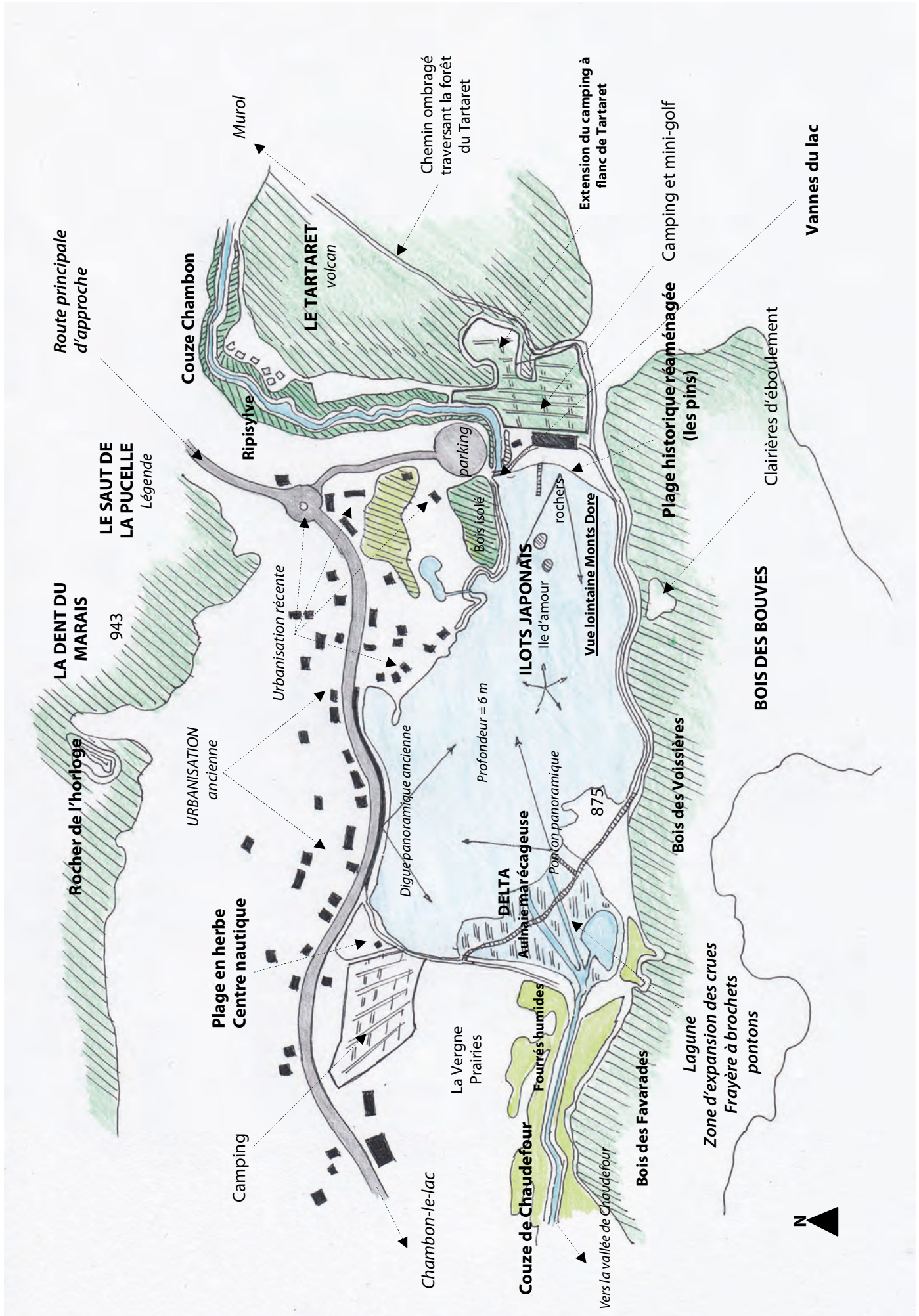
**Aménagements hydrauliques.** L'atmosphère relativement naturelle qui se dégage du lac Chambon, notamment dans la partie Sud (delta, bois des Bouves, îlots japonais...), laisse peu apparaître au visiteur l'importance des travaux et aménagements hydrauliques dont il a fait l'objet. Bref son caractère relativement artificiel. Le rapport entre contrôle artificiel du milieu aquatique et volonté d'apparence naturelle est ambigu.

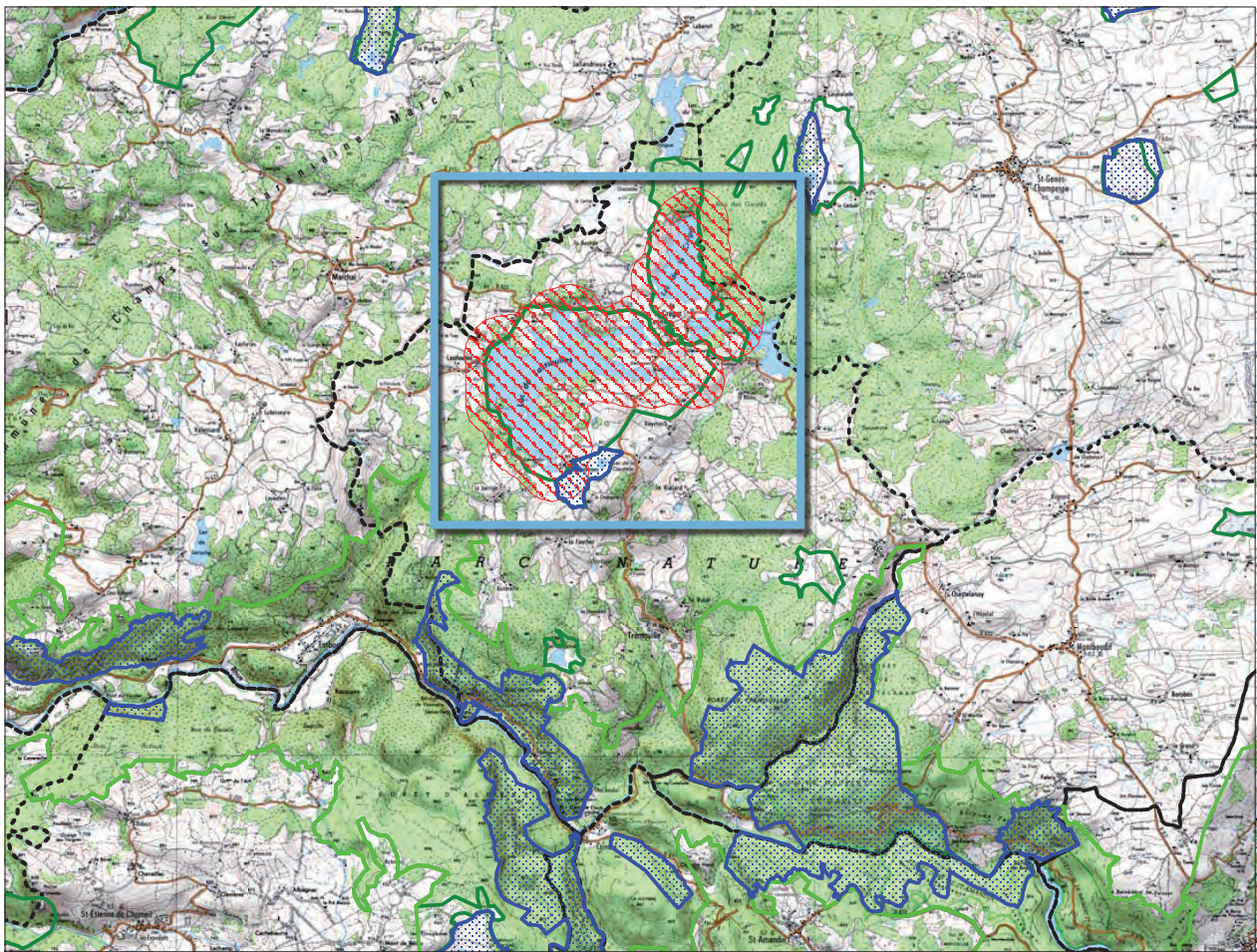
**Eaux peu profondes.** Contrairement à beaucoup de lacs auvergnats, ses eaux sont peu profondes et ses berges s'enfoncent relativement en douceur sur une grande partie de son pourtour. Cette douceur se traduit de manière visible dans les activités que l'on y pratique : les pêcheurs ont les pieds dans l'eau assez loin des rives ; les enfants se baignent assez loin dans la baie des « îlots japonais » ; des installations artistiques ont souligné un temps l'absence de profondeur du lac dans la zone sud-ouest près du delta (lits installés les pieds dans l'eau...).

**Point final.** Le lac n'est que l'élément qui ponctue un site bien plus vaste, celui de la vallée de Chaudefour qui s'étire le long de la Couze du même nom.

**La promenade du Tartaret.** Le camping de la plage à l'est du lac tend à s'étendre sur les flancs du Tartaret. Au-delà, une « promenade » traverse la forêt du Tartaret pour relier le lac au bourg de Murol. Étrangement, on y trouve une atmosphère d'ancienne promenade de parc paysager urbain.

**Oiseaux.** Une étude de la LPO montre que, contrairement à une idée préconçue sur ce genre de lac habité, très parcouru et animé, il sert de (mi)lieu d'accueil pour une quantité relativement grande d'oiseaux.



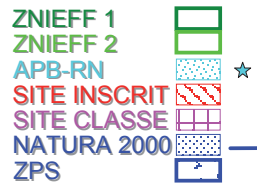


0 1 2 km  
Echelle : 1 cm pour 0.75 km



Document réalisé le 2/05/2013

----- Limite de commune



Fond cartographique :

- BD Carto ®
- Scan 25 ®
- Copyright : © IGN-Paris-1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>

## PROPRIETAIRE(S)

Propriétés privées, sectionnales et publiques

## DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Lac de Lastiouilles (830020250)

+ Lac de la Crégut (83002024)

ZNIEFF de type 2 : Artense (830007459)

## PROTECTION AU TITRE DES SITES

Site inscrit : lac de Lastiouilles et de la Crégut

## AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Adour-Garonne - Agence de l'eau Adour-Garonne

SAGE : SAGE Dordogne Amont - EPIDOR

Contrat de Milieux : Haute Dordogne (2003/2010) - Conseil Départemental 63 / EPIDOR

## PARTENAIRES

Propriétaires privés + association des ayants-droits de biens sections

EDF - Unité de production Centre - GEH Dordogne - 05 44 40 89 60

Commune de Trémouille - 04 71 78 50 76

Commune de Saint Genès-Champespe - 04 73 22 31 84

Communauté de communes de Sumène-Artense - 04 71 78 72 55 - [ccsa.champs@orange.fr](mailto:ccsa.champs@orange.fr)

Sancy-Artense Communauté - 04 73 21 79 79 - [communaute@sancy-artense.com](mailto:communaute@sancy-artense.com)

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - 04 73 65 64 26 - [Parc.volcans@wanadoo.fr](mailto:Parc.volcans@wanadoo.fr)

DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

Nom des lacs :

# Les lacs de Lastioules et de la Crégut,

Communes : **Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Saint Genes-Champespe, Tremouille**

Site inscrit et/ou classé : **Les lacs de Lastioules et de la Crégut, inscrits en 1973 (Cantal)**



## MORCEAU CHOISI

*Ce n'est pas que le climat soit si dur. Mais le sol n'est plus le bon terroir volcanique des Dore. Les plateaux de schiste, de gneiss se creusent en cuvette, ou s'encombrent de buttes mamelonnées, striées par les moraines. Un semi-chaos usé, arrondi, peuplé d'arbres, où cultures et prairies font l'effet de clairières. Des futaies s'y massent : le bois de Gravières, le bois des Gardes que flanquent les deux lacs de Laspialades, et de la Crégut. Nappes d'eau, forêts, blocs erratiques composent un paysage qui rappellent ceux des pays nordiques.*

Henri Pourrat, En Auvergne, Edition Arthaud, Collection "les Beaux Pays", 1966

ICONOGRAPHIE ↘



Trute

www.delcampe.net



christian8298

www.delcampe.net

## ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

**Année d'inscription : 1973**

**Critères d'inscription.** Site pittoresque. « *Un bel ensemble de trois plans d'eau est formé (...) par le lac naturel de la Crégut (36 ha), l'étang artificiel de la Crégut (10 ha) et le lac artificiel de Lastioules (125 ha). Cet ensemble présente un intérêt essentiellement pittoresque résultant non seulement des eaux, du relief et de la végétation, mais aussi de la qualité de certaines constructions rurales* ». L'ampleur des aménagements hydroélectriques engagés sur le plateau de la Crégut n'ont pas entamé l'enthousiasme du délégué au recensement des monuments anciens du Cantal, André Muzac, qui écrit : « *Le contraste est frappant ici entre l'œuvre de la nature et celle de l'homme. Mais l'artifice n'est pas sans charme. Il ajoute au contraire une note de sérénité souriante. Par sa variété et son ampleur il atténue la mélancolie primitive de ces lieux. Le printemps qui couvre les prairies de jonquilles et de narcisses et l'automne avec ses landes de bruyères en fleurs offrent ici un spectacle enchanteur* ».

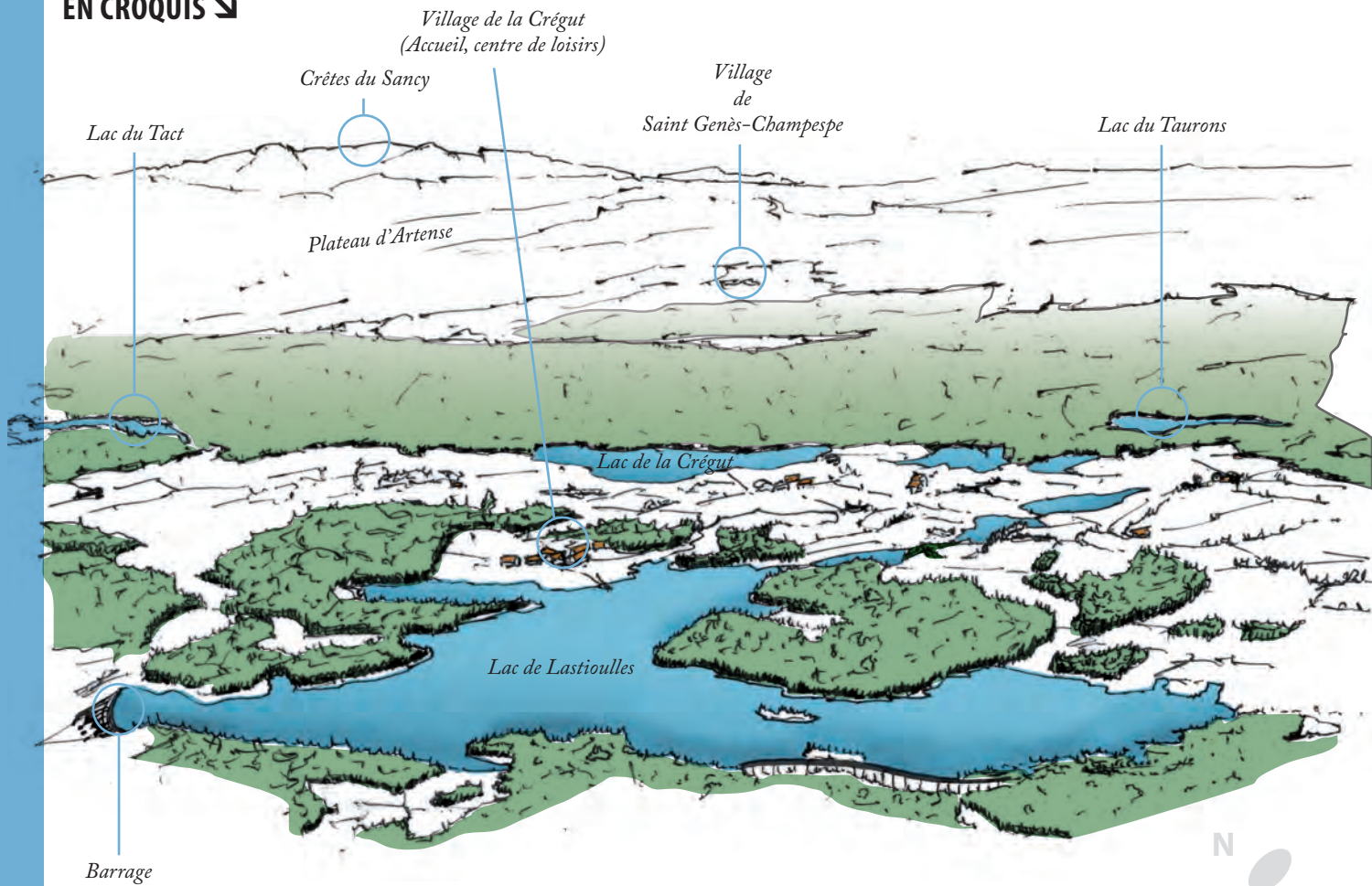
### **Contexte social de l'inscription (désaccords, pressions...) .**

il semble que le site ait été protégé devant l'imminence de projets d'infrastructures touristiques de type base de loisir nautiques et terrains de camping. L'inscription s'est faite avec l'accord de la commune, sous réserve de « *liberté entière pour les exploitations agricoles, droit d'abreuvement à la rive, maintien du niveau d'eau dans le lac de la Crégut* ». Délimitation : Le périmètre est arbitraire : il englobe une bande de 300 m de terrain à partir des rives. Superficie : 587,2 ha.

**Etat du site par rapport à l'époque de l'inscription.** Le caractère artificiel des lacs de retenue est atténué par une ripisylve qui forme un cordon lâche et boisé autour du plan d'eau. Le paysage semble s'être boisé. La principale modification tient à la vocation touristique assumée du lac. Une petite base nautique a été installée sur une presqu'île, avec une certaine discrétion. Un terrain de camping et quelques habitations de vacances la bordent en direction de la D22. Seule une installation sur une crête signale de façon marquée ces quelques constructions. La scierie de la Crégut, construite peu avant l'inscription du site, à proximité du lac naturel, semble à l'abandon.

**Fréquentation, exploitation du site, gestion administrative actuelle.** Le site a une vocation touristique affirmée, qui fait passer au second plan sa vocation hydroélectrique. Cette collusion est fréquente sur les lacs de retenue du Massif Central, mais le Lac de Lastioules n'est cependant pas aménagé à l'égal de Vassivière. C'est une station discrète, qui semblait déjà fréquentée au moment de la mise en eau des retenues, de façon « sauvage ». Les photographies prises au moment de l'inscription témoignent également de la transformation du bâti vernaculaire (toitures de chaume) en résidences secondaires.

## EN CROQUIS ↘



## EN PHOTOGRAPHIES ↘



*Ambiance hivernale sur le lac de la Crégut*



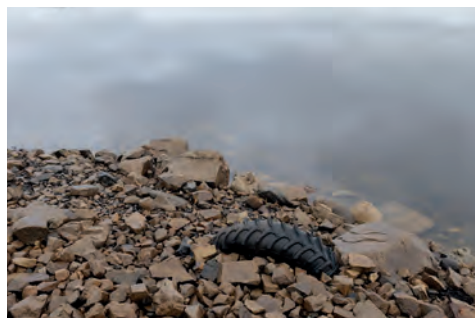
*Les îles de Lastiouilles*



*Signalétique sur l'édifice du barrage*



*Panneautage pour la navigation*



*Berges du lac*



*Jeux de miroir*

## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**Lacs au pluriel.** Le lac d'origine glaciaire de La Crégut est entouré de lacs de barrages : Le lac de Lastiouilles, le plus grand de ce complexe de lacs ; le lac du Tact ; le lac du Taurons, et un peu plus loin ; le lac de Laspialade. Il se trouve au centre d'un complexe hydraulique entre la Tarentaine et la Rhue qui alimente à la fois l'usine d'Auzerette au niveau du barrage de la Rhue et Bort les Orgues, par de longues conduites d'amenées. Les eaux de la Tarentaine et de l'Eau Verte, en amont, sont détournés vers les lacs qui servent de réservoirs.

**Le lac Chauvet.** Le bassin versant duquel est canalisé l'eau s'étend jusqu'au lac Chauvet, qui alimente la Tarentaine à une vingtaine de kilomètres au nord-est.

« **Complexe de lacs** ». C'est le seul exemple auvergnat de « complexe de lacs ». Cela en fait un site très singulier.

« **Ambiance scandinave** ». Les rives très découpées des lacs, notamment celles du lac de Lastiouilles, les îlots émergents, les presqu'îles, les petites falaises tombantes dans les eaux (du lac de la Crégut par exemple) et le caractère doucement vallonné des environs, mélanges de cultures et de prairies ouvertes et de boisements, génèrent une atmosphère singulière et unique en Auvergne. Si le Cézallier a des airs d'Ecosse pour certains, d'autres font pour cette partie aquatique de l'Artense une analogie avec les ambiances scandinaves.

**Formes d'aménagements liées à l'énergie.** Derrière cette apparence très perceptible d'un site apparemment naturel renvoyant directement à des atmosphères de nature nordique, c'est un vaste système de construction de barrages, de déversoirs, d'évacuateurs de crue, de conduites forcées traversant la forêt, de cheminées d'équilibre et d'usines hydroélectriques qui permet l'exploitation des ressources naturelles entre Tarentaine, Eau Verte, Rhue et Dordogne jusqu'à Bort les Orgues. Le complexe de retenues de Lastiouilles et de La Crégut a été mis en place en 1970. Il fait partie du vaste système d'aménagement de production de l'énergie électrique de la Haute Dordogne et de ses affluents dont le barrage de Bort les Orgues, construit en 1952, est l'un des fleurons.

**Le bourg au centre du complexe...** Le bourg de la Crégut se trouve au milieu du complexe de lacs, contrairement à Trémouille qui se trouve un peu à l'écart.

**Le lac de La Crégut et les habitants.** La particularité de ce système de lacs est que l'un d'entre eux, le lac de La Crégut, bien que participant du système d'aménagement global de production de l'énergie électrique, n'a pas été intégré au domaine concédé par l'Etat et est resté dans le domaine privé de la commune de Trémouille. Si bien que « la qualité de ses eaux peut être revendiquée de droit par les habitants de la section de La Crégut ». Après avoir constaté l'envasement progressif des rives du lac et avoir été refoulé par l'exploitant sur ces questions, des riverains ont créé une association très active pour sauver les eaux du lac.

## Panneau.

La Crégut  
Le plus grand lac d'origine glaciaire  
du Massif Central en péril  
Envasement  
Dégradation  
Finissons-en  
Association de Sauvegarde du Lac de la Crégut  
Mairie, 15270 Tremouilles

« **Sauvons le lac !** ». « Le lac de La Crégut, c'est le plus grand lac d'origine glaciaire du Massif Central. L'abandon du territoire par les glaciers, il y a 13 500 ans, a laissé en ce lieu une cuvette de surcreusement remplie par l'eau de ruissellement de quelques ruisseaux forestiers et celle de sources sous lacustres. Depuis des années, la qualité de ce milieu aquatique est très atteinte par la mise en exploitation du complexe hydroélectrique de la Haute-Tarentaine. Recevant des eaux chargées, cela fait 40 ans que le lac stocke durablement cette charge. »

*Association de Sauvegarde du Lac de la Crégut*

Silence On S'envase.

## La fête annuelle du Lac de la Crégut.

« Madame, Monsieur, cher adhérent,  
Enfin du nouveau pour cette 7<sup>ème</sup> journée du LAC qui se déroulera le 7 août 2010 à partir de 10 h. 30. A l'initiative d'EPIDOR une réunion exceptionnelle du groupe de travail sur le lac de La Crégut s'est enfin tenue le 27 avril dernier à Trémouille. L'assemblée présidée par monsieur le Sous/Préfet, composée d'élus, de tous les services de l'Etat, des représentants des collectivités territoriales et de l'association a permis de constater une corrélation d'idées entre tous les intervenants (sauf EDF) : il faut contourner le lac de La Crégut et la retenue du Tact pour sauver le lac mais aussi protéger la retenue de Lastiouilles d'une avenir incertain. Les personnes présentes ont prié instamment EDF de mettre à l'étude sans délais ces contournements, ce qu'ont refusé ses représentants, faisant valoir la proximité du renouvellement de la concession. L'accent a été alors mis sur la réalité de la spécificité du statut du lac de La Crégut, bien sectionnaire propriété des habitants des hameaux jouxtant le lac et sur lequel EDF n'a qu'une servitude de passage de l'eau. Monsieur le Sous/Préfet de Mauriac, nouvellement arrivé, a dit qu'il regarderait de plus près la problématique posée par ce statut. Le 17 juin dernier il adressait un courrier à EDF, sommant cette entreprise, d'identifier les mesures à mettre en place sans délais pour faire cesser les désordres provoqués à La Crégut et déterminer les conditions de remise en état du lac et ce, avant le renouvellement de la concession ! Nous en sommes là, dans l'attente d'un signe significatif de bonne volonté d'EDF dans les plus brefs délais. Tout cela vous sera détaillé le 7 août, et nous ne dérogerons pas aux bonnes habitudes : Rassemblement, manifestation, pique-nique. Vers 12h l'apéritif offert par l'Association, puis pique - nique tiré du sac, après - midi festive. Plus nous serons nombreux, plus nous pèserons auprès des

décideurs, des administrations et d'EDF pour faire valoir nos revendications, qui commencent enfin à être prise en compte.

Ensemble nous sauverons le lac, mais nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. »

*Association de Sauvegarde du Lac de la Crégut*

**Intérêt direct des habitants dans l'avenir de leur lac.** Ce qui se passe au lac de La Crégut est un cas rare d'implication collective des habitants dans l'avenir de leur lac. La gestion, l'exploitation et le jeu des connaissances autour des lacs est généralement l'affaire unique des exploitants directs, des collectivités territoriales et de l'Etat... En ce sens, il est à considérer comme exemplaire.

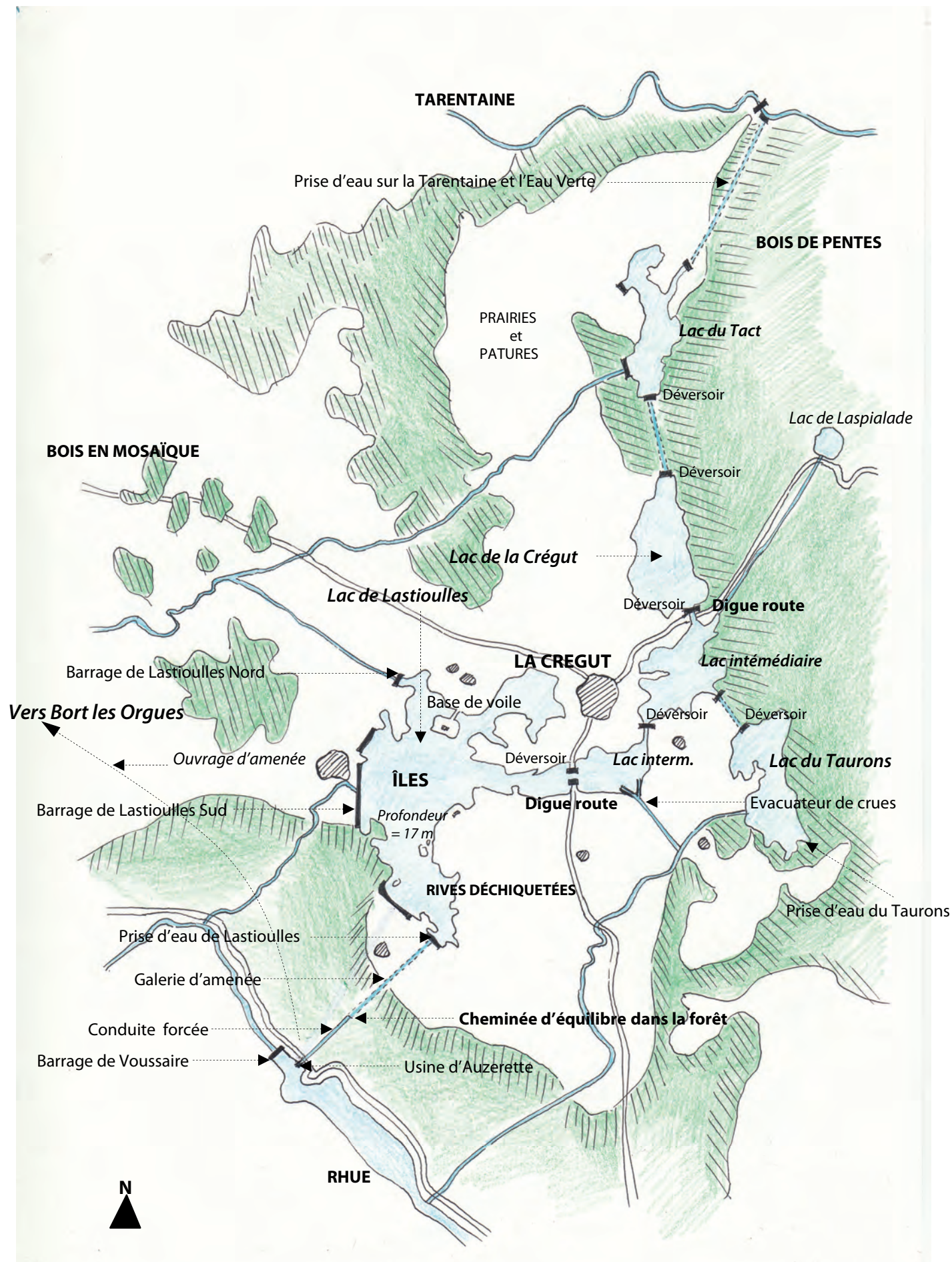
**Différences.** Le site des lacs de Lastioules, de la Crégut, du Tact et du Taurons est non seulement différent des autres lacs d'Auvergne en termes d'ambiance (petite Scandinavie), mais donc aussi en termes social par l'implication des populations locales.

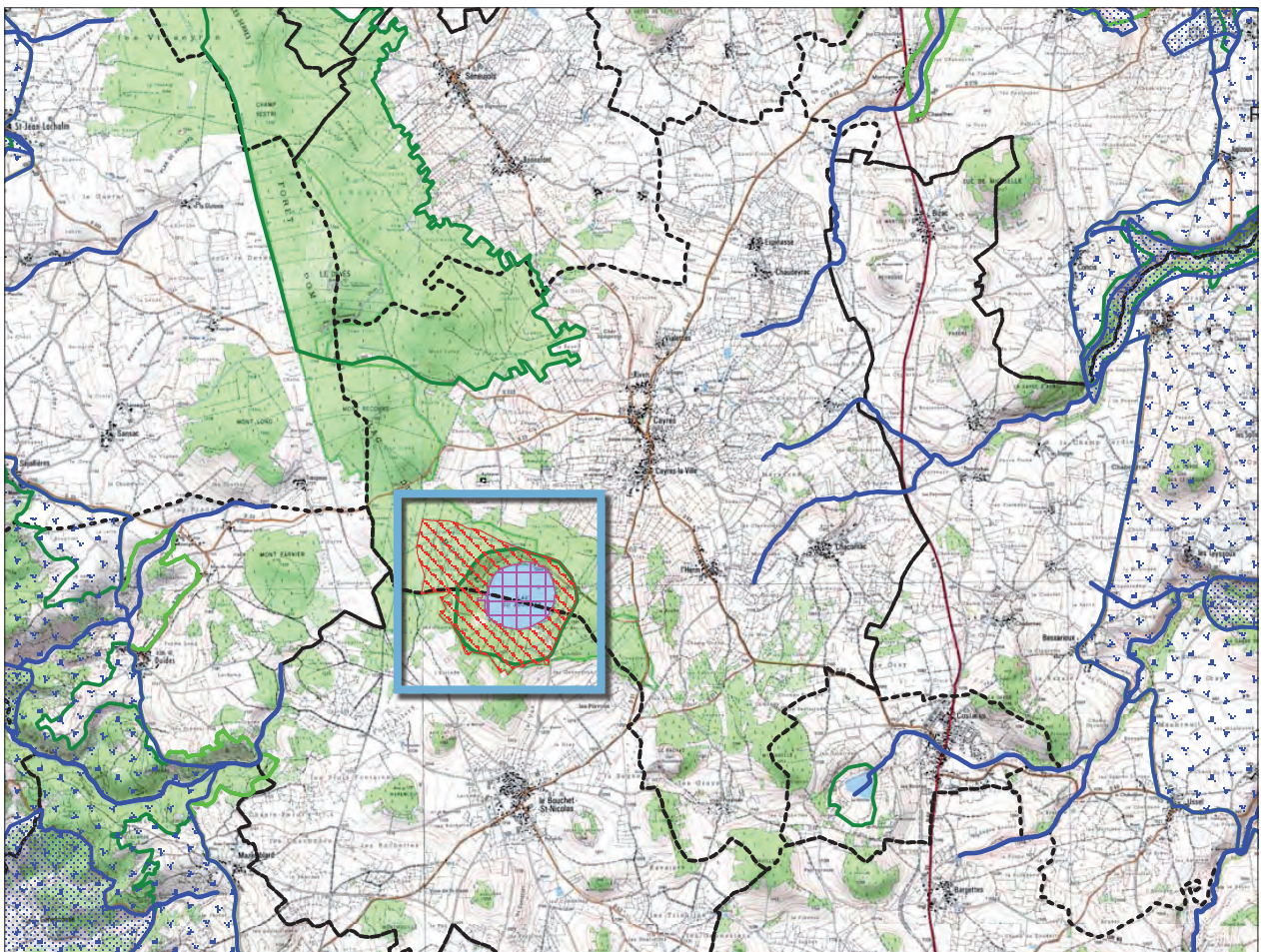
**Eloignement.** La troisième grande particularité de ce grand site lacustre est son éloignement. Le plateau de l'Artense est éloigné des grandes agglomérations et les nombreuses vallées et gorges qui le découpent à l'Ouest rendent sinueux l'accès aux petites agglomérations du Nord-Est du Cantal (Bort-les-Orgues, Ydes...). Il reste donc à l'écart des grands sites de fréquentation touristiques. On y séjourne en famille et/ou pour un tourisme dit nature (pêche, promenades...). Des aménagements permettent un accueil assez large : camping, base nautique...

**Modes d'accès au lac.** La route départementale permet d'accéder aux lacs depuis Bort et Champs-sur-Tarentaine à l'Ouest et depuis Condat au Sud et Besse à l'Est en passant par le bourg de Saint-Genès-Champespe. Le plateau est quadrillé de plus petites routes qui permettent notamment de rejoindre la départementale qui descend les gorges de la Rhue de Condat à Champs-sur-Tarentaine.

Ce réseau assez dense de routes et la situation centrale du bourg de La Crégut permet de tourner autour du complexe de lacs assez facilement et d'accéder aux rives en de nombreux points. Les digues de retenues et autres ouvrages hydroélectriques facilitent aussi des perceptions diverses des lacs. Les accès et points de vue sont démultipliés.

**Tour des lacs.** Des chemins de randonnée permettent de faire le tour des lacs en prenant un peu de hauteur et de recul. A l'écart des constructions hydroélectriques, on y perçoit encore mieux l'ambiance scandinave de ce genre de territoire lacustre.





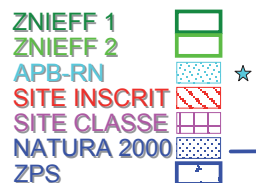
0 1 2 km

Echelle : 1 cm pour 0.75 km



Document réalisé le 2/05/2013

----- Limite de commune



Fond cartographique :

- BD Carto ®

- Scan 25 ®

- Copyright : © IGN -Paris -1999

Autorisation n° 90-9068

<http://www.ign.fr>

## PROPRIETAIRE(S)

**Propriété multiple :** Conseil Départemental 43, Etat (ONF), privés (hôtel-restaurant en site classé)

## DONNÉES NATURALISTES

**ZNIEFF de type 1 :** Lac du Bouchet (830020026)

**ZNIEFF de type 2 :** Devès (830007466)

## PROTECTION

**Site classé :** lac du Bouchet

**Site inscrit :** Abords du lac du Bouchet

## AMENAGEMENT & GESTION

**SDAGE :** SDAGE Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne

**SAGE :** SAGE Loire Amont - Conseil Départemental 43

## PARTENAIRES

**Propriétaires privés**

**Commune de Cayres** - 04 71 57 30 88

**Commune du Bouchet-Saint-Nicolas** - 04 71 57 32 22

**Communauté de communes du Pays de Cayre-Pradelles** - 04 71 57 88 88 - [contact@ccpcp.fr](mailto:contact@ccpcp.fr)

**Conseil général - Service Environnement** - 04 71 07 43 50 - [serviceenvironnement@hauteloire.fr](mailto:serviceenvironnement@hauteloire.fr)

**Office National des Forêts** - 04 71 06 64 70

...

**DREAL** - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

Nom du lac :

# Le lac du Bouchet,

Communes : **le Bouchet-Saint-Nicolas, Cayres**

Site inscrit et/ou classé : **Le lac du Bouchet, abords inscrits en 1950 et lac classé en 1950 (Haute-Loire)**



## MORCEAU CHOISI

*Au delà de cette cheire, Cayres, au visage dur et sévère comme le parler rauque de ses habitants, s'étale en amphithéâtre sous une arête boisée de pins. Les constructions y ont leurs encadrements de portes et de fenêtres en pierre rouge, de cette même pierre "semblable à du minerai de fer" qui a servi à élever la haute tour de son église à deux clochetons. Quelques labours, de terre rouge aussi, et une montée assez raide dans les ois, séparent à peine du lac du Bouchet ce petit centre agricole.*

*Qu'on s'imagine, suspendu à 1 200 mètres d'altitude, un ancien cratère de forme à peu près ronde, rempli d'eau bleue et cerné de toute part de mélèzes et de sapins. L'ensemble est ravissant pour peu que le soleil joue par une belle matinée de juillet sur cette onde moirée, sans écoulements visibles et d'une idéale transparence. Un sentier ombragé en fait le tour et revêt un charme spécial.*

Georges et Pierre Paul, Le pays de Velay et le Brivadois, Edition USHA, Aurillac, 1930

CLICHÉS ANCIENS ↘



-HAUTE-LOIRE - Lac du BOUCHET  
 Versant Ouest  
 (-1949)



-HAUTE-LOIRE - Lac du BOUCHET -  
 Versant Nord et Nord-Ouest  
 et chalet  
 - 1949 -



-HAUTE-LOIRE - Lac du BOUCHET  
 Versant Ouest  
 -----  
 -1949-



-HAUTE-LOIRE- Lac du BOUCHET  
 Vue du Chalet  
 -1949-



-HAUTE-LOIRE - Lac du BOUCHET-  
 Versant Sud, vue prise  
 du Nord-Ouest  
 -----  
 -1949-



-86-

## ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

### Année d'inscription et de classement : 1950

**Critères d'inscription et de classement.** Site naturel et pittoresque.

(1) L'ensemble formé sur les communes de Cayres et du Bouchet Saint-Nicolas par le lac du Bouchet et une partie de ses abords.

(2) Lac du Bouchet (abords : prairies et bois adjacents)

### Contexte social de l'inscription et du classement (désaccords, pressions...).

(1) Aucune information dans le dossier.

(2) Aucune information si ce n'est que la plupart des terrains appartiennent au Conseil Départemental de la Haute-Loire.

### Délimitation.

(1) La délimitation est curieuse. Elle s'arrête à la limite de l'eau du lac et s'élargit en deux endroits (au niveau du seul bâtiment auberge et d'une prairie ouverte en 1950).

(2) Le site, très vaste, intègre une grande partie de la forêt gérée par l'ONF autour du lac. La limite correspond à peu près à la route forestière qui joue le rôle de deuxième anneau autour du cratère. Elle intègre une grande partie de forêt et quelques points ouverts et relativement aménagés comme le carrefour de la Croix de la Chèvre, le carrefour du « chalet » du lac, les parkings de la plage et la plage, le lieu du « tonneau de Garou », une clairière parking...

### Etat du site par rapport à l'époque du classement.

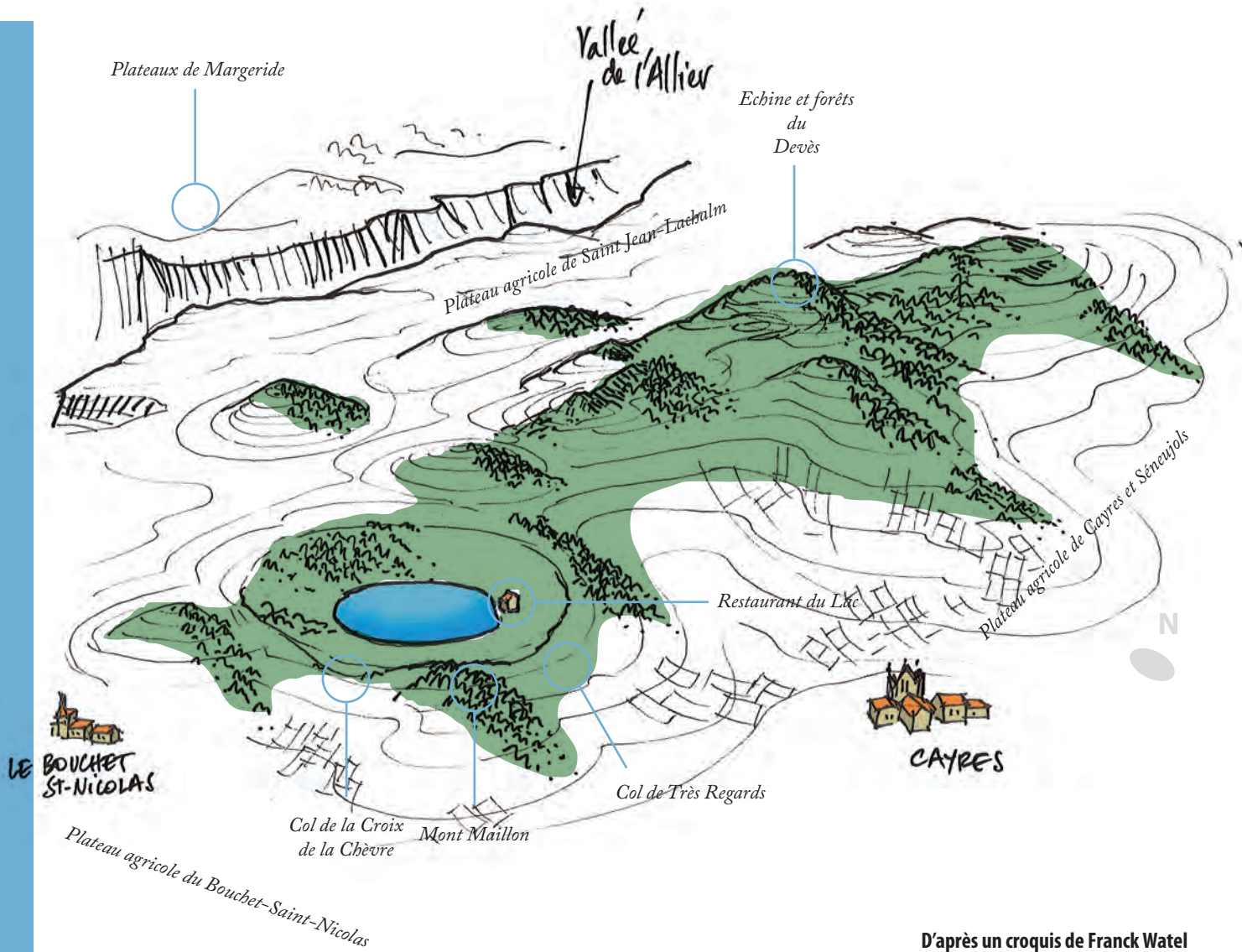
a. L'auberge : le petit bout de terre intégré au site classé du lac en 1950, sur lequel était construit un hôtel-auberge, a une histoire très mouvementée qui illustre un certain nombre de frictions entre différents organismes : le Service des Sites, le Conseil Général et la Préfecture du département de la Haute-Loire. Le bâtiment existe, en 1950, et n'est pas de grande qualité architecturale (selon l'inspecteur des sites qui s'est rendu sur place en 1976). Déjà en 1962, un procès verbal de la Commission des Sites rend compte d'un événement précurseur : elle refuse l'implantation d'un chalet préfabriqué « *type chalet de vacances Aydat* » pour ne pas créer de précédent d'une construction médiocre. En 1975, c'est une histoire plus houleuse qui se déroule. On peut résumer les faits en disant que le Conseil Général et la Préfecture ont appuyé un projet d'extension de l'hôtel à laquelle le service des sites était d'abord favorable sous réserve d'un contrôle de la qualité architecturale. Mais, pour des « *raisons inexplicables* », la qualité n'est pas au rendez-vous.

b. La promenade au bord du lac : elle a été aménagée par le Conseil Général. Un effort louable d'accessibilité a été produit (parcours pour handicapés). Cependant certains aménagements sont contradictoires avec le site et poursuivent progressivement sa banalisation. C'est par exemple le cas de la zone d'aire de jeu (esplanade calée par un mur de soutène-

ment en enrochements...). L'univers créé renvoie à une base de loisirs ordinaire quand le lac est de nature exceptionnelle (cratère volcanique naturel, eau très pure, oligotrophe, sans alimentation apparente, ni variations de niveau). La zone de plage isolée au sud du lac est un endroit intéressant et les aménagements (tables de pique-nique...) sont de meilleure qualité. Cependant, et comme le souligne l'avis du Directeur Régional de l'Environnement en 2002, la présence d'une maison-sanitaire n'était pas nécessaire et aurait très bien pu prendre place au niveau du bâti de l'auberge.

c. La forêt : plantée et gérée par l'ONF pour pallier l'érosion des pentes du cratère, elle est de belle qualité paysagère. Des sentiers sportifs ou de promenade ont été réalisés. Certaines perspectives sont visiblement prises en compte.

Trois bémols : 1. La surabondance et le manque de qualité des panneaux contribuent à accentuer la dégradation du site déjà susmentionnée ; 2. Les plantations d'arbustes exotiques aux carrefours de routes qui souvent accompagnent des panneaux d'information surdimensionnés ; 3. La timidité du travail de perspective ou de clairières qui pourtant donnent au lieu un très grand charme.

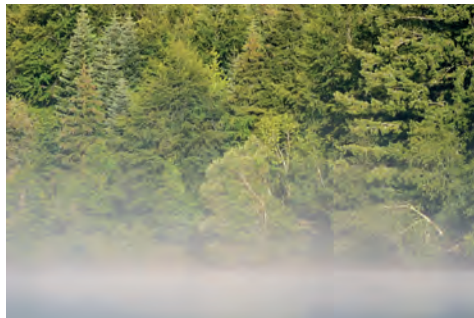


D'après un croquis de Franck Watel

### EN PHOTOGRAPHIES ↘



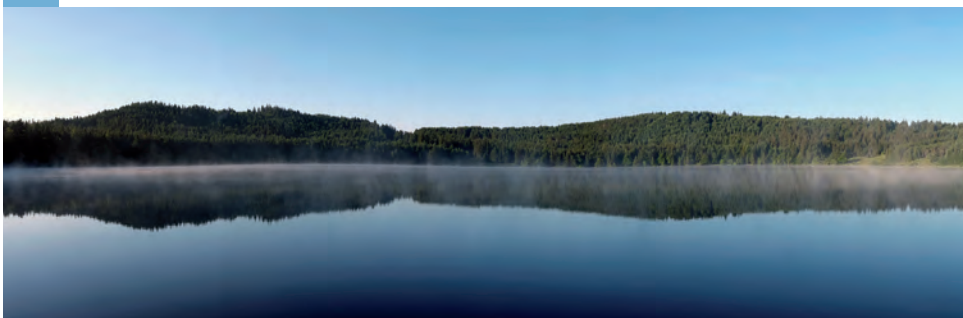
Brume et reflets matinaux



Rive forestière du lac



Pédalos aux abords de l'hôtel-restaurant



Miroir



Bâtiment de l'hôtel-restaurant

## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**Un maar au sommet d'un volcan.** La toponymie, depuis toujours, utilise le terme de « lac ». Mais le site est avant tout un maar élevé au sommet d'un volcan dominant le plateau (le seul de ce type en Haute-Loire). Sa forme conique est relativement prononcée (entre 1100m pour le plateau et 1275m au sommet du cratère). Le volcan est paré d'une robe boisée qui descend sur ses flancs. Les espaces agricoles se déroulent ensuite à ses pieds jusqu'aux portes des deux villages. Le Bouchet-Saint-Nicolas et Cayres semblent se poster en sentinelles, portes d'entrée d'un lieu mystérieux et secret. La présence importante de la forêt tend à estomper le relief et à dissimuler les lèvres du cratère (notamment les cols), mais participe aux expériences originales que l'on vit sur ce site : ascension, basculement et découverte soudaine du lac volcanique depuis les plateaux agricoles jusqu'au creux du cratère.

**Un ancien lac-abreuvoir.** Le lac du Bouchet appartenait encore au XIX<sup>e</sup> siècle au système agro-pastoral du plateau du Devès. Il s'organisait autour des pratiques collectives de parcours, sur les drailles et sur les communaux. Une forme de convergence entre terroir et pratiques villageoises était établie, une histoire de paysage en somme. Le lac appartenait au plateau agricole et demeurait un point de rencontre entre les villages notamment durant la période estivale. La plage actuelle servait d'ailleurs de point d'eau pour les bêtes.

**L'origine de la forêt du Devès : la RTM.** En 1865, un plan de Restauration de Terrains de Montagne (RTM) est lancé sur le Devès et les premières plantations anti-érosives d'épicéas voit le jour. Les communaux et les parcelles privées sont réquisitionnées peu à peu et la forêt domaniale (propriété de l'Etat) est créée. Les pratiques collectives tendent à disparaître et le paysage à se fermer. Malgré tout persistent certains points de vue et certaines drailles, comme celle de la plage par exemple.

On voit de moins en moins les villages et le plateau depuis les lèvres du cratère et le volcan perd sa lisibilité. Le lieu se déconnecte peu à peu du plateau.

**La fabrication d'un site pittoresque.** En 1899, est construit un chalet sur les rives du lac. Il servira de premier lieu d'accueil touristique pour les nombreux habitants du Puy-en-Velay et voyageurs qui, peu à peu, prennent l'habitude de venir en excursion faire le tour du lac en voiture attelée et pique-niquer. Le lac devient un site pittoresque, poétique, presque romantique (au sens de Rousseau). Loin du quotidien, les citadins viennent y chercher, fraîcheur, nature, promenade et panoramas.

Même si la forêt se développe à cette époque, les cols sont maintenus ouverts et de nombreux points de vue permettent de voir le lac et le plateau depuis le rebord du cratère, offrant de fabuleux belvédères sur le Velay. Un tourisme paysager se met en place à partir des qualités plastiques et naturelles du site à l'échelle du volcan et de son rapport aux paysages du plateau. Pourtant le lac commence à s'isoler, à se refermer et devenir un lieu à part.

**Site = nappe d'eau.** Les relations entre le lac du Bouchet et son plateau agricole se sont réduites au fil des décennies. D'un paysage ouvert et agricole utilisé par les villageois comme terres d'estive, en passant par le boisement progressif des versants jusqu'à la fermeture totale du volcan par la forêt et l'émergence de l'attrait touristique, les regards et les représentations du lac ont bien évolué. La forêt a créé un lieu à part, isolé du reste du plateau, une forme d'écrin hors du monde. C'est ce relatif isolement qui en fait son principal atout depuis plus d'un siècle. Mais si son intérêt touristique est né en partie grâce à la présence de la forêt, son attractivité se limite aujourd'hui à la nappe d'eau, ses berges et son restaurant.

Sa mise en scène pittoresque (panorama, mise en valeur des cols, promenade de qualité, sensation de calme, d'être dans un monde à part) a presque totalement disparu. Malgré tout, l'habitude de l'excursion dominicale au bord du lac semble ancrée dans les pratiques alti-ligériennes depuis tout ce temps, comme une sorte de « coutume populaire ». Nous héritons de cette histoire, de cette pratique de l'excursion et de la réduction de la qualité du site à l'unique cercle lacustre.

**Usages et utilisation du site.** Depuis l'origine des implantations humaines à proximité du lac, celui-ci a exercé une forte attraction et généré diverses pratiques aujourd'hui plus ou moins abandonnées : élevage, rituels religieux ou païens, extraction de matériaux... Ces usages passés ont par ailleurs motivé quelques prospections scientifiques ponctuelles (archéologie, étude hydrologique, palynologique...).

Aujourd'hui, le lac du Bouchet reste toujours un véritable aimant pour de nombreux usages et pratiques : le conseil départemental de la Haute-Loire estime à 200 000, le nombre de visiteurs par an. La majorité sont liées à des habitudes. Ces usagers un peu particuliers sont d'une diversité étonnante : le promeneur, le gastronome, le randonneur à pied, en raquette, le cycliste, le skieur, le pêcheur, le vacancier, le chercheur de champignon, le ramasseur de myrtille, le vététiste, le coureur à pied, le siesteur, le joueur de pétanque, la personne en quête d'un bol d'air pur...

Aujourd'hui, l'ensemble de ces usages cohabitent bon an, mal an au fil des saisons, au gré des vagues de fréquentation et donc de la météo.

**L'auberge du Lac... endroit stratégique.** A l'échelle du cratère, c'est un point de repère sur la circonférence du lac. L'ensemble bâti du Chalet Auberge du lac du Bouchet est le point de repère, ou tout du moins le plus évident, sur ce cercle presque parfait qu'est le lac. C'est un élément indispensable pour se situer lorsque l'on parcourt les différents circuits possibles sur la circonférence du cratère.

Point de restauration incontournable, il n'est pas sans évoquer la position du midi sur le cadran d'une montre. Il est également le seul endroit relativement plat en bordure du lac et où l'on accède directement à la berge par la route, il constitue d'ailleurs le point de départ actuel pour une ballade complète autour du lac.

**Croix de la Chèvre.** La légende la plus lointaine n'est pas sans analogie avec certains passages de la Bible. Dieu, racontait-on, aurait voulu éprouver les habitants d'un village situé à l'endroit même du lac. Il s'était présenté sous les traits d'un vieillard infirme, frappant à toutes les portes pour faire la mendicité. Mais aucune ne s'ouvrit. Des habitants répondirent même par des injures à ses supplications. Hormis une pauvre femme abritée à l'écart dans la désolation d'une modeste cabane, qui avec un peu de farine confectionna du pain : elle partagea avec son invité un frugal repas, accompagné d'un doigt de lait de sa chèvre qu'elle venait de traire. Le Créateur choisit alors de punir le pays et ses villageois. Mais avant, il demanda à la vieille paysanne de prendre sa biquette et de fuir sans se retourner, malgré les bruits qu'elle pourrait entendre. Eblouie par son hôte qui venait de quitter son enveloppe de mortel, elle obéit. A peine était-elle parvenue au sommet du mont voisin que le ciel s'obscurcit, la terre trembla, et elle entendit des cris d'épouvantes. Mais la malheureuse avait oublié la consigne et se retourna, apercevant que les eaux bouillonnantes avaient englouti le village et toute sa population. Effrayée, elle se hâta, mais fut punie de son geste de curiosité : les deux êtres restèrent figés dans le rocher. C'est ainsi que les nouveaux habitants ont voulu perpétuer la mémoire de la vieille dame et de sa chèvre en édifiant une croix à l'endroit de la métamorphose : « La croix de la chèvre ». Certains affirment que par beau temps, on peut, aujourd'hui encore, apercevoir au fond du lac les vestiges du village maudit. Et que la nuit on entend parfois sonner le tocsin...

**Eaux claires et Isoète lacustre.** Disséminée çà et là dans le Massif Central (du nord de la Lozère au Puy-de-Dôme) et les Pyrénées (orientales et centrales), il s'agit d'une plante très rare et localisée dans certains lacs d'Auvergne (notamment La Godivelle) et particulièrement sur le lac du Bouchet. Elle s'implante sur les fonds immergés des lacs de montagne (sous 50 cm à 1 m d'eau), de nature graveleuse à sablonneuse, peu envasés, à eaux froides, acides et peu turbides (*Littorellion uniflorae*). Compte-tenu de l'exceptionnelle clarté des eaux, des études supposent que cette espèce est également présente dans les zones profondes (au-delà de 7 m de profondeur, limite de visibilité lors de l'échantillonnage de la végétation).

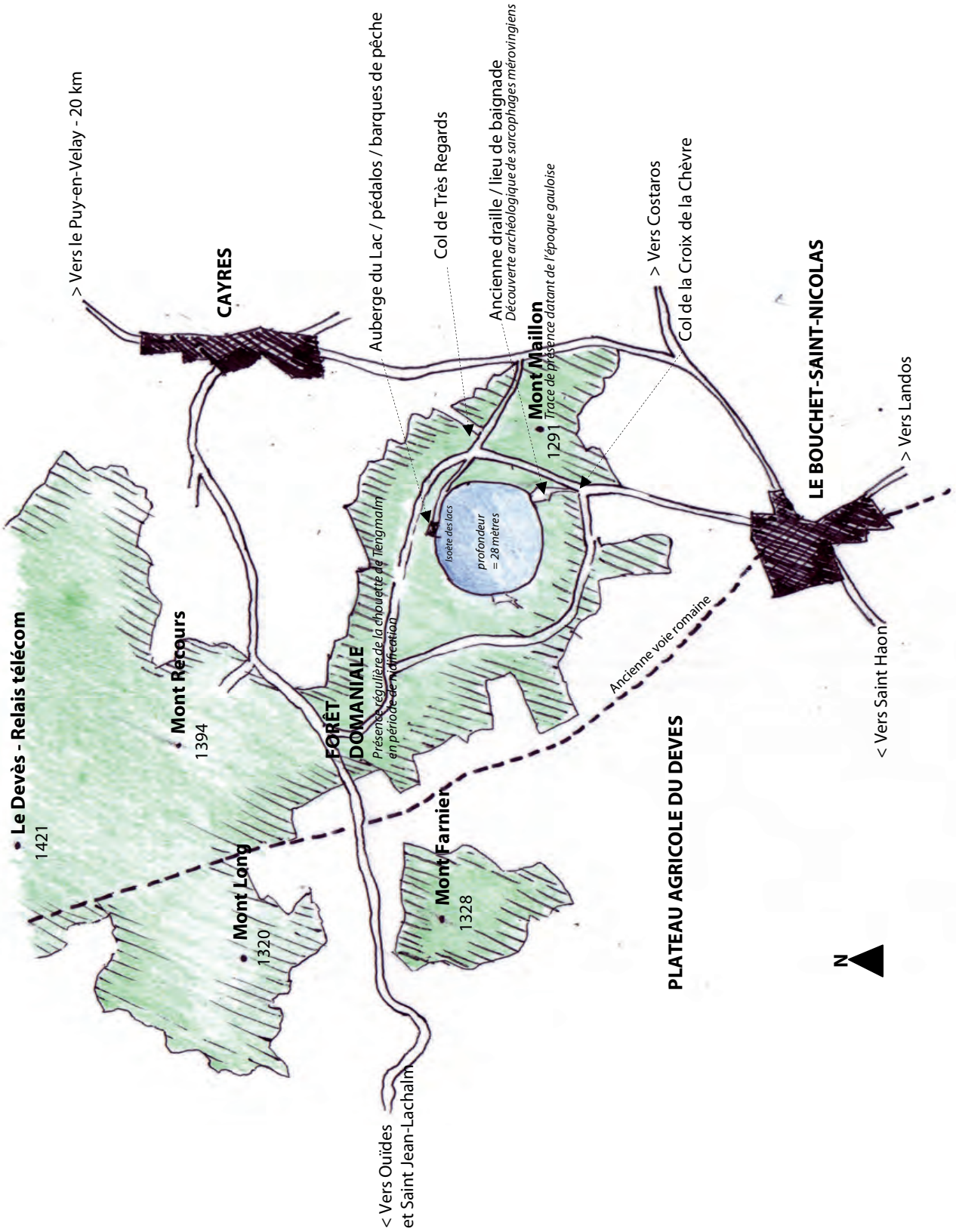
**Projet de site de pêche.** Jusqu'à 2009, un permis à l'année pouvait être délivré. Ce permis à l'année n'est plus délivré depuis l'année 2010. Ce qui n'est pas sans poser quelques soucis en rapport aux habitudes locales. Par ailleurs, l'activité pêche fait l'objet d'un projet ambitieux de la part de la fédération départementale qui souhaite faire du lac un haut-lieu de cette pratique d'un point de vue national. Dans cette optique, un investissement important est mobilisé depuis 2006 sur le lac en termes de gestion piscicole, d'animation et de communication.

**54 poubelles.** Depuis les années 2000, date de la dernière vague d'aménagement du site. 54 poubelles constellent l'intérieur du cratère pour une efficacité discutable. L'été, chacune de ces poubelles est collectée quotidiennement.

**Eco-développement du lac.** Porté par une co-maîtrise d'ouvrage rassemblant la communauté de communes, le département et l'ONF, un projet d'éco-développement s'est construit progressivement de 2010 à 2013. Sa réalisation (2015-2016) vient répondre à plusieurs problématiques révélées par un état des lieux précis identifiant un état initial du site dégradé et peu valorisé.

1. Surfréquentation ponctuelle de l'intérieur du cratère ayant pour conséquence une pression sur le milieu naturel.
2. Engorgement du site par les voitures ayant pour conséquence une dangerosité des pratiques et une relative pollution du site. Les stationnements sont parsemés sur le site sans confort d'accès ni lisibilité, avec des revêtements différents et avec des possibilités d'aller se garer jusqu'au bord de l'eau notamment avec les stationnements goudronnés le long de la départementale qui se transforme en période de pointe en couloir urbain, bruyant et dangereux.
3. Une image disqualifiante du site donnée par les aménagements anciens et superposés au coup par coup.

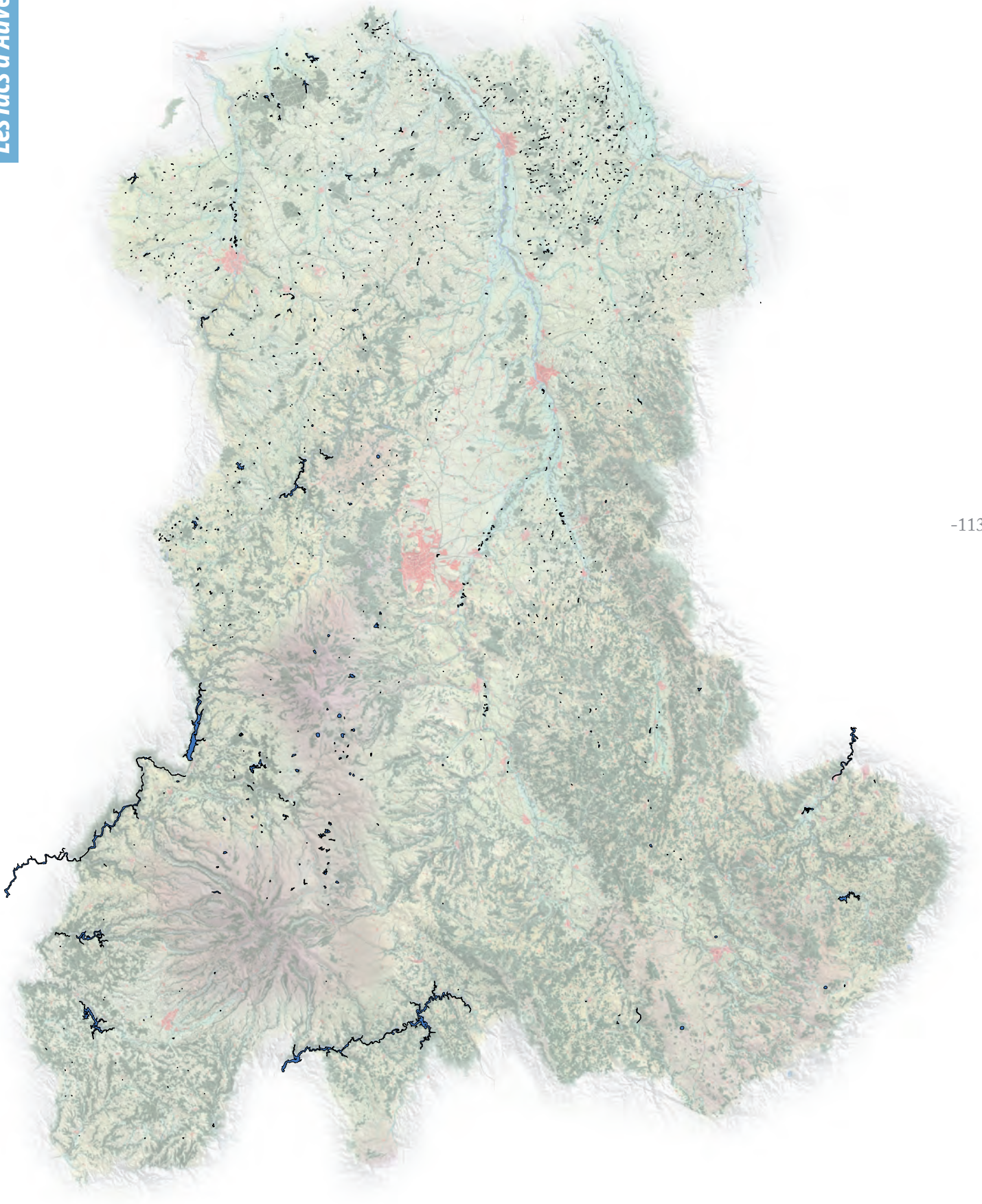
Le parti-pris est de retrouver les qualités naturelles du site en proposant un nouvel accueil plus confortable et plus cohérent avec la fréquentation épisodique du site du lac volcanique du Bouchet. Pour cela, le projet s'appuie sur un travail de simplification des espaces et des usages en introduisant la question de la réversibilité des aménagements.

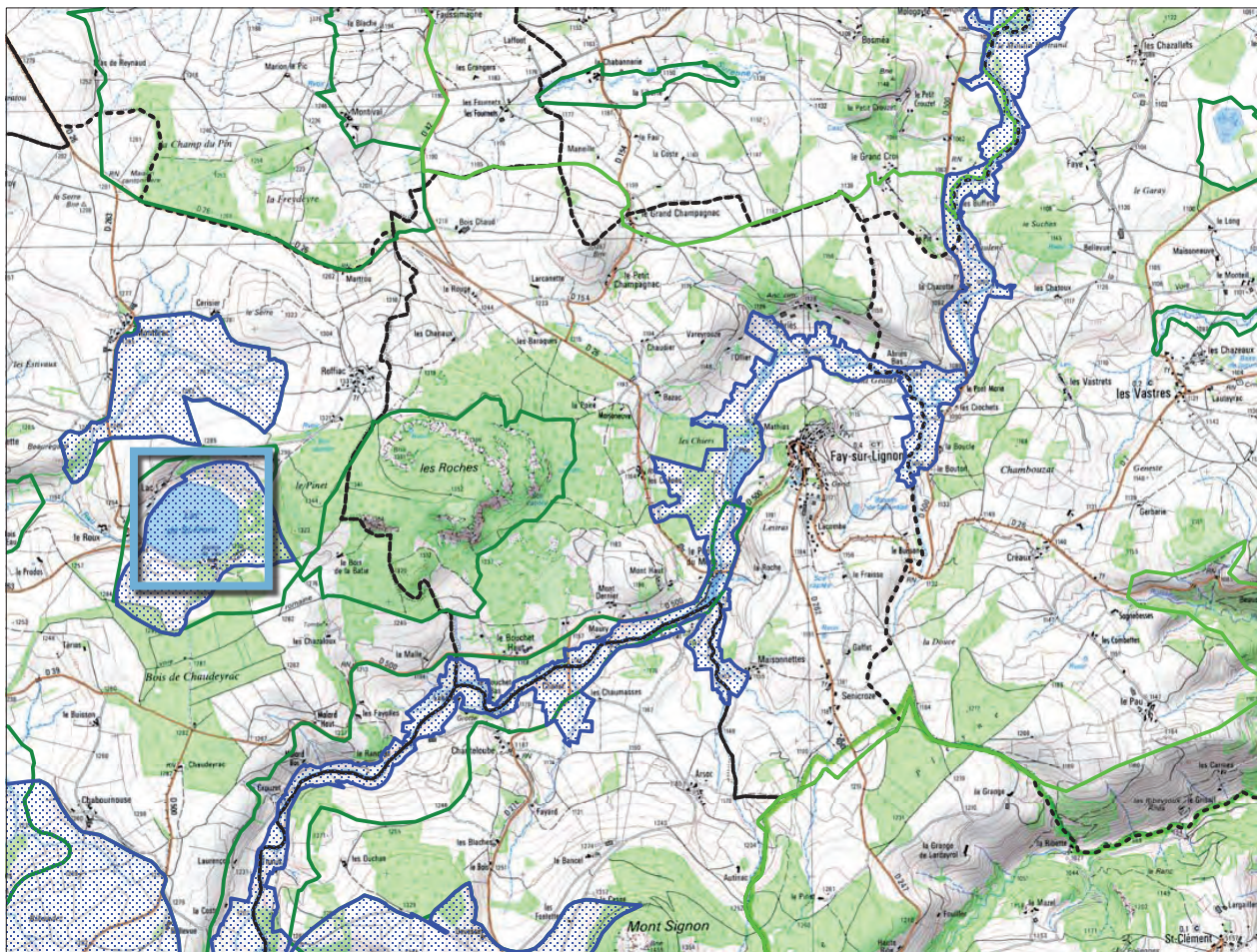




# Les autres lacs, étangs et retenues d'Auvergne

*pour une attitude d'aménagement soutenable*





0 1 2 km

Echelle : 1 cm pour 0.5 km



Document réalisé le 2/05/2013

----- Limite de commune



Fond cartographique :

- BD Carto ®
- Scan 25 ®
- Copyright : © IGN-Paris-1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>

## PROPRIETAIRE(S)

Propriété multiple : Commune, privé

## DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Lac de St Front (830008008) /

Les Roches (830020263)

ZNIEFF de type 2 : Mézenc-Meygal (830007467)

## PROTECTION AU TITRE DES PAYSAGES

Néant

## PROTECTION AU TITRE DE LA BIODIVERSITE

Natura 2000 - SIC : Mézenc (FR8301076)

## AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne

SAGE : SAGE Loire Amont - Conseil Départemental 43

## PARTENAIRES

Propriétaires privés :

Commune de Saint Front - 04 71 59 51 17 - [mairie.saint.front43@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint.front43@wanadoo.fr)

Commune de Fay-sur-Lignon - 04 71 59 51 63 - [mairiefaysurlignon@wanadoo.fr](mailto:mairiefaysurlignon@wanadoo.fr)

Communauté de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage - 04 71 57 88 88 - [contact@cc-mezenc.com](mailto:contact@cc-mezenc.com)

Conseil général - Service Environnement - 04 71 07 43 50 - [serviceenvironnement@hauteloire.fr](mailto:serviceenvironnement@hauteloire.fr)

Office National des Forêts - 04 71 06 64 70

...

DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

*Nom du lac :*

# Le lac de Saint-Front,

*Communes :* **Saint-Front**



## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**Un maar sur un plateau.** Le lac de Saint Front a pris place dans un maar en contrebas des sucus phonolithiques des Roches sur le plateau du Mézenc (partie nord - plateau de Saint Front). Son origine remonterait à -130 000 ans. Ce lac de 30ha, au fil des temps géologiques, se comble peu à peu. Pour autant, le modèle de maar est très clairement perceptible tant le lac circulaire occupe très clairement l'ancien cratère et l'anneau de projection crée un effet de bourrelet sur le plateau. Une petite carrière au nord du lac permet de voir ces projections caractéristiques : de nombreux fragments de granite, d'argile, ont été arrachés au socle, la grosseur de certains blocs témoigne de la violence des éruptions.

**L'un des lacs les plus profonds de France ?** Le lac de Saint Front ne présente qu'une profondeur limitée avoisinant les 7 mètres au maximum. Pourtant, des sondages dans les vases comblant le lac, sembleraient attester d'une profondeur dépassant les 100 mètres ! Des carottages, opérés en 1991, étaient descendus à 55 mètres de profondeur... La dernière glaciation (Würm) se situe à -10 mètres.

### **Des qualités naturelles ordinaires pour ce site exceptionnel.**

Alimenté en permanence par des sources d'eau souterraine, il est aussi la source de la rivière Gagne. Ce lac de cratère, aux eaux oligotrophes, n'abrite qu'une végétation aquatique limitée, en raison de ses berges à forte pente. Des milieux humides et tourbeux se développent toutefois au nord et au sud du lac : cariçaie à grandes laïches, roselière à phragmites, prairies à molinie, bas-marais à petites laïches, tapis de sphaignes... L'ensemble est assez diversifié sans toutefois présenter des espèces végétales rares. Par ailleurs, le lac constitue une halte migratoire pour l'avifaune, elle aussi limitée en raison du faible développement des ceintures végétales aquatiques.

**Gel.** Peu profond (voir plus haut) et situé à 1235 mètres d'altitude, le lac de Saint Front est souvent gelé en hiver. Quelques habitués se risquent au patinage lors des hivers les plus rigoureux.

**A l'est... les Roches.** A l'est du lac, le massif des Roches apparaît comme une formation phonolitique largement épanchée sur le plateau du Mézenc. La partie sommitale, qui culmine à 1381 mètres d'altitude constitue une plate-forme accidentée aux nombreux blocs rocheux qui donnent l'impression d'un amoncellement chaotique où s'individualisent quelques landes et pelouses sèches. Au pied des falaises se sont accumulés des pierriers comme autant d'enclaves minérales dans la pinède à Pins sylvestres et lambeaux de Hêtres s'étirant vers le lac.

La flore compte des espèces typiques des éboulis et landes subalpines (alozore crépue, silène rupestre, airelle des marais, raisin d'ours...). Dans les forêts et lisères, on remarque la dentaire digitée et le sorbier de Mougeot (deux espèces particulièrement protégées). L'hirondelle de rocher niche sur le site et l'on retrouve le triton alpestre sur quelques lieux humides du secteur.

**Loisirs et colonie.** L'été, le lac accueille quelques baigneurs et adeptes de la voile. L'hiver, quelques randonneurs en raquette croisent à proximité.

Les GR40 et 430 passent dans le secteur.

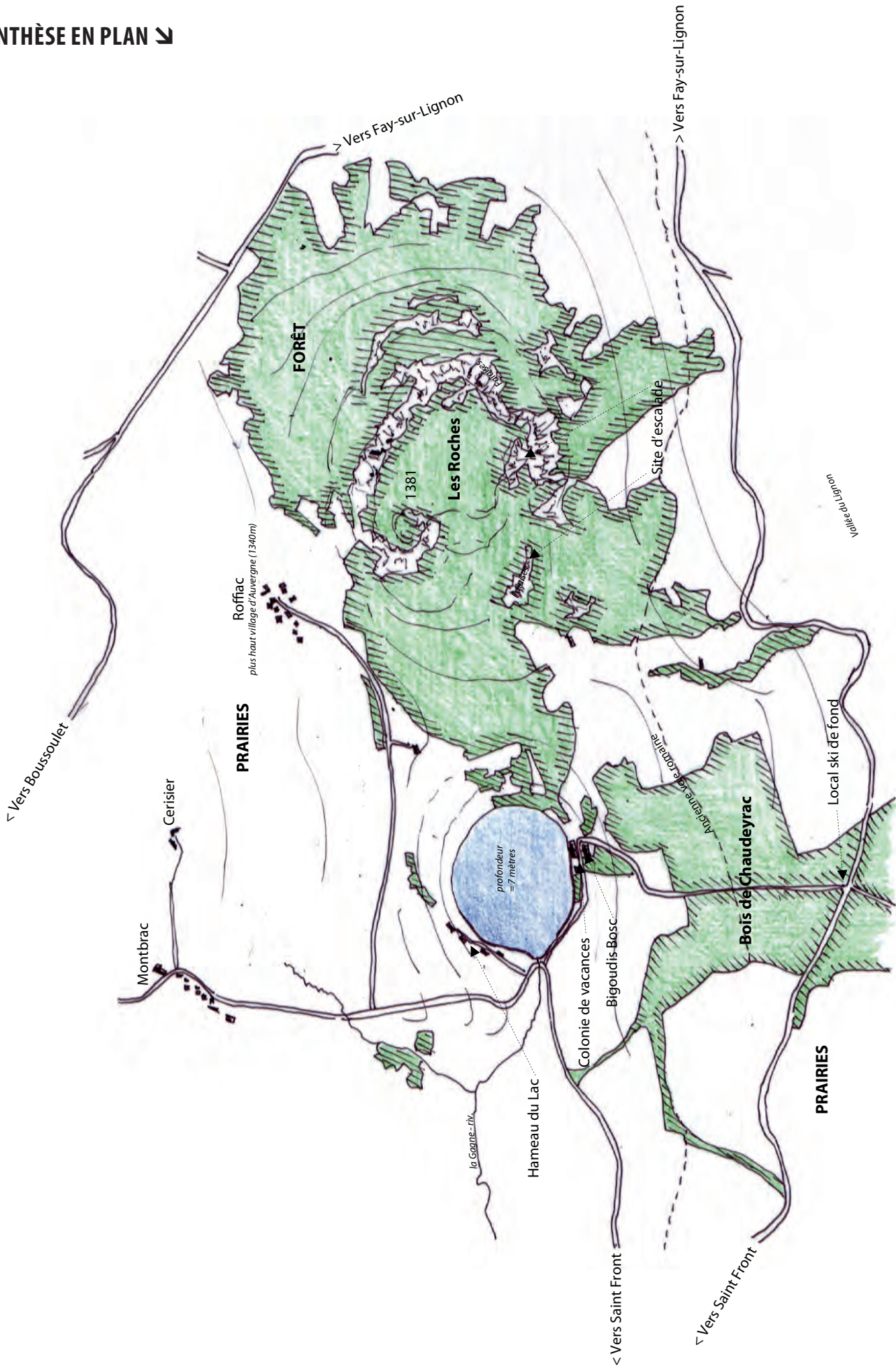
Le site des Roches (voir plus haut) accueille un des principaux lieux de pratique de l'escalade sur rocher naturel de Haute-Loire.

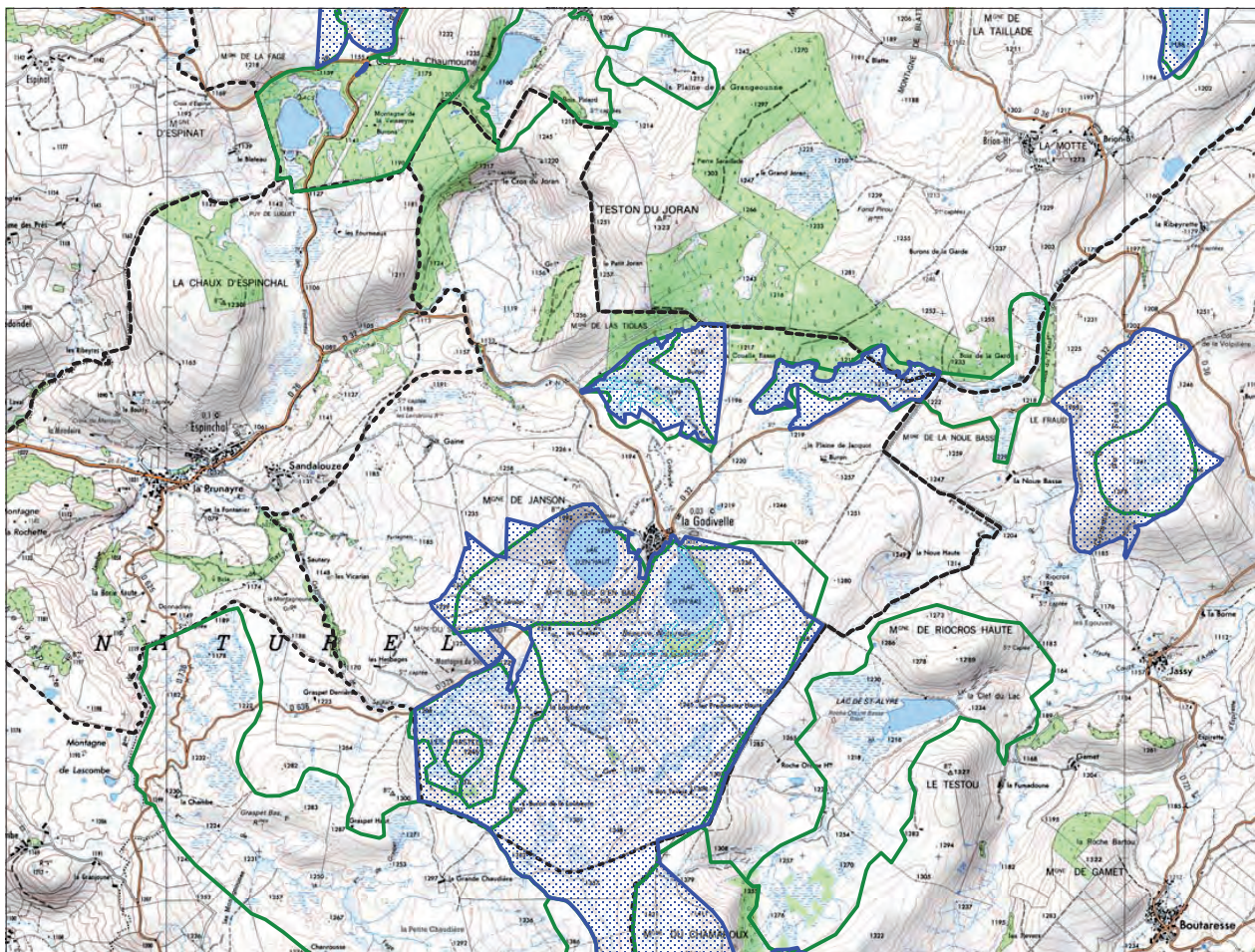
Au niveau du lac, le principal pôle d'attraction est bien la colonie de vacances bâtie sur les rives au sud, qui, avec ses 75 lits, accueille enfants et classes toute l'année.

**Habitants.** Quelques maisons s'égrainent le long la voie communale du hameau du Lac.

**"Projets urbains".** Le document d'urbanisme de la commune de Saint Front laisse envisager le possible développement d'Habitat Léger de Loisirs (mobil-home) sur le versant exposé vers le sud, au nord du lac, en continuité, avec les quelques maisons (fermes) existantes.

**Bigoudis.** A côté de la colonie de vacances, au sud du lac, a été construit un petit bâtiment d'activité. Depuis 1960, la famille Bosc a développé son activité de dentelles et de filets de saucisson. Dès 1962, ils se lancent dans la fabrication de bigoudis... activités qui perdurent encore aujourd'hui. Bigoudis Bosc SARL est leader sur le marché français et européen dans la fabrication de bigoudis.





0 1 2 km

Echelle : 1 cm pour 0.5 km



Document réalisé le 3/05/2013

----- Limite de commune



Fond cartographique :

- BD Carto ®
- Scan 25 ®
- Copyright : © IGN-Paris-1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>

## PROPRIETAIRE(S)

Propriété multiple : Commune, privé

## DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : La Godivelle (830000195)

- Lac d'en-haut (830020238)

ZNIEFF de type 2 : Cézallier (830007458)

## PROTECTION AU TITRE DES PAYSAGES

Néant

## PROTECTION AU TITRE DE LA BIODIVERSITE

Natura 2000 - SIC : Cézallier (FR8301040)

Réserve Naturelle Nationale : Les Sagnes de la Godivelle

## AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Adour-Garonne - Agence de l'eau Adour-Garonne

SAGE : SAGE Dordogne Amont - EPIDOR

Contrat de Milieux : Haute Dordogne (2003/2010) - Conseil Départemental 63 / EPIDOR

## PARTENAIRES

Propriétaires privés

Commune de la Godivelle - 04 73 65 82 13

Ardes Communauté - 04 73 65 87 63 - [cc.rochefort.montagne@wanadoo.fr](mailto:cc.rochefort.montagne@wanadoo.fr)

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - 04 73 65 64 26 - [Parc.volcans@wanadoo.fr](mailto:Parc.volcans@wanadoo.fr)

...

DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00

*Nom du lac :*

# Les lacs de la Godivelle,

*Communes :* **La Godivelle**

Puy-de-Dôme

Expérience



## APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

**Faux «binôme» de lacs.** La situation de proximité des deux lacs de La Godivelle peut s'apparenter à un autre couple de lacs auvergnats : le lac de la Cassière et le lac d'Aydat, séparés par la Cheire d'Aydat. Mais à la différence de ces derniers, le lac d'en Haut et le lac d'en Bas n'ont pas la même origine : volcanique pour le premier (lac de cratère) et glaciaire pour le second. Tout semble les opposer : au-delà de leur différence d'altitude, le lac d'en haut est profond (44m) quand le lac d'en bas ne l'est pas (3m) ; le lac d'en haut a une forme relativement géométrique ronde quand celui d'en bas est plus irrégulier ; le lac d'en haut est considéré comme l'un des lacs les plus oligotrophes d'Europe quand le lac d'en bas forme une tourbière riche en espèces relativement menacées ; le lac d'en Haut est relativement vieux (113000 ans) quand le lac d'en Bas est récent (10000 ans)...

**«Trilogie» de lacs.** Le lac de Saint-Alyre est à moins de deux kilomètres à vol d'oiseau du bourg de La Godivelle. Avec le lac d'en Bas, il forme une grande zone de tourbière. Si le lac d'en Haut et le lac d'en Bas forment un ensemble curieux autour du village, le lac d'en Bas a plus de liens avec le lac de Saint-Alyre qu'avec le premier.

**Observatoire des oiseaux.** L'un des rares aménagements visibles aux abords du lac d'en Bas est un observatoire des oiseaux, positionné sur un petit promontoire surélevé par rapport au lac sur sa partie Nord.

**Sagnes.** Sagnes est le nom que l'on donne à de hautes tourbières à sphagnes. Le nom a été donné à la Réserve Naturelle des Sagnes de La Godivelle. Elle est gérée par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne qui a un poste avancé dans le village. Plus de 1500 espèces ont été recensées sur les 24 hectares de la réserve.

**Gradient d'assèchement et couleurs apparentes.** La variation des cortèges de végétation de la tourbière suit le gradient d'assèchement des sols depuis les bords Sud du lac d'en Bas. Les couleurs suivent.

**Eloignement.** Les lacs de La Godivelle, dans les « monts » du Cézallier, à 70 kilomètres de Clermont-Ferrand, sont loin de toute agglomération importante. Faisant partie des lacs les plus isolés d'Auvergne, ils restent à l'écart des grands sites touristiques. C'est à la fois leur isolement et cette situation étrange de deux lacs proches, « habités », séparés par un village, qui en font leur principal attrait.

**Habitants.** Le bourg de La Godivelle comptait 219 habitants en 1882. Il en compte 22 en 2006.

**Un village entre deux lacs.** Le village fait le lien entre les deux lacs. C'est l'image d'une forme d'installation humaine relativement énigmatique entre un lac « plein de vie » et un autre qui en est presque entièrement dénué.

**Fontaine circulaire.** Sur la place de l'église, dans le bourg, la fontaine circulaire est considérée comme la plus large du département du Puy-de-Dôme. Sa construction a été décidée pour palier les difficultés d'abreuvement des bêtes en hiver alors

qu'elles devaient monter jusqu'au lac d'en Haut et pour palier les problèmes d'approvisionnement en eau du village pour la consommation et la lutte contre l'incendie. La fontaine permet à trente bêtes de boire en même temps.

**Modes d'accès aux lacs.** Le village est à l'intersection de trois routes qui traversent le Cézallier : la D32 qui vient de Vodable à une trentaine de kilomètres au nord-est ; et d'Espinchal à quelques kilomètres au nord-ouest ; la D32b qui rejoint la D636 en direction de Marcenat à une trentaine de kilomètres au sud.

**Modes d'apparition différents.** On accède aux deux lacs depuis le bourg en trois minutes. Le lac d'en Bas est visible rapidement et de partout. Celui d'en haut, camouflé par le bourrelet du cratère volcanique, n'apparaît qu'au dernier moment.

**Panneaux et « aménagements » au lac d'en Haut.** L'arrivée au lac d'en Haut a été « ménagée » en aire de parking pour camping-car, à l'emplacement d'une ancienne petite carrière. Des clôtures « préservent » l'accès aux rives du lac. Un panneau « propriété privé » a été installé, en évidence.

### Le lac de Derrière et le lac de Devant.

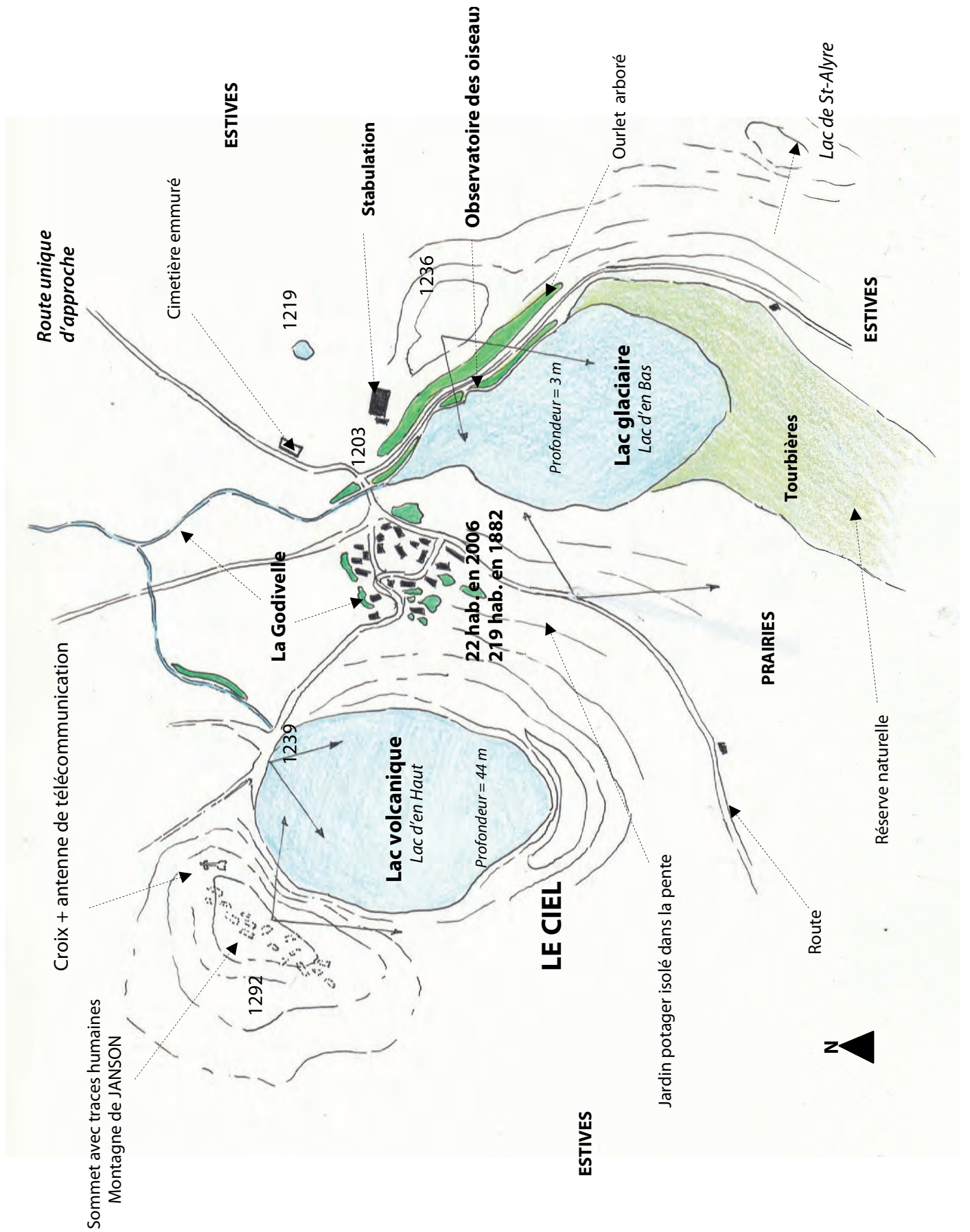
ou « Le vide et le Plein ».

(Sources : Nicolas Bouvier, *Le vide et le Plein, carnets du Japon 1964-1970*, et Emmanuel Boitier, *Entretiens*, 2012)

La différence d'attitude en ce qui concerne les aménagements de bord de lac indique clairement une divergence d'intérêt porté aux deux lacs. Schématiquement, le lac d'en Bas, riche en êtres vivants et visible de partout est considéré comme un plein et un devant, tandis que le lac d'en Haut, « vide », à la présence imperceptible cachée derrière le bourrelet de cratère, est considéré comme un arrière du bourg.

**L'expérience du Cézallier depuis le lac d'en Haut.** Le « lac de Derrière » est l'une des plus belles expressions de l'expérience du Cézallier. C'est une expérience du « vide » qui accentue d'une part toutes les présences furtives : celle d'hommes, d'arbres, d'animaux, d'insectes, d'oiseaux, de plantes... et d'autre part la présence du ciel. Le bourrelet du cratère volcanique, la situation élevée du lac d'en haut, le caractère oligotrophe du lac et la couleur de ses eaux accentuent l'expérience du ciel. On peut faire une analogie avec les jardins coréens traditionnels qui avaient justement pour objet principal de mettre en scène une perception du ciel.

**Installations sur la montagne de Janson.** Sur la montagne de Janson, au-delà de la croix et de l'antenne, des traces d'installations anciennes ressemblent aux traces de village médiéval du site de fouilles archéologiques du buron de Troucou.



# Autres lacs, étangs, plans d'eau et retenues d'Auvergne,

-126-

## Allier

Étang de Sault (Prémilhat)  
Étang de Gouzolles (Bayet)  
Étang de Morat (Forêt de Tronçais)  
Étang de Pirot (Forêt de Tronçais)  
Étang de Saint-Bonnet (Forêt de Tronçais)  
Étang de Saloup (Forêt de Tronçais)  
Étang de Tronçais (Forêt de Tronçais)  
Lac d'Allier (Vichy)

Lac des Moines (Mayet-de-Montagne)  
Plan d'eau de Saint-Clément  
Plan d'eau de Vieure  
Plan d'eau des Ozières (Yzeure)  
...

## Cantal

Étang de Majonenc (Riom-ès-Montagne)  
Retenue d'Enchanet  
Retenue de Grandval  
Retenue de Taurons (Tremouille)  
Lac de Madic  
Lac de Menet  
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès  
Retenue de Sarrans  
Lac de Sauvages (Ségur-les-Villas)  
Lac de Serre (Ségur-les-Villas)  
Étang des Bondes (Riom-ès-Montagne)  
Lac du Jolan (Ségur-les-Villas)  
Lac des Moines (Condat)

Lac du Pêcher (Chavagnac)  
Étang du Roussillou (Riom-ès-Montagne)  
Lacs des Cascades (Cheylade)  
Lacs des Graves (Lascelle)  
Lac du Tact (Champs-sur-Tarentaine)  
Plan d'eau du Val Saint-Jean (Mauriac)  
Retenue de Bort-les-Orgues  
...

<b>Haute-Loire</b>	Étangs de Bas (Bas-en-Basset)	Retenue de Lavalette
	Étang du Breuil (la Chaise-Dieu)	Retenue de la Chapelette
	Étang de Berbezit	Retenue de Pouzas (Saint Préjet-d'Allier)
	Lac bleu (Champclause)	Retenue de Saint Préjet-d'Allier
	Lac de Champagnac-le-Vieux	Retenue de Poutès (Alleyras)
	Lac de Malaguet (Monlet)	...
	Plan d'eau de la Tour (Malvières)	
	Plan d'eau de Saugues	
<b>Puy-de-Dôme</b>	Étang de la Colombière (Fournols)	Plan d'eau du Pré Cohadon (Murat-le-Quaire)
	Étang de la Fargette (Saint Germain-l'Herm)	Lac de Saint Alyre (Saint Alyre-ès-Montagne)
	Étang Grand (Pulvérières)	Lac de Chambedaze (Egliseneuve-d'Entraigues)
	Étang de Marchaud (Saint Germain-l'Herm)	Lacs des Hermines (Besse-et-Saint-Anastaise)
	Étang Philippe (Saint Gervais-d'Auvergne)	Plan d'eau de Cournon d'Auvergne
	Étang des Plançons (Mezel)	Plan d'eau de Courty (Thiers)
	Étang de Riols (Marsac-en-Livradois)	Plan d'eau de Cunlhat
	Étang de Saint Flour	Retenue de Fades-Besserve
	Lac Chauvet (Picherande)	Plan d'eau de Fournols
	Lac d'Aubusson d'Auvergne	Plan d'eau de Lapeyrouse
	Lac de Bourdouze (Compains)	Plan d'eau de la Prade (Servant)
	Lac de l'Esclauze (Egliseneuve-d'Entraigues)	Plan d'eau de Saint-Anthème
	Lac de la Cassière (Aydat)	Plan d'eau de Saint-Rémy-sur-Durolle
	Lac de la Landie (Saint Genès-Champespe)	Plan d'eau du Mas (Issoire)
	Lac de la Tour d'Auvergne	Plan d'eau du Vernet-la-Varenne
	Lac de Montcineyre (Compains)	Retenue des Pradeaux (Grandrif)
	Lac des Bordes (Compains)	...



# Propositions pour un itinéraire méthodologique

La politique des sites et des paysages n'est pas une politique isolée.

Les temps sont révolus qui, des années 1930 aux années 1970, faisaient bien souvent des sites l'une des rares armes administratives de choc à disposition pour protéger des espaces à enjeu, soumis à différentes pressions d'aménagement, de détérioration ou parfois de destruction pure et simple. Aujourd'hui l'outil site se combine avec d'autres outils et d'autres politiques, qui résultent notamment des questions de protection de l'environnement au sens large.

Les services des DREAL, les Parcs Naturels Régionaux et d'autres organismes divers doivent travailler de concert pour anticiper les évolutions, protéger certaines composantes patrimoniales tout en accompagnant les projets des collectivités locales.

Le cas de la protection des lacs est particulièrement éloquent quant à cette nécessité d'intégration et de combinaison de la politique des sites aux autres politiques. Les lacs d'Auvergne concentrent en effet des enjeux complexes qui rendent impossible, non souhaitable, voire contre-productive la déconnexion d'un discours sur le paysage des autres discours. La qualité des eaux, les habitats, la biodiversité, l'urbanisation, l'aménagement de l'accueil touristique, les pratiques agricoles en évolution, l'exploitation des forêts... sont autant de composantes qui influent sur le paysage.

L'usage du terme paysage est d'ailleurs bien loin aujourd'hui de la définition qu'on lui a longtemps donnée. La première définition juridique du paysage offerte par la Convention Européenne du Paysage en 2000 accorde une grande place aux perceptions des populations locales. Considérant que le paysage constitue une part de leur identité et contribue à leur bien-être, la Convention engage ses signataires à organiser la participation active des citoyens en matière de paysage.

Le classement au titre de la « loi de 1930 » (aujourd'hui articles L341-1 et suivants du code de l'environnement) reste un outil fort qui permet une vraie protection des « monuments naturels et sites ». Même si on lui attribue très généralement de protéger les « paysages » par le fait que la protection intervient souvent pour préserver le caractère pittoresque (=digne d'être peint) du site, la politique des sites est distincte, dans la loi, de la politique des paysages.

Toutefois l'évolution de la notion de paysage depuis un vingtaine d'années tend à infléchir la doctrine de la politique des sites. A titre d'exemple, l'élaboration de cahiers de gestion en concertation avec les acteurs locaux, encouragée et soutenue par les services de l'Etat, contribue à une plus grande ouverture aux différents usages des sites et illustre le mouvement tendanciel d'une politique stricte d'autorisation, vers une politique davantage axée sur une gestion plus partagée des sites.

Devant la nécessité de combiner l'outil classement de site aux autres outils et vellétés existantes autour de la protection des lacs auvergnats, nous pensons qu'il faut imaginer des outils susceptibles de rendre plus concrètement possible cette combinaison. En somme, susceptibles de repositionner l'outil de classement de site au sein des autres outils de protection à des fins de plus grande efficacité.

C'est pourquoi, dans cette troisième partie, nous proposons la base d'une grille de lecture particulière que nous voudrions la plus adaptée possible à une approche collective du problème de la protection des lacs et plans d'eau divers que l'on trouve en Auvergne. Elle présente une catégorisation qui permettrait de faire des rapprochements entre des problématiques récurrentes sur certains lacs, de pouvoir comparer des situations plus ou moins analogues ou inversement d'aider à différencier des situations. Elle présente d'autre part une liste des lacs, plans d'eau, étangs et retenues auvergnates pour rendre compte de la quantité et de la diversité des situations en question. Elle présente enfin une liste de problématiques rencontrées et une tentative de rationalisation de critères simples d'approche des lacs permettant la combinaison de points de vue et intérêts variés.

Dit autrement, nous proposons de jeter les bases d'un outil de travail dont l'objectif serait de servir de support commun à tous ceux qui agissent ou ont une influence potentielle sur l'environnement des lacs.

Cette grille de lecture viserait à aider à se poser collectivement les bonnes questions. Elle viserait à devenir le support de l'échange pour identifier ce qui faut protéger et comment.

# Itinéraire pour un lac...



## Quelle(s) menace(s) pèse(nt) sur le lac en question?

*Le lac en question est-il menacé ?*

*Si oui, de quelle(s) menace(s) s'agit-il ?*

- Est-elle visible ?

- Quelle est son origine ?

- ...

# 1

## Quelles sont les singularités du lac en question ?

Questionnaire / grille servant de base à la discussion, à remplir collectivement...

- Quelle est sa raison d'être : naturelle, artificielle ? Quelle est son histoire ?
- Est-il isolé ? Son accès est-il aisé ? à pied, en voiture...
- S'agit-il d'un accès en cul-de-sac ? Une voie de desserte tangente-elle le lac ?
- Ses rives accueillent-elles une activité agricole : élevage, culture...?
- Ses versants sont-ils boisés ? partiellement boisés ? pas boisés du tout ?
- Ses rives accueillent-elles des bâtiments ? Est-il habité ? de manière saisonnière, à l'année...
- Ses versants sont-ils exploités ? par l'agriculture, la forêt, le tourisme...
- Fait-il l'objet d'une protection ? au titre des sites, au titre de la biodiversité...

> Questionnements à enrichir et compléter...

Son origine, sa raison d'être et son histoire

.....  
.....  
.....  
.....

Les usages qu'il accueille

.....  
.....  
.....  
.....

Ses composantes hydrographiques

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ses qualités naturelles

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'occupation du sol de ses rives

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Sa desserte et sa fréquentation

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....

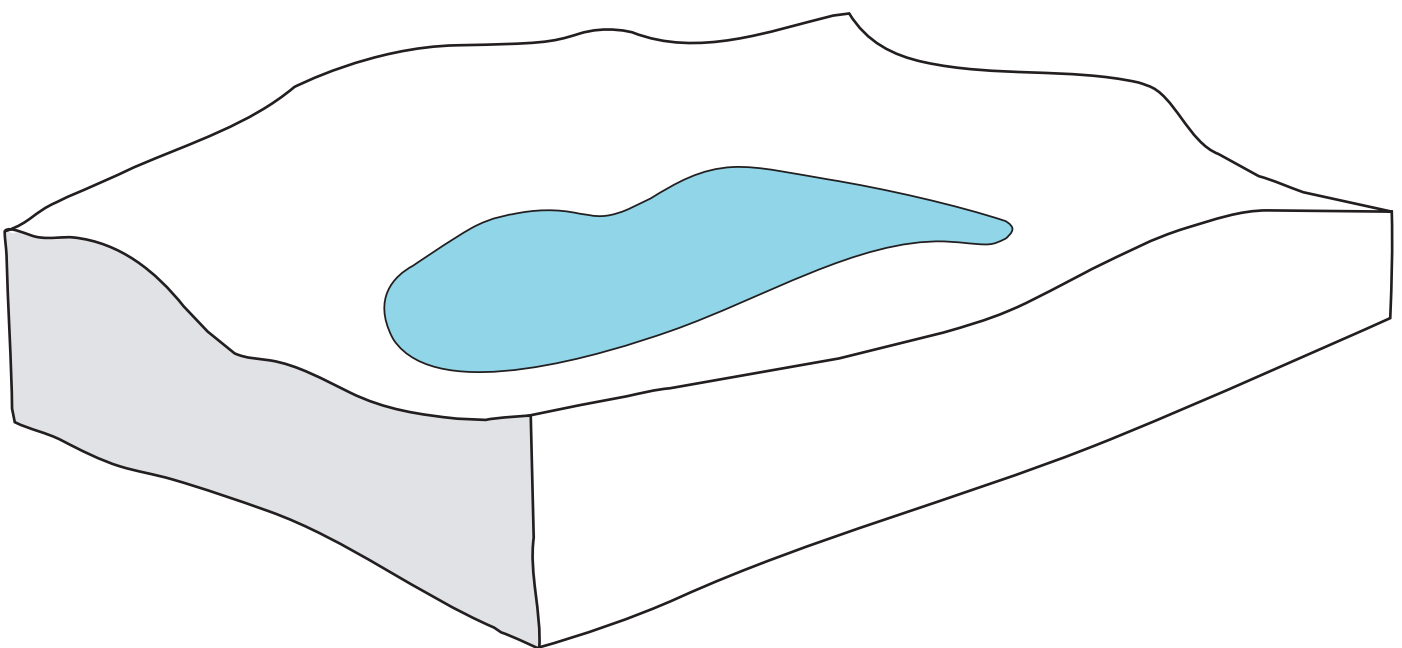
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

> Ajouter de nouvelles cases et compléter par de nouveaux éléments

# Itinéraire pour un lac... (suite)

## 2 Vers une schématisation spatiale de ces singularités et des problématiques qui en découlent.

Reporter et dessiner collectivement, sur ce support vierge, les singularités du lac en question...



-132-

NB. Se reporter, pour exemple, à la page ci-après.

### Formulation écrite des problématiques possibles

.....

.....

.....

.....

.....

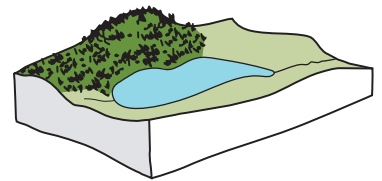
.....

.....

## Exemples non-exhaustifs d'éléments pour dessiner ensemble le bloc schématique du lac...

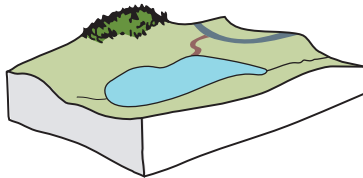
Ces exemples ne sont que quelques situations simples. Le travail collectif à accomplir consiste à construire de manière partagée cette schématisation en tentant d'être le plus précis et le plus complet possible pour la situation originale du lac en question.

### Lac boisé



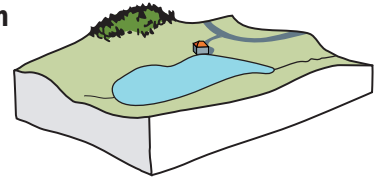
**Exemples de lacs d'Auvergne :** lac du Bouchet, Gour de Tazenat, lacs de la Crégut...

### Lac desservi par une impasse



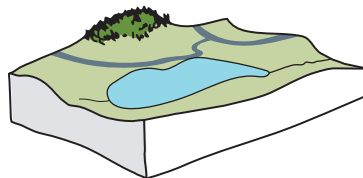
**Exemples de lacs d'Auvergne :** lac de Saint Alyre, lac d'En-haut, lac Servières...

### Lac avec une maison du lac



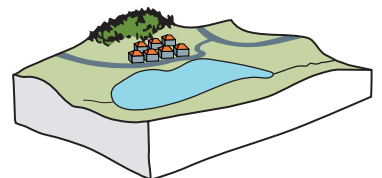
**Exemples de lacs d'Auvergne :** lac de Montcineyre, lac du Bouchet, lac Pavin, lac Chauvet, lac de St Front...

### Lac bordé par une route



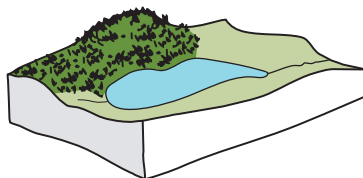
**Exemples de lacs d'Auvergne :** lac de Guéry, lac Chambon, lac d'Aydat...

### Lac habité



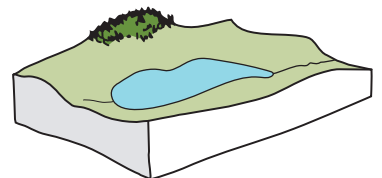
**Exemples de lacs d'Auvergne :** lac d'Aydat, lac Chambon...

### Lac "réservoir de biodiversité"



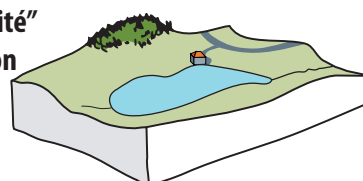
**Exemples de lacs d'Auvergne :** lac du Bouchet, lacs de la Godivelle...

### Lac agricole



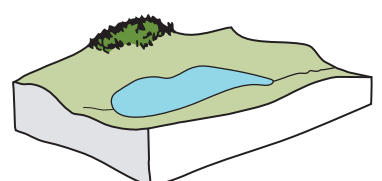
**Exemples de lacs d'Auvergne :** lac de Servières...

### Lac "parc de proximité" d'une agglomération



**Exemples de lacs d'Auvergne :** lac d'Aydat, lac du Bouchet...

### Lac isolé



**Exemples de lacs d'Auvergne :** lac de Chambedaze, lac de la Fage...

# Itinéraire pour un lac... (suite et fin)

3

## Qui sont les partenaires à associer ?

*Quelles personnes nous manque-t-il pour constituer un groupe de travail pertinent ?*

### **SERVICES DE L'ETAT**

- > responsable de la protection des sites
- > responsable de l'eau
- > responsable de la biodiversité
- > ...

### **COLLECTIVITÉS**

- > élus et techniciens responsables du développement touristique
- > élus et techniciens responsables de l'aménagement de l'espace
- > élus et techniciens responsables des questions d'environnement
- > ...

### **PARTENAIRES ASSOCIATIFS**

- > asso. d'usagers
- > asso. de protection de l'environnement
- > ...

### **HABITANTS**

- > spécialiste local (photographe, naturaliste....)
- > riverains
- > propriétaires
- > ...

## 4

## Quelles sont les critères d'approche à partager garants d'un (a)ménagement soutenable des sites de lac ?

La connaissance et la mise à plat de cet ensemble de critères d'approche peut permettre une évaluation des lacs sous l'angle de la plus ou moins grande relation d'équilibre que les hommes y entretiennent avec le milieu naturel. Ces huit critères sont non-exhaustifs.

<b>PROJETS EN COURS OU REALISES ?</b>	- Nature et objectifs des projets (intervenants, dispositifs de travail en commun, financements...)
<b>ACTEURS INCONTOURNABLES ?</b>	- Liste des acteurs directement impliqués dans les problématiques posées par le lac (propriétaires, gestionnaires, habitants, élus, scientifiques, institutionnels...)
<b>ACCES AU LAC ?</b>	- Le niveau de fréquentation - La nature de la fréquentation - Les modes d'accès, la manière d'accéder aux rives (rapport à la route principale, positionnement des parkings, cheminement et mise en scène de la découverte du lac...) - Le tour du lac (rapport à l'eau, points de vue...) - La répartition foncière (accès aux berges...) - La nature et quantité des services aux abords du lac
<b>QUALITE DE L'EAU ?</b>	- On se baigne ou pas - Le lac est en voie d'eutrophisation ou pas - La présence du vivant dans le lac - Les infrastructures ou dispositifs influant sur la qualité de l'eau - Influences agricoles et forestières
<b>PRESENCE DES ELEMENTS NATURELS ?</b>	- Modalités et niveau de présence du vivant - Dynamique évolutive des milieux aux abords du lac - Biodiversité - Evénements naturels - Saisonnalité
<b>DEGRE D'ARTIFICIALISATION ?</b>	- Les infrastructures construites aux abords du lac (pour l'eau, l'accueil touristique...) - Le rapport des zones d'habitation aux lacs - Qualité des aménagements (relation avec le lieu ou non prise en compte de l'existant)
<b>ELEMENTS DE MEMOIRE ?</b>	- Nature des éléments de mémoire - Implication des éléments de mémoire dans l'expérience du lac
<b>IMAGE COMMUNIQUEE ?</b>	- Relation ou décalage entre image communiquée et réalités du lac - Valeur immatérielle du lac - Pourquoi les gens y viennent (coins de nature, destination gastronomique, lieu de loisirs et de détente...) - Niveau de présence dans les divers médias de communication, relais OT

-135-

